

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE

Porté à connaissance
le : 21/06/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 20 juin 2024

Dossier n° 4

Objet de l'affaire : Rapport d'activités des services 2023

VU l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

CONSIDERANT que conformément au Code Général des collectivités territoriales, la présidente doit rendre compte aux élus départementaux, par un rapport spécial, de la situation du Département, ainsi que de l'activité des différents services départementaux et des moyens consacrés à l'exercice des politiques départementales

CONSIDERANT que l'élaboration de ce rapport annuel a pour objectif de mesurer la portée des diverses missions accomplies tout au long d'une année.

CONSIDERANT qu'il vise aussi à mettre en valeur les multiples actions mises en œuvre par le Département, en particulier dans les domaines qui lui ont été dévolus par les lois de décentralisation.

CONSIDERANT que la publication de ce rapport apporte de plus l'occasion de mieux faire connaître le travail des agents départementaux dans le cadre des priorités définies par l'institution.

CONSIDERANT que le présent rapport d'activités des services illustre l'engagement du Département et de son administration à avancer sur la voie d'un développement solidaire et durable et décline les orientations politiques instaurées suite au renouvellement de l'assemblée départementale en session du 1^{er} juillet 2021.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

DECIDE de donner acte à la Présidente pour la présentation de ce rapport.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

2023



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
PORTRAIT DE L'AUDE	4
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE	6
RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN	10
AGIR POUR LES SOLIDARITÉS	28
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE	82
DÉVELOPPER LES TERRITOIRES	114
MOBILISER LES RESSOURCES	146



Directeur de la publication : Hélène Sandragné, présidente du conseil départemental
Rédaction : services du Département de l'Aude
Coordination : chargés de mission contrôle de gestion, chargé de mission pilotage et suivi des instances stratégiques et responsable de la communication interne
Maquette et mise en page : Isabelle Michel
Cartographie : SIG départemental, SI routes départemental
Crédits photos : services du Département de l'Aude, Idriss Bigou Gilles, Afdaim, La Dépêche, Stéphanie Limongy, Agence technique départementale, Getty Images, Galibert, Pascal Rodriguez
Impression : Imprimerie départementale

ÉDITO

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE



Chaque année, à la même période, le Département établit son rapport d'activités. Ce document donne à voir l'étendue de nos politiques publiques et l'intensité du travail fourni par nos agents.

Il est peu de dire que nos champs d'intervention sont larges. L'on a pris l'habitude de dire que nous accompagnons les Audoises et les Audois d'avant leurs premiers jours jusqu'à leurs derniers, et dans toutes les étapes de la vie. Mais même cette formule ne résume pas l'intégralité de nos compétences et des actions que nous menons. Nous accompagnons les territoires, nous favorisons la préservation de l'environnement, nous encourageons à l'innovation. Nous sommes autant présents dans le quotidien des habitants que dans la projection pour les années et les décennies à venir.

L'année 2023 en a été une illustration, comme les précédentes et, bien sûrement, comme les suivantes. Et les services du Département articulent tous leur travail dans cette double tension entre notre action de proximité et notre volonté de projeter nos politiques publiques sur le moyen et long terme.

Consciencieux, professionnels, investis dans leurs missions, les agents du Département forment, aux côtés des élus, les tout premiers acteurs de cette dynamique collective et contribuent à rendre un service public départemental de qualité et performant. Qu'ils en soient remerciés.



Les pages qui suivent témoignent de la richesse de ce service public départemental et de l'importance qu'il a pour le développement harmonieux de l'Aude. A leur lecture, vous pourrez identifier de quoi l'année 2023 a été faite et les actions que nous avons menées au service de l'Aude et de ses habitants.

Bonne lecture,

Hélène Sandragné

Présidente
du conseil départemental de l'Aude

PORTRAIT DE L'AUDE

6 139 KM²

19 CANTONS

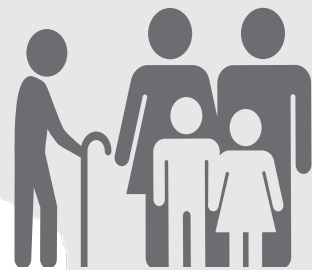
depuis les élections départementales
de mars 2015

3 ARRONDISSEMENTS

375 217 HABITANTS

433 COMMUNES

dont 2 de plus de 40 000 habitants
et 359 de moins de 1 000 habitants



DÉMOGRAPHIE

112 445 Audois de moins de 30 ans

137 686 Audois entre 30 et 60 ans

122 676 Audois de plus de 60 ans

51,9 % de femmes

174 224 ménages

11,8 % des Audois en situation
de handicap



EMPLOI - ACTIVITÉS

29 121 entreprises dont 4 001 en 2022

125 773 emplois sur le territoire

1 603 € revenu mensuel médian

69 745 jeunes de moins de 25 ans scolarisés

10,4 % taux de chômage

17 683 bénéficiaires du RSA avec obligation d'insertion

20,7 % de taux de pauvreté



LOGEMENT

263 889 logements

62,3 % de propriétaires

8,5 % de logements vacants

24,8 % résidences principales construites avant 1946



VIE ASSOCIATIVE

79 990 licenciés dans 1 185 clubs sportifs (2020)

Entre 9 000 et 9 500 associations
dont environ 450 en 2022

Entre 85 000 et 92 000 bénévoles dont environ 37 000
assurent au moins une activité hebdomadaire

67 % des associations dans le secteur
du social et de la santé



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

2 000 hectares de forêts départementales

4 384 hectares d'espaces naturels sensibles sur
le littoral répartis en 11 principaux lieux

101 communes, 2 intercommunalités
et le Département labellisés Terre saine



TOURISME (2020)

19 sites patrimoniaux dans le réseau départemental

2,3 M€ en faveur de la politique touristique

21 M de nuitées touristiques pour toute l'année 2022

988 865 visiteurs des sites Pays cathare dont

537 090 au château comtal de la Cité de Carcassonne

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



L'institution est composée de 38 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX élus pour 6 ans dans 19 cantons pour lesquels la parité est strictement respectée. Ensemble, ils forment le CONSEIL DÉPARTEMENTAL qui définit les grandes orientations des politiques publiques à mener. L'assemblée départementale se réunit au moins une fois par trimestre.

En janvier 2016, les cantons ont obtenu par décret leur nom définitif.

La PRÉSIDENTE, élue parmi les conseillers départementaux, convoque l'assemblée, fixe l'ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Elle est chargée de préparer et d'exécuter les délibérations du conseil départemental et les décisions de la commission permanente. Elle est aussi l'ordonnatrice des dépenses et elle prescrit les recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, la présidente est aussi responsable des services départementaux.

W Faire de l'Aude ce territoire d'excellence que chacun appelle de ses vœux : un territoire à la qualité de vie irréprochable, un territoire attractif, dynamique et innovant, un territoire où chacun trouve sa place, un territoire où chacun trouve les protections qu'il cherche, un territoire où chacun peut agir pour construire sa vie. [...] Nos ambitions politiques ne seront possibles qu'avec la mobilisation de nos ressources financières et de notre richesse humaine. [...] Pour mener à bien notre mission d'élus départementaux, nous pourrions nous appuyer sur une administration compétente et pleinement engagée dans ses missions de service public.»

Hélène Sandragné

Présidente du conseil départemental de l'Aude

Discours d'investiture du 2 juillet 2021

6 SÉANCES
de l'assemblée départementale

90 DÉLIBÉRATIONS
de l'assemblée départementale

11 COMMISSIONS
permanentes

512 DÉLIBÉRATIONS
de la commission permanente



02 juillet, Assemblée départementale nouvellement élue

LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente (CP) est chargée de la gestion des affaires courantes pour lesquelles elle a délégation de l'Assemblée départementale. La commission se réunit une fois par mois.

Depuis juillet 2021, la CP compte donc 38 membres (23 précédemment). En effet, sur proposition de la présidente, chaque conseiller départemental est devenu membre de la CP. "C'est gage de démocratie, de transparence et d'une meilleure implication de chacun dans les affaires départementales".

LES COMMISSIONS, DES GROUPES DE TRAVAIL

Composées d'élus représentant l'ensemble des sensibilités politiques présentes dans l'assemblée départementale, les commissions examinent des dossiers se rapportant à un ou plusieurs domaines de compétences.

Ce sont des groupes de travail au sein desquels les conseillers départementaux qui y siègent réfléchissent sur des thèmes donnés et proposent les orientations de la politique départementale. Les commissions examinent les rapports, émettent un avis, désignent les rapporteurs et préparent les débats qui auront lieu en séance plénière. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.



SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET INTERNATIONALES

présidée par Hervé Baro
Caroline Cathala, déléguée au numérique,
Daniel Dédiés, délégué à l'eau et André
Viola, délégué à l'Europe et à l'international



ROUTES ET MOBILITÉS

présidée par Tamara Rivel
Kattalin Fortuné, déléguée aux mobilités



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, AGRICULTURE ET TOURISME

présidée par Alain Giniès
Jean-Luc Durand, délégué à l'alimentation
et Didier Aldebert, délégué au tourisme



DÉMOCRATIE ET JEUNESSE

présidée par Valérie Dumontet



RESSOURCES ET DIALOGUE SOCIAL

présidée par Pierre Durand
Éliane Brunel, déléguée au dialogue social
et Didier Aldebert, délégué au tourisme



PROTECTION DE L'ENFANCE ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

présidée par Chloé Danillon



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

présidée par Francis Morlon



AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

présidée par Séverine Roger-Mateille
Françoise Navarro-Estalle, déléguée au handicap



ÉDUCATION ET COLLÈGES

présidée par Sébastien Gasparini



INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

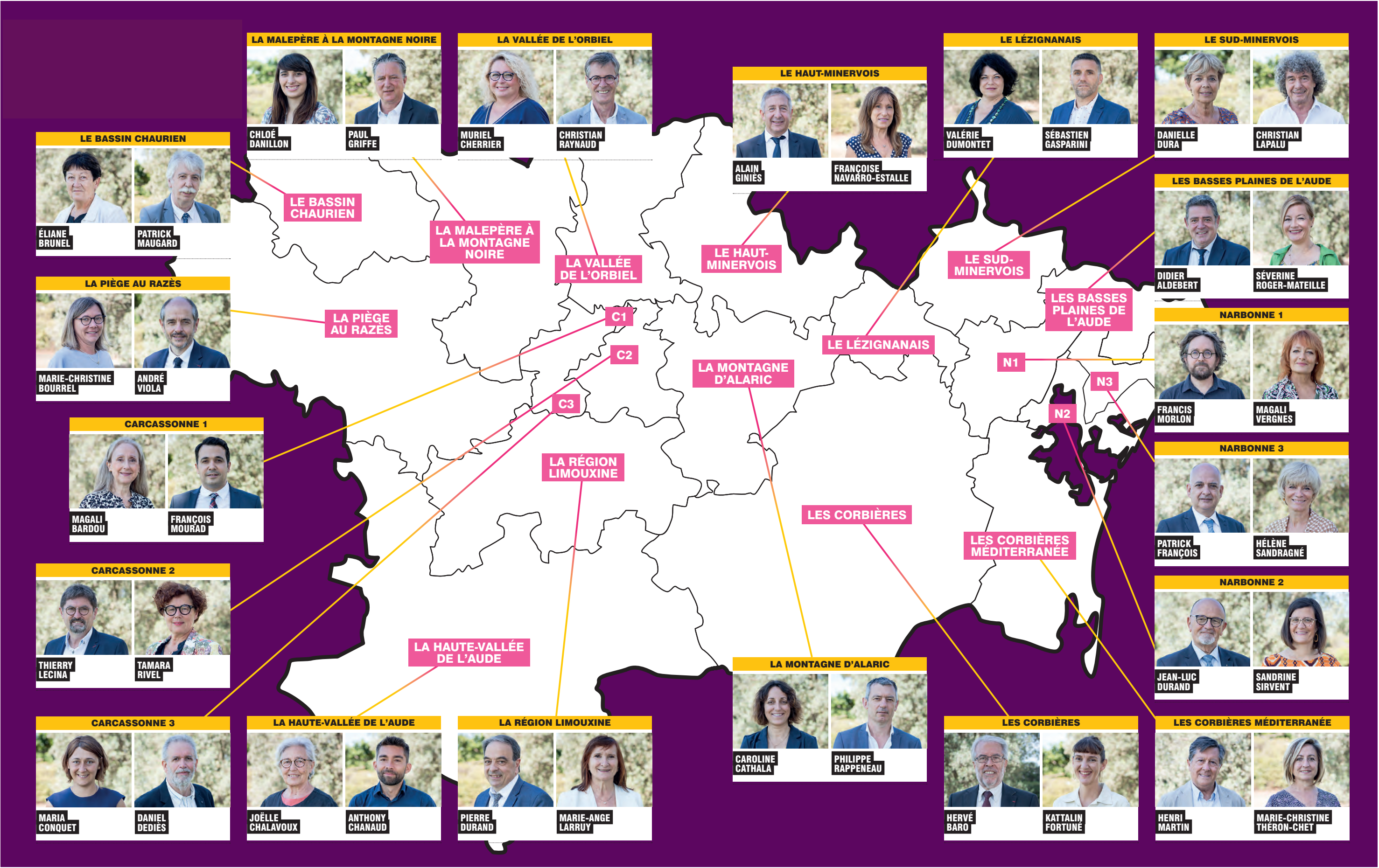
présidée par Muriel Cherrier
Magali Vergnes, déléguée à la politique
de la ville et Marie-Christine Bourrel,
déléguée au logement



VIE ASSOCIATIVE, SPORT ET CULTURE

présidée par Patrick François
Maria Conquet, déléguée à la culture

LES 19 CANTONS DE L'AUDE



RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

L'assemblée départementale renouvelée en 2021 souhaite impulser un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le prendre soin et agir avec, qui est au cœur des missions d'un Département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de

leur vie ou dans le soutien au développement des territoires. Disposer d'un projet politique ambitieux et porteur de sens est un levier fondamental d'animation d'une collectivité. Les priorités institutionnelles et les compétences départementales en constituent l'axe central.

SOLIDARITÉS HUMAINES DE PROXIMITÉ



Les solidarités humaines comprennent les différentes interventions en matière d'accompagnement en proximité des publics fragiles qu'il est nécessaire de coordonner: autonomie, insertion, protection de l'enfance, action sociale de proximité.

Les politiques volontaristes d'accès aux soins sont consolidées pour répondre aux besoins des populations. L'insertion et l'accès à l'emploi pérenne constituent également des priorités avec le portage de projets à forts enjeux comme le service public de l'insertion et de l'emploi (Spie) et l'implication et le renforcement de notre soutien à l'égard de l'économie sociale et solidaire sous toutes ses formes.

Le Département poursuit aussi sa politique forte d'accompagnement du grand âge et du handicap et l'oriente vers la recherche de solutions innovantes pour proposer aux usagers des prises en charge adaptées. Par ailleurs, la protection de l'enfance constitue une priorité politique avec des enjeux importants en matière de moyens, d'organisations internes de partenariats et d'innovations.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET SERVICES À LA POPULATION



Les solidarités territoriales et les services à la population se traduisent par un appui aux communes ainsi que des actions en matière de développement et d'égal accès à l'éducation, à la culture et au sport.

Notre administration a accentué les efforts déployés depuis plusieurs années en matière de qualité de la relation aux usagers et de politique accueil.

En matière d'éducation, le Département, fort de sa compétence de gestion des collèges et, surtout, de l'expérience de ses équipes, initie des projets pour garantir l'égal accès au service public de l'éducation, notamment en ce qui concerne la restauration collective (en lien avec la politique de circuit court) et le projet de mise en oeuvre d'une tarification unique et sociale des cantines.

Le Département continue sa politique d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ainsi que des grands projets structurants, afin d'assurer le développement et l'attractivité des territoires (plan très haut débit, LGV, etc).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



La transition écologique, le développement durable du territoire et l'organisation des mobilités douces constituent des orientations politiques fortes et indispensables pour la nouvelle assemblée.

Dimension éminemment transversale, des passerelles sont renforcées entre la volonté écologique et les différentes compétences du Département, notamment dans le secteur social (revenu de transition écologique), dans l'exemplarité de nos pratiques internes ou encore dans l'appui à nos partenaires, notamment au travers de la politique de subvention. Les critères environnementaux seront de plus en plus pris en compte dans les projets portés par les services et notamment dans l'élaboration du budget départemental.

Nos compétences demeurent mobilisées en matière d'aménagement du territoire, au travers des infrastructures routières (avec le renforcement de nos actions en matière de mobilités douces) ou encore de préservation de notre environnement, notamment des espaces naturels sensibles, et une meilleure prise en compte des impacts de la pollution sur la santé des populations.

INVESTIR POUR L'AUDE



Le Département poursuit ses efforts en matière d'investissement tout en maîtrisant, optimisant et modernisant la gestion de ses ressources. Il participe ainsi au dynamisme économique de l'Aude et à la création d'emplois locaux. Il garantit également un service public de qualité face aux incertitudes liées aux impacts de la crise sanitaire, notamment sur le plan des ressources humaines et des finances départementales. Il assure la pérennité et l'accessibilité aux usagers du service public départemental et garantir à nos agents de bonnes conditions de travail.

ASSOCIER LES CITOYENS



L'association des citoyens aux décisions départementales constitue une orientation structurante de nos actions et nos pratiques.

Fort de l'expérience acquise en la matière depuis plusieurs années, le Département a lancé et lancera des démarches de participation citoyenne qui nécessitent une structuration spécifique au sein de l'administration. La résilience de notre territoire devra s'accompagner d'une pleine conscience des citoyens sur la prévention des risques majeurs pour lesquels l'implication du plus grand nombre est recherchée.

La direction générale des services assure **l'interface entre projet politique et mise en œuvre opérationnelle**. Espace d'animation de la dynamique collective de l'administration, la direction générale des services est constituée **d'une directrice et de quatre directions adjointes**, en charge des axes stratégiques du projet politique et de la gestion globale des moyens mis en œuvre :

- > DGA ressources
- > DGA transition écologique et mobilités
- > DGA solidarités territoriales
- > DGA solidarités humaines

La direction est appuyée par un secrétariat général et par la cellule communication interne.

UNE DYNAMIQUE GLOBALE ET TRANSVERSALE

La DGS impulse une **dynamique transversale et en mode projet** permettant de sortir des fonctionnements en « silo » et favorisant le travail commun des différentes équipes. Elle veille au respect et à l'application des valeurs de la collectivité : humaniste, respectueuse, solidaire, fondées sur la confiance et le travail en équipe au service de l'Aude et de ses habitants.

LE SUIVI DES DOSSIERS

La direction générale assure le suivi des dossiers dans le cadre de l'exécution budgétaire. Elle gère la préparation des sessions et commissions permanentes et le suivi de l'ensemble des actes administratifs.

LES INSTANCES MANAGÉRIALES

La volonté de transversalité se traduit par une organisation qui permet de partager et échanger sur les sujets et les projets à mettre en œuvre avec l'ensemble des directions générales adjointes, des directeurs et des cadres. Des débats et instances de réflexion collective sont organisés afin de faciliter l'appropriation par tous des projets de chacun et dans un but de développer l'interconnaissance.

Plusieurs instances sont organisées régulièrement et favorisent cette co-construction :

> le comité de direction générale :

- composé de la directrice générale des services, des directeurs généraux adjoints et de la secrétaire générale, il a pour objectif de définir la stratégie globale de la collectivité, échanger, informer, préparer, décider et piloter
- Rencontres hebdomadaires

> Le comité de direction :

- comprenant la directrice générale des services, des directeurs généraux adjoints et de tous les directeurs, il permet la mise en œuvre opérationnelle au travers de l'information, la concertation et le pilotage
- Toutes les 6 semaines

> Les réunions de cadres :

- constitué de tous les encadrants, chargés de missions et chefs de projet, ces réunions permettent de les informer collectivement sur des points d'actualités et les projets. Des ateliers collectifs de travail (lieu d'échanges, partages d'expériences, réflexion sur une thématique) peuvent être organisés.
- 2 fois par an

RÉALISATIONS 2023

> Projet départemental d'administration pour l'Aude (PDAA) :

- travail de finalisation avec le Codir sous forme d'ateliers participatifs : autour des axes de travail et des projets relevant du PDAA, quelles valeurs communes et quelles modalités de suivi, de partage...
- formations à la gestion de projet
- réalisation de notes de cadrage pour les projets prioritaires des directions
- 2 revues de projets présentant les 19 projets prioritaires définis avec la présidente
- 2 revues de projets présentant les projets prioritaires des directions (48 projets)

> Secrétariat général :

- publication et affichage des actes
- expertise et veille juridique
- secrétariat et organisation des réunions de la commission d'appel d'offres
- ouverture et vérification des offres déposées dans le cadre des procédures de marchés publics

> Communication interne :

- définition de stratégies de communication et de plans d'actions
- accompagnement de projets de la collectivité
- réalisation et/ou mise à jour de supports de communication (dépliants, affiches, rapports, schémas, etc.)
- administration et maintenance de l'intranet
- organisation d'événements internes (cérémonie des vœux, accueil des nouveaux agents, etc.)

> Pilotage :

- gestion du contrôle de la CRC : bilan globalement positif sur la gestion départementale
- analyse budgétaire prospective
- mise en place d'outils de pilotage de la masse salariale
- mise en œuvre des modalités de suivi avec les différentes DGA
- élaboration des différents schémas directeurs stratégiques

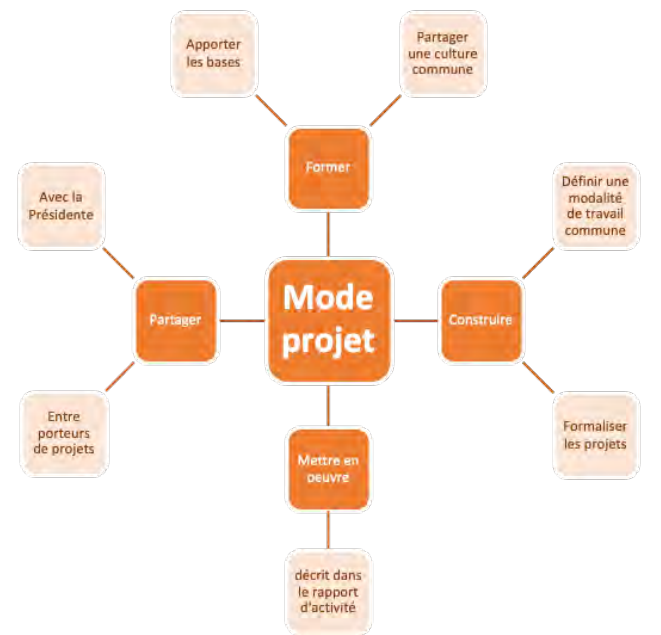


ACTION PHARE DÉVELOPPER LE MODE PROJET

Le projet départemental d'administration pour l'Aude définit **les modalités de fonctionnement des services** et préconise notamment la généralisation du mode projet.

Outil de transversalité, le mode projet permet de **centrer le travail sur les objectifs à atteindre**. Il prend en compte les compétences, les ressources, les besoins en termes de temps, de logistique, d'ingénierie et définit le rôle de chacun en fonction de ces critères. Le mode projet permet ainsi de dépasser la simple notion d'organigramme et **optimise la place de chacun en fonction des besoins spécifiques**.

La formalisation du développement du mode projet a été initiée en 2023 et s'articule autour de **4 axes** :



LA FORMATION AU MODE PROJET

Les premières revues de projet initiées en 2022 ont permis d'identifier une grande diversité de profils chez les porteurs de projets. Alors que certains maîtrisent parfaitement la méthodologie de projets, c'est une découverte pour d'autres. Pour certaines actions qui semblent difficiles à mettre en œuvre, l'appui d'une méthodologie de projet semble pouvoir débloquer les situations.

La mise en place de la formation au mode projet répond à deux objectifs :

- > la nécessité d'apporter des bases de méthodologie
- > le besoin de partager une culture commune

Au-delà de l'apport méthodologique, la formation a permis de positionner cette méthodologie comme un **outil transversal**, connu de tous. Les références communes permettent de « parler le même langage » et d'identifier pour chaque projet les éléments constitutifs.

4 SESSIONS
entre janvier et juin 2023

44 CADRES
participants

LA CONSTRUCTION DES PROJETS

Afin de mettre en œuvre les contenus de la formation, un outil commun de formalisation des projets a été mis en place. **La note de cadrage apporte un socle commun aux projets**. A l'instar de la formation, elle permet un cadre partagé pour les actions d'ampleur mis en œuvre dans la collectivité. L'ensemble des éléments des projets, tels que définis lors de la formation, sont abordés et la forme commune permet de les rendre lisibles de façon homogène. Les référents des actions départementales ont donc complété cette note de cadrage.

Pour favoriser dès cette conception le partage des projets, des temps collectifs ont été organisés, permettant à chacun de comprendre et échanger sur les attentes et contenus de cette note, en saisissant les objectifs et en voyant l'application au sein des différentes directions.

4 SESSIONS
de travail entre
février et avril 2023

26 PARTICIPANTS
32 NOTES
de cadrage complétées

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

Faire en sorte que l'ensemble des services disposent des moyens humains, technologiques et financiers en adéquation avec les actions et projets qu'ils portent, c'est la mission de la DGA ressources. Cela suppose des réflexions sur l'existant et des projections à moyen et long terme car les choix que nous faisons aujourd'hui impacteront la collectivité de demain. Donner les moyens, c'est interroger le besoin, l'organisation, les process, les outils, les compétences, en mettant les agents au cœur des attentions et en portant et partageant une vision claire de la collectivité de demain. Donner les moyens, c'est aussi permettre à chacun de comprendre les choix réalisés, de les discuter et d'y participer.

AXES STRATÉGIQUES

> Porter des projets permettant de reconnaître l'investissement des agents et leurs compétences et améliorant la qualité de vie au travail

> Porter la stratégie en matière de prospective financière et proposer des orientations budgétaires conformes au projet politique de l'exécutif

> Rédiger des documents permettant de fixer les actions à venir dans le domaine des SI, des RH ou de l'immobilier jusqu'à la fin du mandat

> Porter et animer un dialogue social constructif, au service des politiques publiques et des agents

> Développer des fonctions d'analyse : contrôle de gestion, système d'information géographique, évaluation des politiques publiques



RÉALISATIONS 2023

- Conduite du dialogue social de la collectivité, en lien avec la direction générale des services et la direction des ressources humaines : suivi de l'agenda social, préparation des instances paritaires, etc.
- Engagement de nombreux projets bâtimentaires, au bénéfice des agents, des usagers et de la transition énergétique
- Mise en application des nouvelles dispositions du temps de travail
- Déploiement d'un nouvel outil de gestion du temps de travail : Chronos
- Mise en œuvre de la formation *sauveteur secouriste du travail* et constitution d'une équipe de formateurs internes
- Production de cartographies et de statistiques dans le cadre des rapports annuels, de bilans, d'études... ainsi que l'élaboration d'applications cartographiques d'aide à la décision
- ...

7 RÉUNIONS
plénières d'instances paritaires
(3 F3SCT et 4 CST)

11 JOURNÉES
de formations SST réalisées
et 43 agents formés

832 AGENTS
ont télétravaillé au moins
1 jour par semaine

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS HUMAINES

Avec ses compétences en matière de protection de l'enfance, d'insertion, de prise en charge de l'autonomie et de suivi du handicap, le Département est historiquement positionné sur des missions d'accompagnement tout au long de la vie des Audois, nécessitant une coordination entre les différents secteurs. Le schéma départemental des solidarités, procède déjà de cette volonté d'accorder les différents champs d'intervention autour du parcours de l'usager. Il s'agit de structurer, de donner de la visibilité et de la cohérence au rôle et à l'action du Département, chef de file des solidarités humaines.

AXES STRATÉGIQUES

- > Assurer le pilotage et la coordination du schéma départemental des solidarités 2020-2025
- > Adapter l'organisation de l'action sociale territoriale
- > Coordonner les services aux familles
- > Coordonner les actions du Département en matière de lutte contre la pauvreté
- > Déployer le plan d'accès au soin
- > Lutter contre les violences faites aux femmes
- > Développer la contractualisation territoriale solidaire
- > Participer à l'élaboration et au suivi des politiques sociales départementales

RÉALISATIONS 2023

- Organisation d'un « vis ma vie » dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité (Asip) déployé par la MDPH en articulation avec les MDS
- Élargissement des activités du bus PMI
- Mise en œuvre d'une gouvernance partagée service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- Poursuite du forum autour des violences intrafamiliales
- Informatisation de l'aide sociale
- ...

10 LIEUX

de consultations itinérantes en 2023

8 147 PERSONNES

accueillies à la MDPH et 30 263 appels reçus (au 30/10/23)

4 290 ALLOCATIONS

aux adultes handicapés (AAH)

126 PROFESSIONNELS

formés pour l'obtention de l'agrément d'assistant maternel

10 PARTENAIRES

associés à la gouvernance partagée SPIE

259 BÉNÉFICIAIRES

du dispositif du cumul de l'allocation RSA avec des revenus d'activité



ACTION PHARE FORUM DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

En septembre 2022, le Département a impulsé la mise en réseau des acteurs de lutte contre les violences intrafamiliales. Ce réseau compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'acteurs, institutionnels, associatifs, couvrant différents champs d'intervention. Ce collectif a animé et organisé le 31 octobre 2023 un forum partenarial à la salle des Consuls à Narbonne.

Sur la même base que celui de Carcassonne en novembre 2022, l'objectif principal a été de sensibiliser et informer les professionnels, élus, bénévoles, ou de toutes personnes susceptibles de se trouver un jour face à une victime. Vers qui se tourner, quels sont les dispositifs, les structures qui existent, quels outils... Voici les principaux thèmes abordés lors de cette opération. Une exposition photos et une animation par les conseillères conjugales du Département d'un espace de discussion autour du violentomètre, ont ponctué cette journée.

CALENDRIER

- > 31/03/2023 à Narbonne salle des Consuls

TRANSVERSALITÉ

- > Cellule de la DGASH
- > Direction de l'action sociale territoriale (Dast)
- > Direction de l'autonomie (DA)
- > Ressources humaines (RH)

19 STANDS

200 PERSONNES

présentes sur la journée

3 000 VIOLENTOMÈTRES

distribués

PARTENARIATS

- > État et Caf dans le cadre du schéma départemental des services aux familles

ACTION PHARE

FEUILLE DE ROUTE DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES SENIORS

La période de canicule de 2003 a été, en France, le point de départ d'une prise de conscience de l'importance de l'isolement des seniors : 13 331 décès chez les 85 ans en 14 jours. Il a mis en exergue les conséquences qu'il peut avoir sur leur santé et la nécessité d'en faire une priorité.

L'isolement social n'est pas défini de manière stable. Aussi, le Cese adopte en 2017 dans son rapport *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, une définition comme préalable aux moyens déployés pour la lutte contre l'isolement social des seniors :

« L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient du fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. »

En France, l'isolement social sévère concernait **530 000 personnes âgées** en 2021, contre **300 000 personnes** en 2017. Dans l'Aude, 24 % des personnes âgées de 60 à 64 ans vivent seules et ce taux augmente avec l'âge : **39% des personnes âgées** de 80 ans et plus soit **11 362 Audois vivent seuls**. Vivre seul ne signifie pas forcément être en situation d'isolement mais c'est un facteur de fragilité.

En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. La période de l'entrée dans la perte d'autonomie peut coïncider avec la problématique de l'isolement social et les conséquences sont multidimensionnelles. Les crises sanitaires accentuent les situations d'isolement.

De nombreux acteurs interviennent dans la lutte contre l'isolement social des seniors : État, départements, communes, CCAS, associations, services médico-sociaux, caisses de retraites, etc.

Le Département de l'Aude s'inscrit pleinement dans cette **lutte contre l'isolement social des seniors avec son schéma des solidarités 2021-2025, le programme coordonné de la CFPPA**, mais aussi avec son **programme départemental de soutien psychologique des personnes âgées isolées**.

Cette politique est déployée sur chacun de nos territoires par les espaces seniors en proposant un accompagnement personnalisé, psychosocial et administratif, pour trouver des solutions envers ce public fragile.

La direction de l'autonomie a initié en janvier 2023, l'élaboration d'une **feuille de route de lutte contre l'isolement social des seniors**, qui a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs pour identifier et co-construire des actions concrètes, réalisables et adaptées aux besoins des territoires.

Cette démarche s'inscrit dans le programme coordonné de la CFPPA. En effet, la CNSA a assoupli, en juillet, l'éligibilité des actions de lutte contre l'isolement dans le cadre des financements des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. La méthodologie pour construire cette feuille de route a consisté à :

- poser le contexte par des recherches théoriques
- objectiver un diagnostic partagé et participatif à l'aide d'entretiens avec des acteurs nationaux et départementaux
- mener une enquête auprès des partenaires et du public

Mobilisés sur 2 temps de travail, en juin et septembre et qui ont réuni à chaque fois 100 personnes, les partenaires se sont retrouvés pour co-construire une feuille de route de lutte contre l'isolement social des seniors.

4 axes prioritaires ont pu être dégagés et 12 actions identifiées :

- **axe 1 : construire une politique territoriale de proximité**
 - Action 1 : établir un diagnostic territorial partagé et participatif
 - Action 2 : mobiliser les acteurs du territoire en vue de la création d'un réseau départemental
 - Action 3 : encourager l'engagement des acteurs
- **axe 2 : organiser le repérage et l'accompagnement des personnes âgées isolées**
 - Action 1 : formaliser le repérage des personnes âgées isolées
 - Action 2 : améliorer l'orientation et l'accompagnement des personnes âgées isolées
 - Action 3 : mettre à disposition des SAAD des outils pour lutter contre l'isolement dans le cadre de l'appel à candidature dotation qualité

- **axe 3 : développer des actions de communication et de sensibilisation du grand public**
 - Action 1 : communiquer et sensibiliser le grand public
 - Action 2 : renforcer le bénévolat des seniors et celui en faveur d'actions autour du lien social
- **axe 4 : développer des actions en faveur du lien social**
 - Action 1 : prioriser les actions en faveur du lien social
 - Action 2 : développer des actions transversales avec d'autres directions du Département
 - Action 3 : développer les actions et la cohabitation intergénérationnelles
 - Action 4 : favoriser la mobilité

Cette feuille de route a été présentée à la CFPPA en décembre 2023 afin de pouvoir déployer le plan d'actions dès 2024.

RÉPONDANTS
de l'enquête partenaires :
190

ACTEURS DU LIEN SOCIAL INTÉRESSÉS
par le travail en coopération territoriale :
83

NOMBRE DE PARTICIPANTS
aux groupes de travail de co-construction :
200



Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE

- CALENDRIER**
- Adoption de la feuille de route par la conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) : décembre 2023
 - Déploiement du plan d'action à partir de 2024

- TRANSVERSALITÉ**
- Direction de l'action sociale territoriale (Dast)
 - Direction de l'action sociale et de l'insertion (Dasi), service logement et habitat (SLH)
 - Direction de l'autonomie (DA)
 - Service jeunesse
 - Articulation stratégie *Aller vers* portée par la Carsat

- MOMENTS CLEFS**
- **20 juin : 98 partenaires mobilisés pour un temps de travail sur les actions de la feuille de route en présence d'Eléonore de la Varde, cheffe de projet de lutte contre l'isolement à la CNSA**
 - **26 septembre : 100 partenaires mobilisés sur un 2nd temps de travail sur les actions de la feuille de route**
 - **Lancement de la plateforme Ogenie, plateforme de signalement d'une situation d'isolement**

- PARTENARIATS**
- Communes
 - CCAS/CIAS
 - Services d'aide à domicile (SAAD), services de soins infirmiers à domicile (SIAD), établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
 - Associations en faveur des personnes âgées et handicapées (PA/PH)
 - Bailleurs sociaux
 - Carsat, Agirc-Arrco, MSA, CPAM, France services, Gendarmerie, Sdiss, lycée Jules Fil
 - Services médico-sociaux, services sociaux des institutions

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Le Département dispose d'une compétence nouvelle depuis la loi NOTRe, celle des solidarités territoriales. Chaque territoire doit pouvoir faire valoir ses atouts et se développer et le Département, dans les politiques publiques qu'il porte, se doit d'être garant d'un aménagement équilibré du territoire et d'un accès aux services pour tous les Audois.

Il s'agit ainsi pour le Département d'accompagner les projets des collectivités, via son ingénierie et celle des outils mutualisés que l'Aude a su créer tels que l'agence technique départementale (ATD), le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar) ou le syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden) et bien sûr, via ses dispositifs de subventions.

Ses interventions en matière d'éducation visent à garantir des conditions de scolarité de qualité pour la réussite des jeunes audois : proximité des collèges publics, investissements importants en matière de bâtiments et d'équipements, restauration scolaire, ouverture à la culture pour tous.

Ses politiques culturelles, sportives et en matière de jeunesse sont menées en partenariat étroit avec des acteurs engagés, associations et collectivités, et ont pour ambition de permettre à tous les Audois, quels que soient leur âge, leur territoire de vie, leurs difficultés éventuelles et leurs envies, d'accéder à une offre diversifiée et de qualité.

123 COLLECTIVITÉS

ont participé à l'enquête sur la mise en œuvre des critères d'écoresponsabilité

ENTREZ EN SCÈNE 2023 :

75%

d'aide pour les communes de moins de 1 000 habitants

185 PROJETS

soumis au vote, 21 000 votants et 27 projets lauréats pour le Budget participatif n°2

AXES STRATÉGIQUES

- > Des solidarités territoriales renforcées
- > Être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants
- > Apporter de l'ingénierie publique aux territoires (communes et intercommunalités)
- > Faciliter l'accès des services aux publics
- > Soutenir la culture
- > Développer les pratiques sportives
- > Accompagner les collégiens et plus largement les jeunes

RÉALISATIONS 2023

- Évaluation de la mise en œuvre de critères d'écoresponsabilité et révision de l'ensemble des règlements d'aide aux communes
- Animation d'un groupe de travail interne pour avancer sur un plan d'actions Egalité et Diversité
- Conduite d'une démarche interne pour rédiger le schéma départemental de la solidarité territoriale
- Vote et mise en œuvre du budget participatif n°2
- Relais de la *flamme olympique* et *Terres de jeux*
- Dispositif *Entrez en scène*
- ...

ACTION PHARE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Suite à la loi 3DS (différenciation/décentralisation/déconcentration/simplification) de février 2022, le Département doit élaborer son **schéma départemental de la solidarité territoriale**. Ce schéma, qui concerne l'ensemble des politiques publiques portées par le Département, doit fixer la stratégie de la collectivité pour assurer un développement équilibré du territoire. Dans un département comme l'Aude, marqué à la fois par des territoires ruraux contrastés, mais également par des quartiers dits « politiques de la ville », les enjeux sont forts pour intégrer les **principes d'équité et d'accès des services à tous les Audois**.

Le choix a été fait de conduire cette démarche **en interne**. L'année 2023 a permis d'échanger avec les élus (chacun des vice-présidents et élus délégués a été rencontré) et les services sur la prise en compte de ces enjeux dans chacun de nos domaines de compétences. Un séminaire des cadres a permis de discuter, à partir d'initiatives et de pratiques mises en œuvre par différents services de la collectivité, sur les questions que se posent aujourd'hui les équipes pour appréhender cet enjeu et sur des évolutions possibles.

Février 2024 verra l'aboutissement du schéma qui comportera notamment des recommandations (« les questions à se poser ») pour intégrer cet enjeu (lorsque cela est pertinent) dans les futurs schémas et projets. Cela permettra d'ouvrir la possibilité d'expérimenter de nouvelles approches sur les territoires que nous n'arrivons pas à toucher aujourd'hui.

TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des membres de l'exécutif et l'ensemble des directions ont été associés à la démarche

MOMENTS CLEFS

- **19 avril 2023** : commission mixte solidarité territoriale – économie de proximité pour le lancement de la démarche et validation de la méthode
- **08 novembre 2023** : séminaire des cadres

25 RENCONTRES INDIVIDUELLES
avec les élus et les directions
du Département

PRÈS DE 80 CADRES
présents au séminaire thématique



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉS

Cette direction générale adjointe assure la traduction opérationnelle des engagements de l'assemblée départementale en matière de développement durable. Elle marque une volonté politique d'adopter un modèle qui permet de renouveler les façons de consommer, produire et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, de préservation de la biodiversité mais aussi du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de la multiplication des risques sanitaires et naturels.

Cette transition écologique se veut également solidaire en engageant des mutations qui impliquent sur tous les territoires audois, l'ensemble des acteurs mais aussi les citoyens, et s'appuie, sur l'adhésion du plus grand nombre, par des démarches participatives et concertées.

AXES STRATÉGIQUES

Une transition écologique au cœur d'un projet de développement durable.

- > Porter la stratégie départementale de développement durable
- > Porter les politiques en faveur de la transition énergétique et écologique et de la préservation du climat
- > Organiser et porter les projets de mobilités durables : routes départementales, mobilités douces...
- > Innover, concerter et dynamiser pour atteindre les objectifs
- > Gérer durablement la ressource en eau
- > Porter la candidature au patrimoine mondial Unesco

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE

MISSION ARBRES ET PAYSAGES

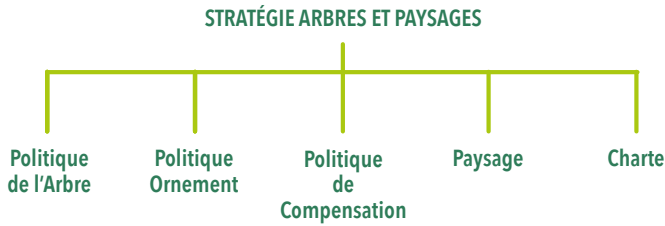
- Élaboration d'un **guide de l'arbre** à destination du grand public
- Préparation du forum Accel'Air 2023 avec pour **thème principal l'arbre et le paysage** :
 - 4 journées grand public organisées en partenariat avec Prom'Aude, du 26 au 29 mai 2023
 - 1 journée élus/professionnels qui s'est tenue le 6 octobre 2023
- Participation au salon des maires de l'Aude le 20 octobre 2023 : présentation de la charte de l'arbre et du paysage
- Organisation du colloque international sur les allées d'arbres et arbres d'alignement, en partenariat avec l'association Allés-avenues/ Allées-avenirs du 19 novembre 2023



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Avec l'arrivée de la nouvelle assemblée départementale, de nouvelles orientations ont été fixées en matière de transition écologique, en faisant notamment de l'arbre un sujet majeur.

Cela s'est traduit par l'élaboration d'une stratégie Arbres et Paysages initiée en 2023. Elle se décline en **5 volets** et tient compte de l'organisation des services.



Cette charte a pour ambition de **sensibiliser et de faire adhérer les collectivités** à une meilleure prise en compte de l'arbre, avec l'appui pédagogique de fiches actions.

Partenariale et collaborative, elle vise un engagement collectif pour :

- **favoriser la préservation** et la prise en compte de l'arbre et du paysage dans les politiques publiques
- **prendre soin** des arbres existants, tant dans la partie gestion que lors de des chantiers
- **planter et replanter**

Le tout en expliquant et en accompagnant sa mise en œuvre.

Adoptée le **19 octobre 2023** par l'assemblée départementale, elle est proposée à la signature des collectivités volontaires, des intervenants du patrimoine arboré et de toutes autres entités désireuses de mettre en œuvre des actions pour prendre soin des arbres, conformément aux recommandations énoncées

La charte de l'arbre et du paysage constitue un premier pas de l'engagement du Département de l'Aude. Elle nourrit l'ambition de voir des bonnes pratiques se mettre en place et pourra à plus long terme s'enrichir en vue d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Mobil'Aude

2 522 INSCRITS

58 329 PLANTES PRODUITES
par les pépinières départementales

Interventions sur

4 000 ARBRES

pour entretien courant et travaux sécuritaires



CALENDRIER

- > 19/10/2023 : passage en session de la charte de l'Arbre et du Paysage

TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des services de la DGATem impliqués dans l'action :
 - pépinières départementales
 - direction des routes et mobilités
 - service environnement

MOMENTS CLEFS

- Présentation du projet de charte et signature d'un manifeste lors de la journée des élus du forum Accel'Air 2023
- Présentation de la charte lors du congrès des maires 2023
- Présentation lors du colloque international sur les allées d'arbres en novembre 2023

PARTENARIATS

- > CAUE
- > Arcadi
- > Tandem conseil (agence de communication)

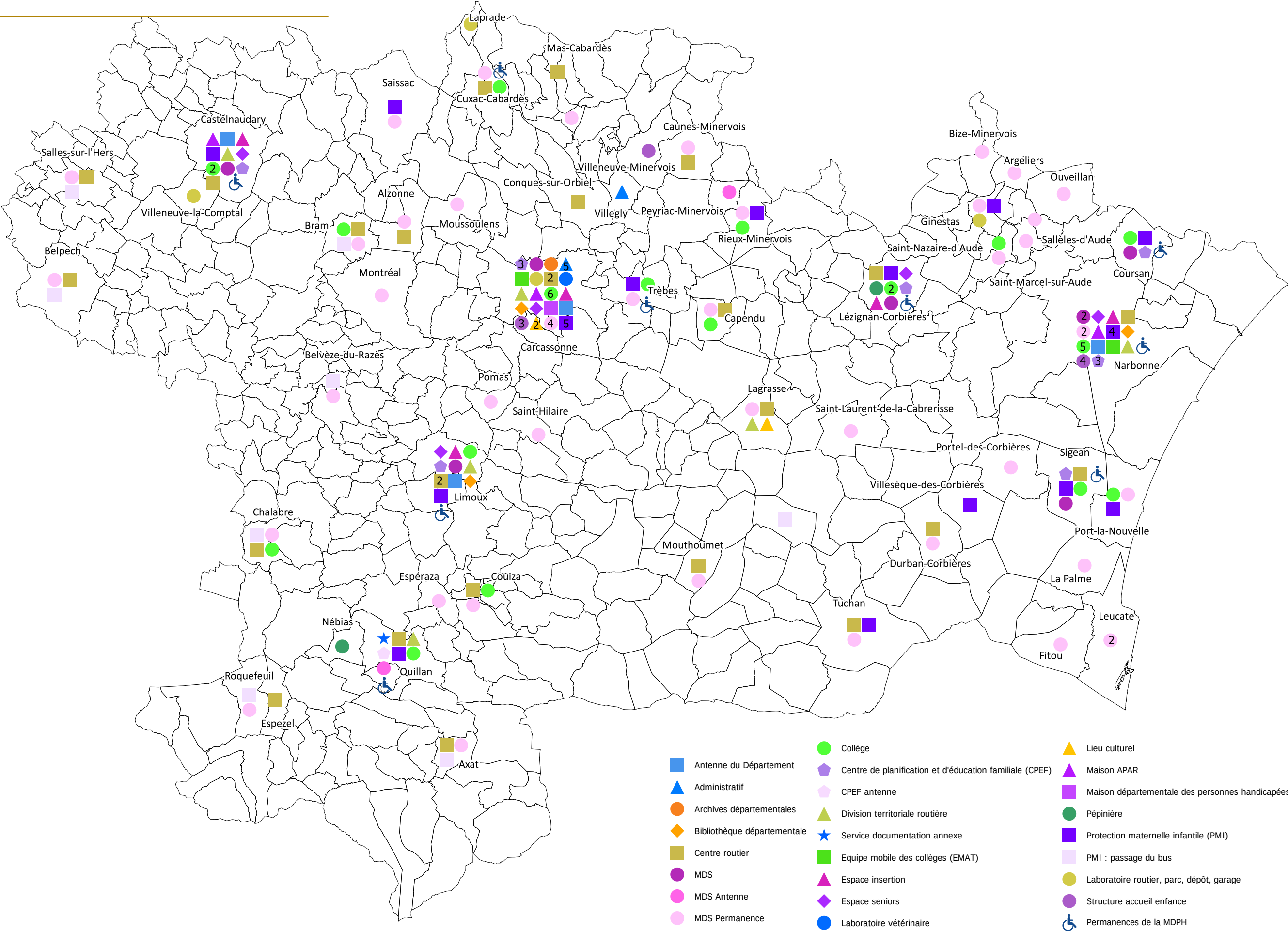
12 ÉLEVEURS

signataires du programme
des zones humides de la Montagne Noire

438 000 € TTC

entièrement financé par le Département
pour l'aménagement du carrefour de Maquens

LES SERVICES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE AUDOIS



AGIR POUR LES SOLIDARITÉS



ENFANCE
FAMILLE



ACTION
SOCIALE
INSERTION
TERRITORIALE



AUTONOMIE
HANDICAP

En tant que chef de file des **SOLIDARITÉS HUMAINES**, l'accompagnement des personnes et la **JUSTICE SOCIALE** sont au cœur de l'action de la collectivité. Ainsi, le Département s'investit chaque jour pour **RÉDUIRE LES INÉGALITÉS** et veiller sur les Audois tout au long de leur vie.





1. DÉPLOIEMENT DU BUS PMI

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La **consultation itinérante du bus PMI** (protection maternelle et infantile) existe depuis le 5 septembre 2012. Elle est assurée dans un véhicule de type camping-car aménagé qui effectue, à une fréquence définie, **une tournée** dans plusieurs communes audoises. L'arrêt du bus nécessite la mise à disposition d'un local complémentaire, conventionné avec les communes, comprenant : une salle d'attente, des toilettes ainsi qu'un point d'accès à une prise électrique. Les mobiliers et accessoires pour la salle d'attente sont installés à chaque séance par le chauffeur. Ce dernier réalise également les déplacements du lieu de remisage du bus vers le lieu de consultation.

1. Les missions du bus PMI depuis sa création

• Santé infantile

La consultation en santé infantile est déployée depuis la création du bus PMI et est assurée par un **médecin et une puéricultrice** dans un but préventif.

Elle a pour objectifs principaux :

- de suivre le développement du nourrisson et de l'enfant de moins de 6 ans
- de dépister les handicaps, les troubles somatiques ou de comportement
- d'apporter des conseils diététiques et d'hygiène de vie
- de promouvoir et de soutenir l'allaitement maternel
- de proposer les vaccinations selon les recommandations en vigueur
- d'accompagner la relation parent/enfant et de prévenir les éventuelles difficultés relationnelles

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres missions peuvent être exercées en lien avec la santé du jeune enfant, ses parents, son environnement.

2. Les missions du bus PMI déployées en 2023

• Gynécologie

La consultation dans le bus PMI s'est développée fin 2023 sur le territoire de la **Haute-Vallée** afin de proposer :

- des **consultations gynécologiques**
- l'accès à la **contraception et au dépistage des infections sexuellement transmissibles**

- des **informations sur les interruptions volontaires de grossesse**
- l'**accueil des personnes victimes** de violences conjugales
- une rencontre avec une conseillère conjugale et familiale

Cette consultation est assurée par un **médecin gynécologue et une conseillère conjugale et familiale**.

Elle a lieu une fois par trimestre dans 3 communes dans le département : Chalabre, Axat et Espezel.

• Centre de santé sexuelle

Le bus PMI a également été déployé fin 2023 devant le **lycée Germaine Tillon** à Castelnaudary. Objectif, effectuer les missions de prévention du centre de santé sexuelle en lien avec les lycéens. Désormais, le bus PMI se rendra **5 fois** dans l'année scolaire devant le lycée. En effet, cette mesure a été instaurée suite au constat du manque de fréquentation des lycéens du centre de santé sexuelle (CSS), notamment lié à l'éloignement géographique de ce dernier par rapport au lycée (3 km).

Une présentation du bus en septembre dernier a ainsi permis aux lycéens d'identifier ce véhicule.

• Pistes d'évolution de la consultation itinérante du bus PMI

L'augmentation ou la diversité de l'activité du bus PMI devra être justifiée à l'issue d'une analyse de plusieurs paramètres (natalité, solde migratoire, population d'âge PMI 0-6 ans, démographie médicale, etc.). D'ores et déjà, plusieurs lieux ont déjà été pré-identifiés mais doivent faire l'objet d'une concertation avec les divers territoires avant toute proposition.

Voici les projets à venir :

- le **déploiement d'une consultation itinérante dans le quartier de Saint-Jean Saint-Pierre** à Narbonne associant une consultation sage-femme et/ou médecin et/ou puéricultrice et/ou conseillère conjugale
- le **déploiement d'une consultation gynécologique dans les Hautes Corbières** associant un médecin gynécologue et/ou sage-femme à une conseillère conjugale

CALENDRIER

> Déploiement en 2022/2023 et 2024

TRANSVERSALITÉ

> Communication externe, imprimerie, moyens généraux, direction enfance famille et direction action sociale territoriale

10 LIEUX
de consultations itinérantes en 2023

MOMENTS CLEFS

- **Conférence de presse en présence de Chloé Danillon, vice-présidente déléguée à la protection de l'enfance et action sociale de proximité à Espezel pour l'implantation du bus PMI gynécologique**

PARTENARIATS

> L'ensemble des partenaires santé du département, l'Éducation nationale



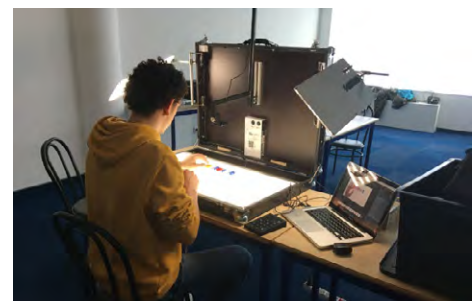


2. RECUEIL DE LA PAROLE DES JEUNES

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Un projet innovant porté par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) a été lancé en 2023. L'objectif était de **recueillir la parole des jeunes de l'aide sociale à l'enfance** conformément aux orientations du schéma des solidarités 2021-2025 et de la contractualisation de prévention et protection de l'enfance.

Ainsi, l'ODPE a pu présenter un **film co-porté par le théâtre national du Grand Narbonne et la maison enfants à caractère social des pupilles 11** de Narbonne, qui met en lumière les témoignages d'un groupe de jeunes sur le thème de la protection de l'enfance. Ce travail initié par l'ODPE a été présenté par les jeunes concernés au comité de pilotage ODPE devant l'ensemble des partenaires et a suscité des échanges sur les modalités de participation.



CALENDRIER

- > De décembre 2022 à mars 2023 : séances de travail au sein de la maison d'enfants Pep avec les jeunes, l'ODPE, le vidéaste et un éducateur de la Pep
- > Le 11 avril 2023 : présentation du film lors du comité de pilotage ODPE

MOMENTS CLEFS

- Comité de pilotage : 11 avril 2023
- Présentation du film aux professionnels de la maison de la parentalité : 13 juin 2023

PARTENARIATS

- > Pep 11, Grand théâtre de Narbonne et les partenaires membres de l'ODPE

> RÉFÉRENT(S) : Audrey Diaz



3. GROUPE DE TRAVAIL ODPE SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS DANS L'AUDE



DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de la contractualisation entre le Département, la Préfecture et l'ARS pour la **prévention et protection de l'enfance**, l'ODPE a lancé un groupe de travail pluri-institutionnel sur cette thématique. Répartis en 3 sous-groupes, les **45 participants** se sont réunis lors de 6 séances en 2023 pour travailler collectivement sur cette problématique. Le premier sous-groupe a élaboré **des outils de repérage et de signalement** (fiche réflexe et fiche de signalement spécifique), le second sous-groupe a organisé et planifié 4 actions de sensibilisation sur le territoire audois ainsi qu'un **colloque** à destination de l'ensemble des acteurs de terrain. Enfin, le troisième sous-groupe a encadré le déploiement d'un **diagnostic sur le territoire** réalisé par l'Amicale du Nid. Ce groupe de travail piloté et animé par la responsable ODPE, fut en lien avec les services de la Préfecture et notamment le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité.

MOMENTS CLEFS

- 10 octobre 2023 : 1^{er} journée de sensibilisation à Narbonne
- 07 décembre 2023 : 2^e journée de sensibilisation à Carcassonne
- 19 janvier 2024 : 3^e journée de sensibilisation à Souilhanel
- Septembre-Octobre 2024 : colloque et présentation des outils et diagnostic

> RÉFÉRENT(S) : Audrey Diaz

CALENDRIER

- > 09/01/2023 : séance de lancement du groupe de travail
- > 28/11/2023 : comité de pilotage ODPE dont l'ordre du jour était la présentation de l'avancée des travaux par les membres du groupe
- > 09/10/2024 : colloque

TRANSVERSALITÉ

- > Direction enfance famille (Def), direction de l'action sociale territoriale (Dast), direction générale adjointe des solidarités et humaines (DGASH), communication externe



COMMENT LA DÉTECTER ?
COMMENT ABORDER LE SUJET ?
QUELLES SONT LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ?

AGENDA

Journées de sensibilisation :

- Le 10/10/2023 à partir de 9h00 à Narbonne
Espace Grand Narbonne Razimbaud, 24 Avenue de Provence
- Le 07/12/2023 à partir de 9h00 à Carcassonne
Salle Riquet de la Préfecture, 52 rue Jean Bringer
- Le 19/01/2024 à partir de 9h00 à Castelnaudary
Salle La Rouatière, 1165 Route du Pastel (Souilhanel)

Interventions assurées par l'Amicale du Nid

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance, la Préfecture de l'Aude et le Département de l'Aude s'engagent dans la lutte contre la prostitution des mineurs.

Nombre de places limité
Un formulaire vous sera adressé à la rentrée pour vous inscrire. N'hésitez pas à diffuser.

Pour plus d'information, veuillez contacter : odpe11@aude.fr

Avec la participation

PRÉFET DE L'AUDE
Grand Narbonne
Aude
Grand Narbonne
R



PARTENARIATS

> Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA), Préfecture, Éducation nationale, Police, Gendarmerie, parquets, juges des enfants, Ordre des avocats, Ordre des médecins, fédération audoise des œuvres laïques (Faol), accompagner bâtir prévenir (ABP), pupilles de l'enseignement public de l'Aude (Pep11), agence nationale de recherche et d'action (Anras), Rayon de soleil, union sanitaire et sociale pour l'accompagnement et l'action (Ussap), centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), association départementale d'aide aux femmes et familles (Adaff)

2023

6 SÉANCES PLÉNIÈRES

2024

5 SÉANCES PLÉNIÈRES
programmées

45 PARTICIPANTS
au groupe de travail

**FINANCEMENT
CONTRACTUALISATION
STRATÉGIE NATIONALE DE
PRÉVENTION ET DE PROTECTION
DE L'ENFANCE POUR
CETTE ACTION :**

50 000 €
État

50 000 €
Département

**BUDGET LIÉ À LA RÉALISATION
DE L'ACTION :**

DIAGNOSTIC :
19 557 €

COLLOQUE :
12 000 €

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION :
10 000 €

DIRECTION ENFANCE FAMILLE/ DIRECTION ADJOINTE
DE L'ENFANCE



4. CONVENTIONS AVEC LES SERVICES DE PÉDOPSYCHIATRIE DE L'AUDE ET LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ DE NARBONNE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Les lois n° 2016-297 du 14 mars 2016 et du 07 février 2022 relatives à la protection de l'enfant rendent obligatoires un bilan de santé et de prévention dès l'entrée des mineurs protégés dans le dispositif de protection de l'enfance. Les services départementaux de la protection de l'enfance doivent ainsi proposer une évaluation médicale somatique et psychologique pour chaque mineur, afin d'identifier les besoins de prévention et de soins permettant d'améliorer son état de santé physique et psychique.

Ainsi, le médecin référent protection de l'enfance (MRPE) a rédigé **une convention** entre l'aide sociale à l'enfance (Ase) et les services de pédopsychiatrie (CMP) de l'Aude d'une part, et le centre d'examens de santé (CES) de Narbonne d'autre part, pour définir les modalités de partenariat pour :

- la mise en place de **soins psychiques** en cas de suspicion de troubles ou de troubles avérés chez un mineur confié au Département et d'un bilan de santé et de prévention dès l'entrée des mineurs protégés dans le dispositif de protection de l'enfance
- l'accès aux **actes de prévention** organisés par le centre d'examens de santé (CES) antenne de Narbonne pour les jeunes de 6 à 21 ans relevant du régime général de la sécurité sociale qui entrent dans le dispositif Ase et qui ont un besoin ponctuel de bilan médical ou suivi médical Ase.



> RÉFÉRENT(S) : Dr Thierry Clavel

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE



CALENDRIER

- > Signatures des convention novembre 2023
- > Mise en œuvre décembre 2023 ou janvier 2024

Prise en charge d'environ
**une centaine
de mineurs**
confiés à l'ASE

PARTENARIATS

- > Services de pédopsychiatrie (CMP) de l'Aude
- > Caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées Orientales et le CES de Narbonne



5. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réglementation relative aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), le service des modes d'accueil **a contrôlé et accompagné les établissements audois** dans leur mise en conformité. Cela a aussi été une opportunité pour refaire le point sur l'ensemble des EAJE du département, alors que certains n'avaient pas été visités depuis plusieurs années.

Le service des modes d'accueil a fait des préconisations pour les établissements non conformes et a effectué un suivi rapproché de ceux-ci, débouchant sur une **première injonction** par un courrier du DGASH en janvier, puis une injonction commune présidente du conseil départemental (PCD) et préfet en septembre pour les établissements toujours pas conformes avec la réglementation. Il reste à ce jour **7 EAJE concernés** (dont 4 pour la même communauté de communes). Une seconde injonction co-signée entre la présidente du conseil départemental et le préfet leur sera adressée prochainement.

Ces actions ont aussi permis une mise en relation des services du Département, de la Préfecture et de la Caf. Cela a pu déboucher sur un **premier contrôle commun de ces trois institutions**, ce qui est complètement raccord avec les préconisations ministérielles parvenues secondairement.

CALENDRIER

- > Action menée sur tout 2023. L'accompagnement des structures est appelé à se poursuivre de manière pérenne par le service des modes d'accueil
- > 2 journées petite enfance par an (directrices et gestionnaires d'EAJE)
- > Mise en place de réunions d'accompagnement des référents santé et accueil inclusif des EAJE

TRANSVERSALITÉ

- > Service des modes d'accueil
- > Direction enfance famille (Def) et l'ensemble de la DGASH
- > Service juridique

76^{EAJE}
dans le département dont seuls 7
n'ont pas à ce jour pu se conformer
à la nouvelle réglementation

PARTENARIATS

- > Services de la Préfecture
- > Caf
- > Gestionnaires des EAJE

> RÉFÉRENT(S) : Nathalie Barrillon et Ludvine Gibert



6. FORMATION À L'AGRÉMENT DES ASSISTANTS MATERNELS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Une nouvelle réglementation est applicable à l'agrément des assistants maternels mais n'avait pas encore été appliquée par le Département. Fort de ce constat, et considérant que les professionnelles de terrain avaient été significativement renouvelées depuis quelques années, le service des modes d'accueil a souhaité organiser une **formation sur l'agrément des assistants maternels**.

Cette formation était à destination des professionnelles du service central et du terrain. Plusieurs modules la constituaient :

- un module initial pour les agents n'ayant jamais été formés ou l'ayant été depuis trop longtemps
- un module d'actualisation des connaissances pour les agents ayant juste besoin de se mettre à niveau au regard des nouvelles dispositions réglementaires
- un module spécifique relatif aux contentieux (une journée pour l'ensemble des agents concernés et une seconde journée réservée aux agents du service central).

L'objectif de cette formation, outre la mise à niveau des connaissances, était aussi de permettre les **échanges entre les professionnelles de terrain et les agents du service central** afin de créer une **culture commune** sur la thématique relative aux assistants maternels, thématique de plus en plus complexe et à risque pour l'institution. Cette formation étant maintenant achevée, le service des modes d'accueil se met à présent en situation de pouvoir prochainement appliquer la **nouvelle réglementation** (révision de l'ensemble de nos documents de communication notamment).

> RÉFÉRENT(S) : Nathalie Barrillon et Ludvine Gibert

CALENDRIER

- > Sessions sur l'agrément : **4 groupes sur 2 jours** répartis d'avril à septembre et 2 groupes d'une journée (réactualisation)
- > Sessions sur le contentieux : **4 groupes sur un journée** du 02 au 05 octobre, puis une journée d'approfondissement le 06 octobre pour les agents du service central
- > Réunion de lancement l'application de la nouvelle réglementation le **30 novembre 2023** en présence des agents Dast

TRANSVERSALITÉ

- > Service des modes d'accueil
- > Service formation
- > Direction de l'action sociale territoriale (Dast)

126^{PROFESSIONNELS}
formés (MDS-SMA-SJ) :
- initial : 44
- réactualisation : 31
- contentieux : 48
- contentieux + : 11 (+3)

Budget de la formation :

21 800 €



7. CONTRACTUALISATION SOLIDAIRE

DESCRIPTION ACTION PHARE

La loi NOTRe a réaffirmé le rôle de chef de file du Département en matière de solidarités humaines et de solidarités territoriales.

Dans le cadre des solidarités humaines, le **schéma départemental des solidarités est le socle du développement de l'action sociale** du Département. Il définit l'ensemble des objectifs et actions portés par le Département dans le champ social, pour l'ensemble des habitants. Au regard de la diversité des besoins et des spécificités de chacun des territoires audois, la collectivité a initié une démarche de contractualisation avec les territoires pour :

- accompagner les dynamiques territoriales
- adapter les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales
- valoriser l'action départementale ainsi que celle des territoires
- favoriser l'émergence de projets innovants
- A ce jour, 7 contrats ont été signés (sur 11 possibles) et des actions commencent déjà à voir le jour :
- lutte contre l'illectronisme
- fourniture d'équipement pour les services jeunesse, de livres adaptés au handicap ou de matériel photo et sono
- approvisionnement de véhicules électriques pour un service d'aide à domicile
- mise en place d'une banque d'accueil pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- dotation de chariot médical de téléconsultation
- cofinancement d'un centre médical spécifique...

La contractualisation se terminera en 2025, de nombreux autres projets sont actuellement à l'étude pour les deux prochaines années.



CALENDRIER

- > Période de contractualisation entre 2021 et 2025.

TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble de la DGASH (Dast/Dasi/Def/DA/MDPH), des services spécifiques en fonction des projets : chargés de mission santé, mobilités, accès aux droits et chefs de projets territoriaux.

MOMENTS CLEFS

L'année 2023 a été marquée par la signature du contrat du Sivom Corbières Méditerranée.

1,1 M€ AFFECTÉ GLOBALEMENT,
entre 75 000 € et 150 000 € par EPCI

Une enveloppe globale complémentaire de
1 M€ pour les équipements
en **TÉLÉMÉDECINE**

132 000 € de financement
pour des actions déjà attribuées

PARTENARIATS

- > La contractualisation s'articule essentiellement avec le dispositif de la convention territoriale globale de la Caf
- > D'autres partenaires peuvent être sollicités en fonction des projets identifiés

Les territoires d'intervention :
les EPCI « à vocation sociale »

> RÉFÉRENT(S) : Stéphane Brugneaux



8. BILAN DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE (BSEM)

DESCRIPTION ACTION PHARE

Le schéma départemental des solidarités 2021-2025 place les actions de prévention au cœur de sa stratégie d'aide et d'accompagnement des publics. Prévenir, et ce dès la naissance, est une priorité que le Département s'est fixée. Ainsi, il a été mis en place un **parcours de santé intégrant le bilan de santé en école maternelle**.

La convention signée entre l'État et le Département de l'Aude dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, pose parmi les orientations, l'**augmentation du nombre de bilans de santé** auprès des enfants concernés et de leur famille.

Le cadre légal, au travers de l'arrêté du 20 août 2021 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistages obligatoires prévues à l'article L.541-1 du code de l'éducation, vient **confirmer la posture départementale** et la réalisation des bilans de santé auprès des enfants.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité **repréciser son cadre d'intervention** dans la déclinaison du bilan de santé en école maternelle (BSEM) auprès des enfants, âgés de 3 et 4 ans, et de leurs familles.

Faisant suite au groupe de travail pluridisciplinaire mis en place dès 2022, il est apparu nécessaire de faire évoluer la passation du bilan :

- en réadaptant les pratiques en lien avec le cadre réglementaire
- en utilisant des outils adaptés tels que *Eval Mater*
- en déclinant l'ensemble de la procédure auprès des professionnels concernés par cette activité

Les objectifs du BSEM sont de **dépister et orienter** individuellement chaque enfant, de **prévenir** l'entrée de situations en protection de l'enfance et enfin, **d'établir un dépistage** collectif en vue de recueillir des données épidémiologiques.

Ce bilan est réalisé par :

- les professionnels de santé PMI : infirmier et/ou puéricultrice et/ou médecin et/ou orthoptiste
- le médecin de l'Éducation nationale si les services de PMI ne peuvent le réaliser

Ce dépistage doit comprendre divers repérages à savoir :

- la surveillance croissance staturo-pondérale
- la surveillance développement physique, psycho-affectif et neurodéveloppemental
- le langage oral et les dépistages de troubles sensoriels
- la vérification des vaccinations
- la promotion des comportements et environnements favorables à la santé
- le dépistage des contre-indications à la pratique sportive
- les difficultés d'apprentissage
- l'identification des situations de protection de l'enfance

Les résultats de ce bilan doivent être transmis à minima annuellement à la médecine scolaire.

Afin d'informer les familles, de sécuriser les enfants et de guider les professionnels dans la réalisation du BSEM, les documents suivants ont été réalisés en 2023 :

- les modalités d'organisation du BSEM
- le guide pratique départemental
- les divers courriers à destination des enseignants ainsi que les affiches de communication
- le courrier à destination des parents ainsi que les questionnaires
- la plaquette à destination des parents et des enfants
- le compte rendu du bilan

Dans le cadre de l'adaptation des outils concernant le dépistage, il a été proposé d'utiliser la méthode **Eval Mater**, dont la procédure a été déclinée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) en lien avec l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les services de PMI de cette région. Cet outil d'évaluation est un dispositif breveté par l'ORS.

> RÉFÉRENT(S) : Lucie Couzigné

Cette convention avec *Eval Mater* avait pour objectif de décliner dans l'Aude quatre orientations majeures :

1. une réflexion sur la réalisation du bilan de santé dans les écoles maternelles
2. l'élaboration d'outils (brochures, courriers...) pour faciliter les échanges entre les familles et les équipes de PMI
3. la mise en place de formations sur le dépistage de certains troubles dans le cadre de la déclinaison d'*Eval mater*
4. des réflexions sur l'exploitation des bases de données recueillies

Dans le cadre de cette convention, des **films** à destination des professionnels de santé de PMI sur **les troubles du langage et les troubles psychomoteurs** ont été réalisés par l'ORS.

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, un bilan est réalisé pour permettre, le cas échéant, de confirmer le cadre d'intervention et de faire évoluer les liens partenariaux indispensables dans la réalisation de cette mission.

Le bilan de santé en école maternelle

C'EST QUOI ?
Il s'agit d'un bilan de santé gratuit réalisé par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du département. Ce bilan permet de vérifier le bon développement de l'enfant et sa parfaite santé.

POUR QUI ?
Pour les enfants de 3 et 4 ans, dans leur école maternelle.

AUDE

Sa taille

Son audition

Sa compréhension

Ses dents

Sa vision

Son langage

Sa motricité

La classe peut reprendre !

N'OUBLIEZ PAS LE CARNET DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT !
Le professionnel de santé de la PMI écrira les résultats du bilan dans le carnet de santé de votre enfant.

c'est déjà fini !

CALENDRIER

> À compter de la rentrée de septembre 2023, la nouvelle organisation de la déclinaison des bilans de santé en école maternelle a été mise en place sur l'ensemble du département.

TRANSVERSALITÉ

> Direction enfance famille (Def), la direction de l'action sociale territoriale (Dast), MDPH, communication externe, imprimerie

CONVENTION DE FORMATION
à l'utilisation de l'outil Eval Mater
pour un coût de

10 000 €

20 PROFESSIONNELS
ont été formés

PARTENARIATS

> Éducation nationale, centre d'action médico-social précoce (Camsp), centres hospitaliers, professionnels de santé libéraux.

DGASH/CASSIS



9. INFORMATISATION DE L'AIDE SOCIALE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Cette année, le service coordination, assistance et suivi du système d'information social (Cassis) a conforté sa position transverse au sein de la direction des solidarités humaines et a gagné ainsi en efficacité dans les projets de la direction générale adjointe.

En 2023, le **projet d'informatisation de l'aide sociale** a vu le jour et vise à fournir aux agents de la DGASH des **outils informatiques** pour leur travail. Ce projet touchera à terme l'ensemble des services de la DGASH mais également les usagers.

QUELS OBJECTIFS ?

1. Améliorer la qualité du service public grâce à un **accès simple et rapide** à une information actualisée, précise, complète et fiable
2. **Rendre plus efficace le traitement des dossiers** et favoriser la cohésion au sein de la DGASH, au travers de :
 - la mise en place de traitements de masse
 - l'automatisation de processus, courriers et statistiques
 - la création d'un référentiel commun...
3. **Mettre en adéquation les procédures internes**, les harmoniser, les simplifier, les partager entre les différents services de la direction générale adjointe
4. **Perfectionner la confidentialité des données**, au travers de droits d'accès définis en fonction des profils des intervenants et respectueux des obligations de la Cnil

57 %

de l'activité du service destinée à la gestion courante : assistance utilisateurs, formation, paramétrage, édition bureautique, qualité et extraction de données, gestion administrative

39 %

de l'activité du service consacrée aux **grands projets** de l'année dont **26 %** à l'informatisation de l'aide sociale à l'enfance



CALENDRIER

- > Système d'information (SI) MDPH palier 2 : mise en production juin 2023
- > SI Solis Ase :
 - reprise des données de janvier à juin 2023
 - formation et déploiement sur les territoires de septembre à décembre 2023

TRANSVERSALITÉ

Dans le cadre de :

- > l'informatisation de l'aide sociale à l'enfance (Ase), travail transverse entre les directions enfance famille (Def) et action sociale et territoriale (Dast)
- > la mise en place du dossier unique de demande d'aides à l'autonomie (DUAA), travail transverse entre la MDPH et le service d'aide sociale générale (ASG)

MOMENTS CLEFS

- Informatisation de l'Ase : reprise des données avec les secrétaires de groupement, environ 2000 dossiers saisis dans Solis
- Déploiement de l'outil en central : groupement, service Crip, service MNA
- Déploiement de Solis en consultation sur les territoires (MDS) auprès des équipes Ase, service adoption, Cefa, maison Apar
- Si MDPH : déploiement du palier 2.1 : paramétrage du logiciel IODAS, des éditions bureautiques, formation, construction de rapports statistiques
- Site Cassis : création d'un site internet à destination des utilisateurs des logiciels métiers du SI social (assistance, formation e-learning)

Le reste

de l'activité est partagée entre la **mise en œuvre** des différentes évolutions métiers et techniques



10. PÔLE ANIMATION ET DES PARTENARIATS D'INSERTION

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le pôle animation territoriale et des partenariats d'insertion est un pôle territorialisé composé de 5 coordonnatrices d'insertion et d'un responsable d'équipe.

Ce pôle, rattaché au service insertion, est un pôle «transverse», en charge d'**animer le réseau des acteurs de l'insertion** sur les territoires infra départementaux. A ce titre, chaque coordonnatrice s'assure de la dynamique des parcours d'insertion du public accompagné par le Département (allocataires du RSA, jeunes en contrat jeunes majeurs).

Les missions en détail

- **Appui technique à la mission d'accompagnement à l'insertion** : organisation de réunions avec les professionnels de l'accompagnement afin de favoriser l'interconnaissance des dispositifs et une culture commune en matière d'accompagnement à l'insertion, formation des nouveaux professionnels de l'accompagnement, validation des changements de référents des allocataires du RSA
- **Animation du réseau des acteurs de l'insertion et diffusion/information de l'offre d'insertion sur leur territoire** : organisation de réunions dites partenariales qui visent à favoriser l'information et la diffusion de l'offre d'insertion sur les territoires en direction des professionnels de l'accompagnement, avec pour objectifs une meilleure mobilisation de cette offre, le développement de pratiques de travail en réseau et donc une amélioration de la qualité des parcours
- **Animation des différentes instances de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi** : depuis le 1^{er} juillet 2023, le Département s'est engagé dans le pilotage d'une gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi. A ce titre, de par leur expertise, les coordonnatrices d'insertion sont chargées d'animer diverses instances de cette gouvernance

Ainsi, dans une optique d'amélioration des parcours et de l'appui aux professionnels de l'accompagnement, elles sont chargées de l'animation des comités locaux de suivis des parcours à l'échelle des arrondissements. Par ailleurs, cette gouvernance partagée a souhaité mettre l'utilisateur au cœur de cette

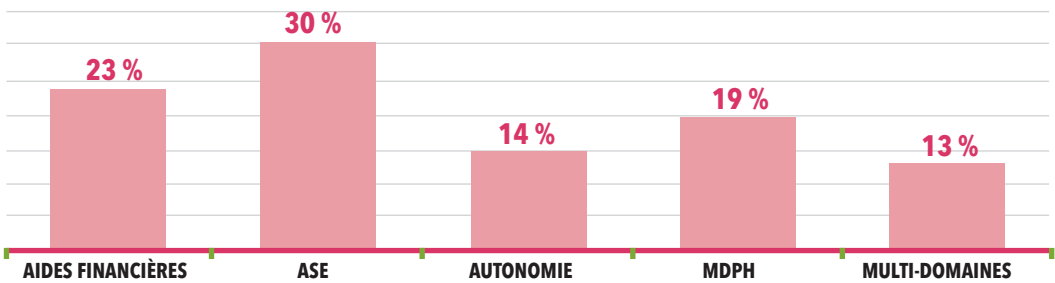
démarche. Ainsi, des groupes usagers ont été mis en œuvre sur chaque territoire afin de faire participer les usagers aux politiques publiques qui les concernent. Ils étaient animés par les coordonnatrices qui avaient pour mission de recueillir les besoins exprimés ainsi que les propositions qui en émanaient.

- **Conduite des travaux de bilan des besoins, de l'offre d'accompagnement et de l'analyse des parcours d'accès à l'emploi, dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi**
- **Participation aux projets dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi** : de par ses missions très transversales, il participe en tant que contributeur à la réalisation de nombreux projets portés par d'autres institutions (IAE, intercommunalité, pôle emploi, etc.)



ACTIVITÉ DU SERVICE

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR DOMAINE



GRANDS PROJETS DE L'ANNÉE

Service CASSIS _ Feuille de route 2023	
Gestion courante _ Grands Projets _ Autres projets (<10 jours ETP)	
	Prévision
TOUT DOMAINES : assistance utilisateurs, formation, paramétrage, édition bureautique, qualité des données, rapport, extraction	650
INFORMATISATION ASE_SOLIS : paramétrage, formation, déploiement	250
CASSIS.aude.fr : Création Site internet (assistance utilisateurs, formation, outil collaboratif)	100
INFORMATISATION ASE_SOLIS : reprise des données	75
SI_MDPH Mise en œuvre du palier 2 : paramétrage, courrier, stat, formation	40
MDPH / ASG_DUAA Dossier Unique Demande Aide Autonomie_Circuit CMI : paramétrage, courrier, stat, formation	25
ASG_Notifications ASH Aide Sociale à l'Hébergement_évolution des courriers : paramétrage éditions bureautiques	20
INFORMATISATION ASE_SOLIS : paramétrage des courriers	15
INFORMATISATION ASE_SOLIS : rapports statistiques et requêtes utilisateurs	15
Autres projets : GED ASH, Aide Vie Autonome, Recours AIDESFI, PCH Parentalié, MASP procédure et budget...	64
Total	1254

> RÉFÉRENT(S) : Sébastien Garrabou

TRANSVERSALITÉ

> Le pôle animation territoriale travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la DGASH et plus particulièrement la direction de l'action sociale territoriale (Dast), l'ensemble des services de la direction action sociale et insertion (Dasi) (le SAAPI notamment)

MOMENTS CLEFS

- Participation aux événements rapprochement offre-demande :
 - job dating, markheton de l'emploi
 - forums de l'insertion par l'activité économique (IAE)
 - forums filière en tension
 - réunions partenariales thématiques : IAE, mobilité, handicap
 - forums services d'actions préventives (SAP)
- Organisation, animation dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques de l'insertion et de l'emploi :
 - mise en place des groupes usagers (une fois par mois) et des comités locaux de suivi des parcours
 - participation aux commissions thématiques (parcours et EIF)

Environ
25 RÉUNIONS
par mois sur chaque territoire

PARTENARIATS

> Les coordonnatrices travaillent quotidiennement avec de nombreuses structures partenaires : sur Narbonne et Carcassonne, plus d'une **soixantaine de structures** partenariales (opérateurs du PDI et opérateurs en charge de la référence RSA). Sur Limoux, Lézignan et Castelnaudary, plus d'une **quarantaine de structures** partenariales (opérateurs du PDI et opérateurs en charge de la référence)



11. MON COACH ECO-LOGIS

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, affirme dans son article 3 le rôle du Département pour organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et pour leur contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Dans l'Aude, **41 % des logements ont été construits avant les années 70** soit, avant la mise en place des premières normes énergétiques. Conjugués à une certaine fragilité démographique liée au vieillissement et à un niveau de vie médian inférieur à la moyenne régionale, l'importance de ce parc ancien et d'un public éligible à l'Anah, font que la précarité énergétique touche de nombreux Audois.

Depuis 2018, le Département est maître d'ouvrage d'un **programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique**. Reconduit en 2022, ce programme permet d'accompagner gratuitement les Audois, propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, dans leur projet de travaux avec une assistance technique, financière et administrative gratuite lors de toutes les étapes de leur projet ainsi qu'un soutien important au financement de leur reste à charge après travaux. Grâce à un bouquet de travaux permettant d'atteindre à minima **35 % de gain énergétique**, le programme assure une rénovation globale, durable et performante des logements des bénéficiaires. Il soutient également l'activité des artisans audois puisque 83 % des retombées économiques du programme sont à leur bénéfice.

Enfin, le Département complète ce dispositif en mettant à disposition des usagers à ressources très modestes, un **service local d'information à la maîtrise de l'énergie (Slime)** : grâce à la mobilisation de son réseau de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, associations....), ce service est l'occasion de conseiller gratuitement les occupants pour les aider à maîtriser leurs consommations énergétiques et/ou de réaliser une installation visant à diminuer leur facture énergétique.

CALENDRIER

- > PIG départemental : 2022-2024
- > Slime : convention 2023-2025 avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique

TRANSVERSALITÉ

- > Maisons départementales des solidarités
- > Espaces seniors

MOMENTS CLEFS

- Ateliers énergie (Sallèles-d'Aude)
- Réunions d'information grand public
- Salon de l'immobilier
- Animation auprès des conseils syndicaux et des syndicats bénévoles
- Interventions auprès du tissu bancaire
- Forum Accel'air 2023
- Conférences des maires dans les EPCI

PARTENARIATS

- > Caf
- > Compagnons bâtisseurs
- > CCAS/CIAS
- > Organismes mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- > Lieux ressources Insertion
- > Maisons France Services
- > Opérateurs de l'habitat
- > Espaces conseils France Rénov
- > ...

> RÉFÉRENT(S) : **Evelyne Duresse**

PIG DÉPARTEMENTAL
(DU 01/01/2023 AU 31/08/2023)

394 488 €

Le coût prévisionnel de la mission
d'accompagnement de l'opérateur 2023

100 000 €

Le budget aides aux travaux

4 522 700 €

de retombées économiques

1187 contacts

189 dossiers agréés Anah

65 % de logements
relevant du parc privé

59 % d'occupants
en logements collectifs

47 %
Le gain énergétique moyen

Slime
(DU 01/01/2023 AU 15/11/2023)

203 contacts

144
diagnostics sociotechniques

Gaël et Ambre
Carcassonne

MON
COACH
ÉCO-LOGIS

"Fini les factures d'énergie
impossibles à payer.
Mon Coach Éco-Logis
pour améliorer la performance
énergétique de notre maison."

Des conseils et des aides financières
pour améliorer et rénover votre logement.
Service gratuit et indépendant.

Pour contacter les conseillers
habitat et énergie de votre territoire,
appelez le **04 68 11 81 30**.

www.aude.fr



DGASH/CELLULE APPUI ET INGÉNIERIE



12. LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département de l'Aude fait face à une désertification médicale de plus en plus importante sur le territoire. Les causes sont multiples : la diminution de l'offre médicale disponible avec la baisse de la démographie médicale et l'évolution de la disponibilité des professionnels de santé, la difficulté importante pour une partie significative de la population de connaître ses droits et également, des conditions de transports qui peuvent être complexes pour accéder à l'offre de soins.

Afin de lutter contre cette désertification médicale et accroître les capacités de soins du territoire, le Département a adopté en 2021 une **feuille de route départementale d'amélioration de l'accès aux soins**. Il s'agit d'apporter des **aides aux internes de médecine générale** qui réalisent leur stage sur le territoire, aux infirmiers qui s'engagent dans la formation infirmier en pratique avancée, aux médecins généralistes et spécialistes pour une primo-installation, aux collectivités territoriales pour la création/rénovation d'une maison de santé pluridisciplinaires, etc.

• Aides aux internes

En 2023, le Département a accompagné **39 internes** en médecine générale qui ont réalisé un stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soins sur le territoire. Cet accompagnement vise à prendre en charge une partie des frais d'hébergement et de déplacements dans le cadre de la réalisation du stage. De plus le Département accueille désormais des internes auprès de la Pmi : depuis 2022 sur l'ouest audois et 2023 sur l'Est audois.

Le Département a participé en mai et en novembre aux **soirées d'accueil des internes** de l'ouest audois organisées par les intercommunalités. L'occasion de promouvoir le territoire et de présenter les dispositifs départementaux. Le Département a également participé pour la première fois, au mois d'octobre, au **forum des internes** organisé par la faculté de médecine de Toulouse afin de présenter les possibilités territoriales en matière de stage et d'accompagner les internes de première année dans leur choix de stage.

> RÉFÉRENT(S) : Maëva Höms

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE



• Aides à l'installation

L'aide à la première installation de médecin généraliste ou professionnels de santé en tension, prend en charge une partie du matériel informatique et médical nécessaire à l'équipement du cabinet dans la limite de **10 000 €**. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer sur le territoire pendant une **durée minimale de 5 ans**. En 2023, le Département a accompagné l'installation d'une **sage-femme** à Cuxac-Cabardès et **deux médecins généralistes** sur les communes de St Laurent-de-la-Cabrerisse et de Salles-sur-l'Hers.

En parallèle, dans le cadre de la contractualisation solidaire, le Département a accompagné et financé à hauteur de **15 000 €** Carcassonne Agglo afin d'équiper le centre Dalia à Carcassonne : dispositif ambulatoire libéral innovant d'accès aux soins.

• Aides à la formation IPA

L'aide est destinée aux infirmiers qui effectuent une formation d'infirmier en pratique avancée (IPA) pendant les deux années de formation pour un montant de **6 000 €**, en contrepartie d'exercer sur le territoire pendant 5 ans. Le Département a accompagné trois infirmiers qui ont débuté la formation en septembre 2023.

• Aides à l'acquisition d'outils de télémedecine

Le Département a également la volonté de **favoriser le déploiement des outils de téléconsultation**.

La télémedecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et la communication. Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales traditionnelles, mais peut faciliter l'accès à la population à des soins de proximité, pallier le manque de personnel médical et renforcer les missions des établissements isolés. A cet effet, le Département de l'Aude travaille sur le **développement de la télémedecine** en collaboration avec les EPCI via le dispositif de contractualisation solidaire. Il finance l'outil de télémedecine auprès de l'EPCI dans la limite de 80 % HT du coût d'acquisition.

Le Département a accompagné le déploiement du **premier outil de télémedecine en 2023 auprès de la communauté de communes Piège Lauragais Malpère (CCPLM)**.

CALENDRIER

- > **17/05 et 09/11** : soirées d'accueil des internes en médecine de l'ouest audois
- > **12/09** : inauguration du premier outil de télé médecine déployé à savoir le chariot de téléconsultation assistée à la maison de santé à Villepinte
- > **03/10** : forum des internes de la faculté de médecine de Toulouse
- > **18/10** : inauguration du centre Dalia à Carcassonne

TRANSVERSALITÉ

- > Direction adjointe santé, PMI et prévention
- > Chargé de mission contractualisations solidaires
- > Chefs de projets territoriaux

MOMENTS CLEFS

- Le Département et la communauté de communes Piège Lauragais Malepère ont signé le 31 mai 2021, la contractualisation solidaire visant à définir les problématiques locales et un plan d'actions afférent. L'action n°6 de ce contrat vise à augmenter les capacités de soins d'un territoire et de permettre aux Audois d'accéder à des compétences médicales via la télé médecine. En concertation avec la mairie de Villepinte qui dispose d'une maison de santé et les professionnels de santé de la structure, un **chariot de téléconsultation** assistée a été déployé. Les téléconsultations sont assistées par un professionnel de santé formé au sein de la maison de santé pour accompagner le patient. Le chariot se compose de plusieurs objets connectés : stéthoscope, oxymètre, tensiomètre, glucomètre, thermomètre, dermatoscope, otoscope et caméra intra-buccale permettant de réaliser la téléconsultation et la téléexpertise. La CCPLM est propriétaire de l'outil qu'elle met à disposition de l'équipe de soins.

Financement CD11

CHARIOT DE

TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE CCPLM :

21 668 €

Financement CD11 **CENTRE DALIA :**

15 000 €

Aide aux internes :

39 internes

Aides aux IPA :

3 **INFIRMIERS** accompagnés

Aides à la primo-installation :

3 **PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

PARTENARIATS

- > EPCI, communautés territoriales de santé (CPTS), professionnels de santé, mairies, ARS, CPAM, MSA, centres hospitaliers (CH)



DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'INSERTION

13. GARANTIE D'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La garantie d'activité départementale (GAD) s'inscrit dans les enjeux du programme départemental d'insertion (PDI) et dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (Calpae). Elle permet aux allocataires du RSA de **bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé pour l'accès à un emploi durable**.

En 2024, la GAD sera un dispositif phare centré sur les secteurs d'activité à fort potentiel de recrutement dans l'Aude : bâtiment travaux public, agriculture, hôtellerie restauration tourisme et service d'aide à la personne.

Six actions GAD sont actuellement déployées sur tout le territoire : narbonnais, lézignanais, carcassonnais, limouxin, lauragais et minervois.

L'objectif en 2024 est de déployer la GAD sur de nouvelles filières en tension.



> **RÉFÉRENT(S) : Pôle accompagnement vers l'emploi**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_4-DE

CALENDRIER

- > Année 2023 et poursuite en 2024 avec l'enjeu de répondre aux besoins des employeurs du territoire en matière de recrutement dans les secteurs en tension.

TRANSVERSALITÉ

- > L'activation du cumul RSA (service accès à l'allocation et au parcours d'insertion)

MOMENTS CLEFS

- En septembre, il a été lancé le recueil d'initiatives pour enrichir l'offre d'insertion et renforcer la GAD en direction des filières en tension

En 2023, un financement à hauteur de

250 000 €

Au cours du 1^{er} semestre 2023,

155 PERSONNES

ont intégré une GAD et 74 d'entre elles ont accédé à un emploi de transition, durable ou à une formation qualifiante

PARTENARIATS

- > Les partenaires de l'économie sociale et solidaire, les opérateurs d'insertion pour la référence RSA et l'offre d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle
- > Les dialogues annuels de gestion avec les porteurs de la GAD et avec l'ensemble des opérateurs de l'insertion dont les EPCI et l'État



14. MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département a toujours eu une **politique volontariste en matière d'insertion professionnelle des publics fragilisés**. Les clauses d'insertion dans ses marchés publics depuis une quinzaine d'années déjà ou encore le dispositif de cumul RSA-emploi à hauteur de 300 heures pour les filières en tension, incarnent une **vision progressiste d'accompagnement des publics** au sein des entreprises locales.

C'est pourquoi le Département, en copilotage avec l'Etat local, s'est saisi de l'opportunité du **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** pour aller plus loin dans ses actions de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

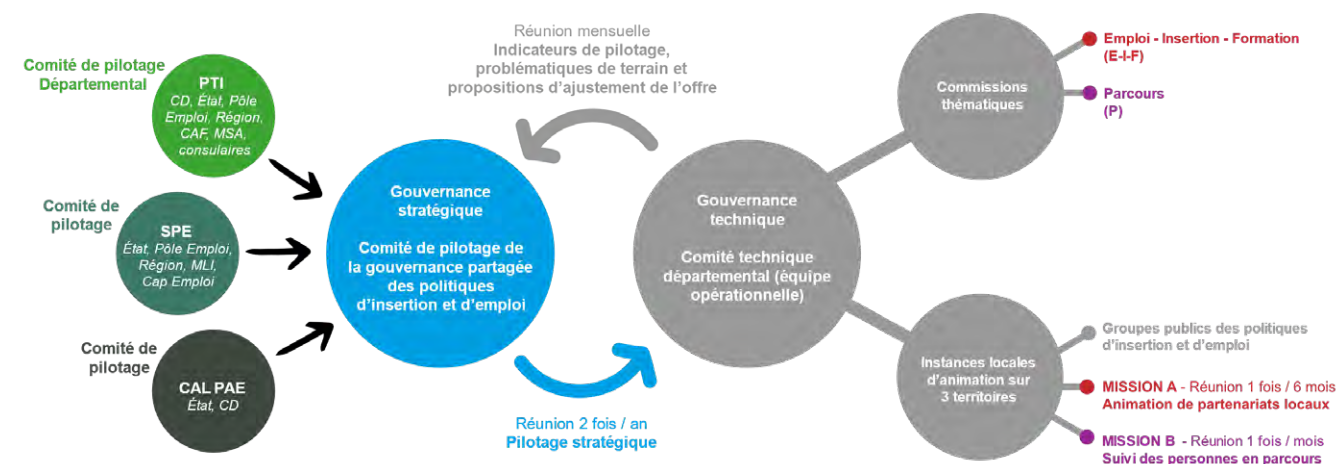
Dans le cadre de cette coordination, le Département, chef de file des solidarités humaines, propose une **offre d'insertion évolutive et ajustée** aux besoins des employeurs locaux et des publics en insertion au plus près des territoires. **Deux années d'expérimentation du SPIE ont permis d'instaurer de nouvelles formes de travail, d'établir un diagnostic des besoins, des publics cibles et des problématiques majeures** sur lesquelles l'action commune doit porter.

Le partenariat ne pouvait pas s'éteindre avec la fin de l'expérimentation. Aussi, pour entretenir la dynamique initiée, **12 partenaires locaux** se sont engagés en mai 2023, dans la **mise en œuvre d'une gouvernance partagée formalisée par une convention**. La feuille de route opérationnelle qui en découle est co-construite et mise en œuvre par une gouvernance mutualisée qui se veut agissante et réactive, au plus près des publics et des employeurs, sur les territoires.

En septembre 2023, le déploiement de **trois instances**

locales d'animation, calquées sur le territoire des arrondissements de Carcassonne, Limoux et Narbonne, constitue la seconde étape de ce projet. Cette phase met en pratique la coordination des acteurs et de leurs interventions autour de projets d'importance pour les territoires. La levée des freins à l'emploi (mobilité et garde des enfants) et l'accompagnement vers l'emploi dans les secteurs à fort besoin de recrutement ont été intégrés au processus.

- Instance locale de Carcassonne : industrie avec le projet de développement d'une zone d'activité à Béragne, le pôle logistique du Lauragais et les métiers de services à la personne
- Instance locale de Limoux : industrie et services à la personne, avec un focus sur les métiers de la petite enfance
- Instance locale de Narbonne : industrie avec le développement des activités liées aux énergies renouvelables et emplois saisonniers, dans l'agriculture, l'hôtellerie/restauration, ainsi que les métiers de l'aide à la personne incluant les services d'aide à domicile et les métiers de la petite enfance



> RÉFÉRENT(S) : Catherine Gilbert

GOUVERNANCE PARTAGÉE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

Les 3 Territoires des Instances locales d'animation

Territoire 1 :
Carcassonne - Castelnaudary

Territoire 2 :
Limoux

Territoire 3 :
Narbonne - Lézignan



CALENDRIER

- > **12 mai 2023** : signature de la convention pour la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi
- > **11 octobre 2023** : 1^{ère} réunion de l'ILA de Carcassonne
- > **31 octobre 2023** : 1^{ère} réunion de l'ILA de Limoux
- > **06 décembre 2023** : 1^{ère} réunion de l'ILA de Narbonne

TRANSVERSALITÉ

- > **DGASH** : direction action sociale insertion (Dasi), direction de l'autonomie, direction enfance famille (Def), Direction de l'action sociale territoriale (Dast)

MOMENTS CLEFS

- Organisation d'une opération de recrutement en collaboration avec la cave Luran Cabaret, de mars à juin 2023
- Création et pilotage de deux événements à la Rencontre des employeurs des métiers de l'aide à la personne, le 30 novembre à Limoux et le 7 décembre à Quillan

10 PARTENAIRES ASSOCIÉS

à la gouvernance partagée, aux côtés de l'état et du Département : la Région Occitanie, Pôle emploi, Cap emploi, la MLOA, la MLJ du Grand Narbonne, les trois chambres consulaires, la Caf et la MSA

PARTENARIATS

- > Outre les signataires de la convention, sont également impliqués sur les territoires, les EPCI et communes, les organisations représentatives de secteurs d'activités, les employeurs, les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi.



15. RÉVISION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) ET DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Depuis de nombreuses années, le Département conduit une politique de **soutien aux conditions d'habitat et de cadre de vie des publics les plus démunis** : appui à la création de nouveaux logements sociaux, programme de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, aide aux programmes de réhabilitation du parc privé portés par les EPCI ou communes de l'Aude, participation à la lutte contre l'habitat indigne, mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement social des publics dans le domaine du logement, etc.

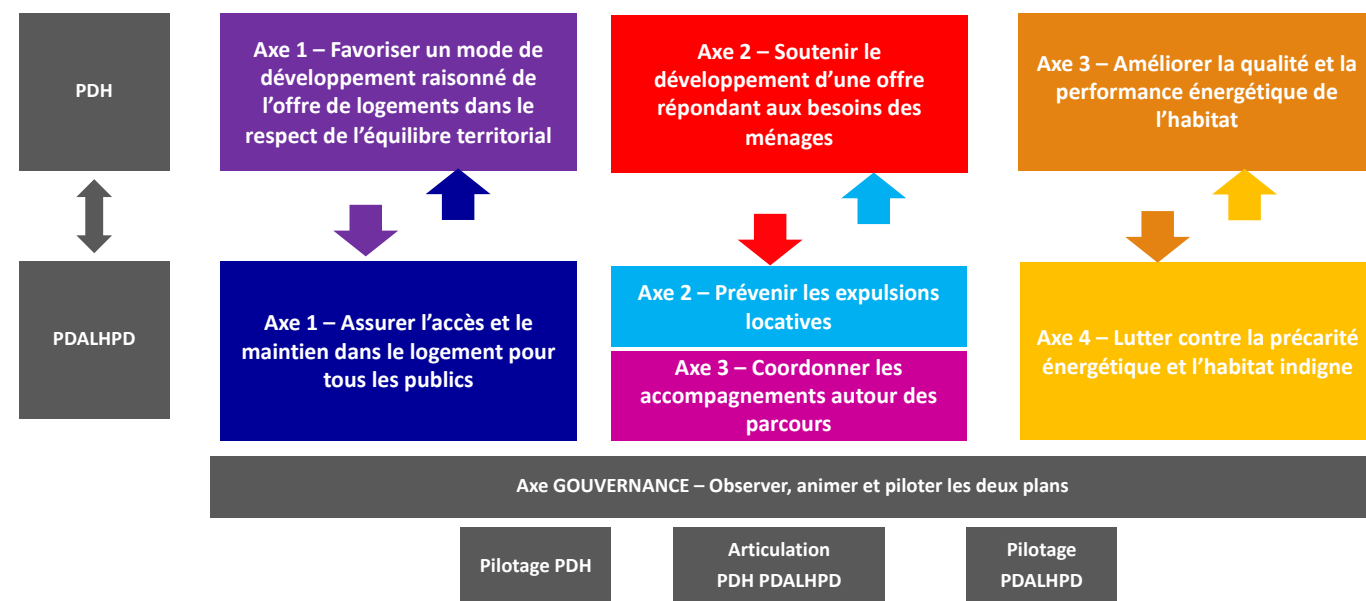
En 2023, le Département a engagé, aux côtés de l'Etat et de nombreux partenaires, la **révision conjointe du plan départemental de l'habitat (PDH) et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. Alors que l'offre de logements accessibles aux Audois les plus fragiles se raréfie, ces plans ont pour ambition de **réduire les déséquilibres et les inégalités territoriales**. Ils définissent également des mesures concrètes d'accompagnement pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, en particulier les jeunes, les personnes

en insertion, les travailleurs saisonniers et les personnes en perte d'autonomie. Il s'agit aussi de privilégier la **rénovation des habitats**.

La **révision des plans**, engagée en janvier 2023, a mobilisé de nombreux partenaires et se porte notamment sur un diagnostic et la construction des orientations des futurs plans : 9 ateliers thématiques (130 participants), 5 rencontres territoriales (76 participants), 25 entretiens et 2 séminaires (135 participants).

Les trois axes du PDH et les quatre axes du PDALHPD, présentés ci-dessous, ont été validés par le comité de pilotage le 10 novembre et par le comité régional de l'hébergement de de l'habitat, le 12 décembre 2023. La **signature des plans interviendra au 1^{er} trimestre 2024**, après approbation par l'assemblée départementale.

Ces politiques transversales trouvent un écho dans les différents autres engagements du Département, parmi ceux-ci : le schéma des mobilités voté en fin d'année 2023 et le soutien à l'investissement pour le logement social.



> RÉFÉRENT(S) : Catherine Gilbert et Evelyne Duresse

CALENDRIER

- > De février à juin : phase 1 - diagnostic commun aux dimensions habitat et hébergement-logement
- > De juin à juillet : phase 2 - définition des orientations pour le PDH et le PDALHPD
- > D'août à novembre : formalisation
- > 10 novembre : copil de validation
- > 28 novembre : présentation au Cese
- > 5 décembre : présentation au comité responsable du PDALHPD
- > 12 décembre : comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
- > Premier trimestre 2024 : approbation des plans par l'assemblée départementale puis signature des deux plans

MOMENTS CLEFS

- **Janvier 2023** : lancement de l'étude
- **16 mai** : copil de présentation du diagnostic
- **12 juillet** : copil de présentation des orientations des futurs plans



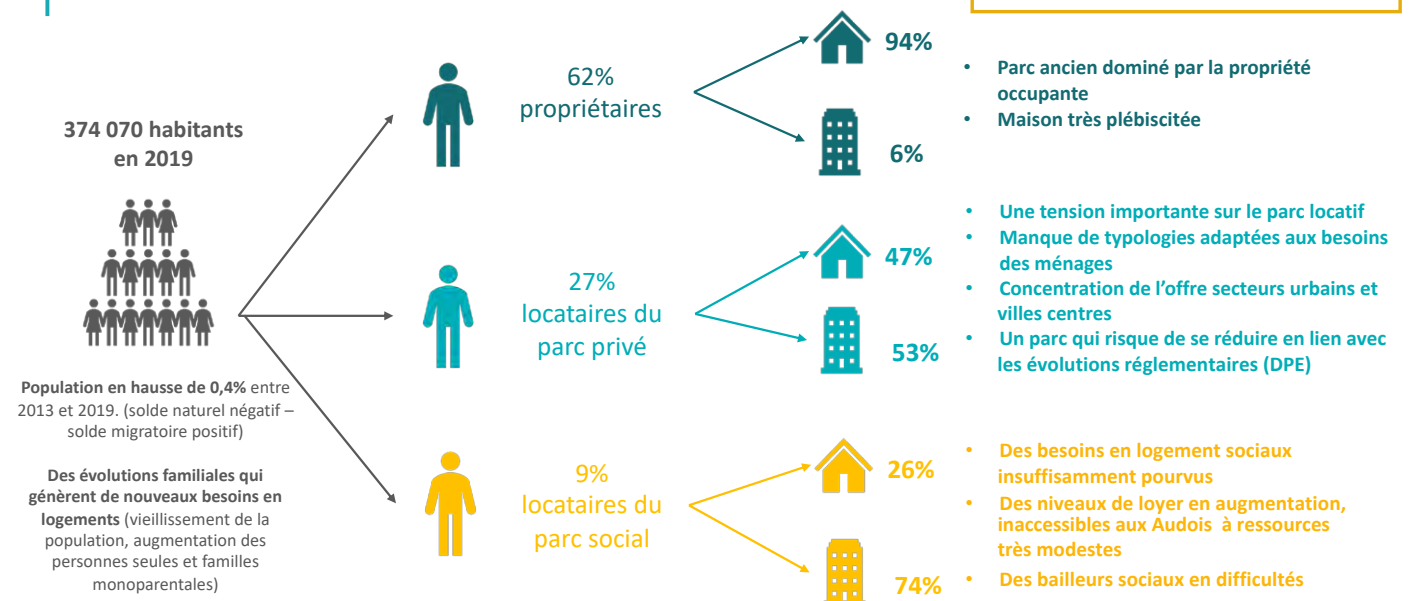
TRANSVERSALITÉ

- > DGASH : direction action sociale insertion (Dasi), direction de l'autonomie, direction enfance famille (Def), Direction de l'action sociale territoriale (Dast)
- > Direction générale adjointe des solidarités territoriales (DGAST)

PARTENARIATS

- > Services de l'État, Région, EPCI et communes, bailleurs sociaux, représentants des usagers, Caf, MSA, CPAM, acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de l'hébergement, du logement et de l'habitat.

Le contexte départemental





16. ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITÉ (ASIP)

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Soucieux d'engager une démarche de qualité de l'accueil auprès des Audois, le Département de l'Aude a déployé en juillet 2023 la démarche de **l'accueil social inconditionnel de proximité** (Asip) dans les accueils centraux et antennes, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dans les MDS. **84 agents ont été formés en 6 mois sur un socle de connaissances et un volet compétences.**

L'objectif de l'Asip est d'**offrir une écoute attentionnée et une réponse la plus adaptée à tous les Audois en difficulté** : conseils, orientation, prise de rendez-vous, médiation administrative et/ou numérique.

Pour ce faire, **des aménagements de locaux ont été réalisés** : l'accueil a été repensé avec la création d'espaces de confidentialité et des espaces bureautiques/informatiques. Des outils techniques ont également été élaborés.

Le travail autour de l'Asip a permis de renforcer le lien et le partenariat inter services, notamment à travers des expériences croisées nouvelles (du type *Vis ma vie*) favorisant l'interconnaissance et les échanges opérationnels.

La démarche de formation se poursuit avec :

- une session organisée en partenariat avec la Caf (novembre 2023) visant à consolider la connaissance des outils et des réponses apportées
- la tenue d'un colloque sur l'accès aux droits et au service public, en lien avec les évolutions sociétales actuelles (dématérialisation, e-administration, développement de l'illectronisme, etc.). L'objectif est notamment de mesurer comment le travail social est impacté par ces changements de pratiques et d'identifier les leviers concourant à la lutte contre le non recours et la simplification des parcours d'accès aux droits

Le groupe projet travaille maintenant avec les cadres à l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la démarche Asip.

PARTENARIATS

- > La Caf
- > Les maisons France services

> RÉFÉRENT(S) : Isabelle Bucquet

TRANSVERSALITÉ

- > La MDPH
- > Le service accueil (accueils généraux)
- > Les maisons départementales des solidarités (MDS)
- > La direction des ressources humaines (DRH)
- > La direction de l'information (DI)
- > La direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG)
- > La communication externe et interne

MOMENTS CLEFS

- Du 13 février au 30 juin 2023 : formation des agents d'accueil
- 1^{er} juillet 2023 : déploiement de la démarche au sein de l'ensemble des services concernés (MDPH/accueils généraux/antennes/MDS) + versement équivalent Segur
- De septembre 2023 à janvier 2024 : mise en œuvre de la démarche *Vis ma vie*
- 20 et 23 novembre 2023 : formation Caf
- 07 décembre 2023 : colloque Dast *Accès aux droits et citoyenneté*



Séminaire Asip - cadres Dast



Formation Asip



L'accueil social inconditionnel de proximité (Asip) CONCRÈTEMENT

Une organisation de l'accueil physique et téléphonique garantissant la disponibilité et la qualité d'écoute des professionnels. Gestion centralisée des débordements téléphoniques pour ne perdre aucun appel.

L'aménagement des espaces d'accueil garantissant l'accessibilité, la confidentialité et la convivialité.

Un réseau interne et externe des professionnels de l'accueil social

Des professionnels d'accueil reconnus et formés régulièrement aux techniques d'accueil, à l'évaluation de la demande et aux dispositifs sociaux pour garantir la meilleure orientation de l'utilisateur.

Un référentiel de pratiques garantissant la même qualité de réponse selon 3 niveaux :

- accueil de 1^{er} niveau : information, orientation sur le dispositif, prise de rendez-vous, vérification des pièces des dossiers de demandes d'aide
- accueil de 2^e niveau : aide administrative et à la complétude de certains dossiers, médiation numérique
- accueil de 3^e niveau : accueil social renforcé et évaluation sociale de la situation, réponse ponctuelle ou orientation d'urgence

Des chartes de partenariat facilitant la collaboration entre institutions autour du parcours de l'utilisateur.

ÉLÉMENTS DE RÉALISATION

84 AGENTS FORMÉS

Des outils techniques créés et distribués dans l'ensemble des sites d'accueil

Des demi-journées de Vis ma vie permettant le regard croisé des professionnels mobilisés dans différents accueils (MDPH / accueils généraux / MDS...)

Des espaces repensés (accès à un ordinateur + imprimante, banques d'accueil adaptées, espaces de confidentialité...)

DÉPENSES 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 (S1) - CALPAE

Années	Dépenses	Montant	Total
2019	Travaux signalétique (services sociaux)	21 302,40	43 084,20
	Travaux accueil physiques	16 801,80	
	Dépenses formations « accueil »	4 980,00	
2020 - S1 2021	Travaux signalétique (services sociaux)	44 001,23	115 192,69
	Ressources RH internes allouées au projet	43 941,46	
	Travaux accueil physiques	15 100,00	
	Démarché qualité accueil et accueil social	7 200,00	
S2 2021 - S1 2022	Dépenses formations « accueil »	4 950,00	11 071,25
	Ressources RH internes allouées au projet	11 071,25	
S2 2022 - S1 2023	Travaux accueil physiques	21 432,23	187 919,78
	Ressources RH internes allouées au projet	87 676,55	
	Formations externes en lien avec la mise en œuvre ASIP	27 000,00	
	Accompagnement externe à la mise en œuvre ASIP	47 808,00	
	Investissements nécessaires	4 003,00	
	Dépenses justifiées	357 267,92	357 267,92



17. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département est chargé de la mise en œuvre et du financement des **mesures d'accompagnement social lié au logement** (ASLL) dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (fonds unique logement dans l'Aude) institué par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 reprise par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

L'ASLL est un accompagnement social spécifique **centré sur la problématique du logement de la personne ou de la famille**.

Cette aide prend la forme d'un accompagnement individualisé et personnalisé par un **plan d'actions contractualisé**. Il peut porter sur les axes d'interventions suivants :

- accéder à un logement autonome et adapté
- maintenir dans leur logement les familles en difficultés
- prévenir la perte de logement

UN DISPOSITIF EN 3 TEMPS



CHAQUE ÉTAPE EST VALIDÉE PAR LA COMMISSION ASLL

CALENDRIER

- > Marché public couvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > Maisons départementales des solidarités
- > Service action sociale PAPH

MOMENTS CLEFS

- Réunion de lancement du marché : 06/09/2022
- Bilan de 1^{ère} année de mise en œuvre du marché : 08/11/2023

29 COMMISSIONS

194 SITUATIONS traitées
et **320 DÉCISIONS** rendues

Coût des mesures prises en commission

2023 : **131 620 €**

PARTENARIATS

- > Opérateurs du marché ASLL
- > Associations oeuvrant dans les champ de l'accompagnement social et/ou de l'insertion
- > Maisons d'enfants à caractère social
- > Bailleurs sociaux

> RÉFÉRENT(S) : Evelynne Duresse



18. DISPOSITIF DE CUMUL DE L'ALLOCATION RSA AVEC DES REVENUS D'ACTIVITÉ

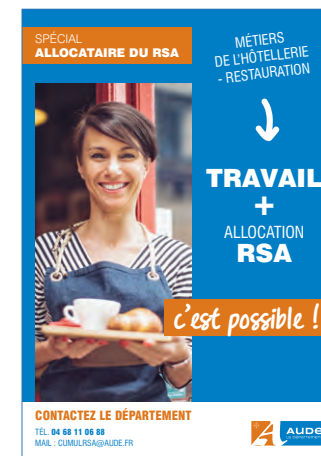
DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département conduit des actions visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires RSA.

Dès 2020, **le dispositif départemental de cumul du RSA a été mis en place pour redynamiser l'emploi et inciter les personnes à accéder à un emploi dans des secteurs dits en tension : agriculture, hébergement touristique, restauration, BTP et services à la personne.**

Comment ?

Il consiste à neutraliser des revenus d'activités : le RSA est calculé sans tenir compte des salaires (dans la limite de 300 heures maximum). Ce procédé est accessible aux bénéficiaires du RSA résidants dans le département de l'Aude et ayant des droits ouverts et versables.



> RÉFÉRENT(S) : Ingrid Ehrard

MOMENTS CLEFS

- Conventionnement avec la Caf
- Campagne de communication sous forme de flyers et d'affiches

336 ALLOCATAIRES

64 126 HEURES TRAVAILLÉES

643 942 €

DE POUVOIR D'ACHAT

Agriculture :

129 ALLOCATAIRES

Service à la personne :

101 ALLOCATAIRES

BTP :

29 ALLOCATAIRES

PARTENARIATS

- > Caf
- > MSA



19. CLAUSE SOCIALE ÉLARGISSEMENT DE L'A61

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'élargissement de l'autoroute A61 est un projet d'envergure mené dans le prolongement du plan national de relance autoroutier et confié par l'Etat à Vinci Autoroutes.

Suivant sa logique de responsabilité sociétale des entreprises, Vinci autoroutes a souhaité s'appuyer sur l'ingénierie existante afin d'**intégrer la clause sociale d'insertion dans ses marchés**. Sur le département audois, une convention de partenariat a été signée entre l'État, le Département et Vinci autoroutes le 12 décembre 2018, afin de fixer les modalités de mise en œuvre de **l'insertion professionnelle dans les travaux visés sur l'A61**. Le conseil départemental est ainsi positionné comme organisme d'accompagnement social du maître d'ouvrage ASF et des entreprises titulaires des marchés de travaux autoroutiers sur le territoire.

Le chantier entrepris entre Lézignan-Corbières et Narbonne se découpe donc en deux tronçons comme suit :

	Lot	Mandataires	%inclusion	%MO INDEX BTP	Heures prévues
A61 — Echangeur de Lézignan-Corbières / Aires de Bizanet - TOACHE Ouest élargissement à 2 x 3voies: terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussées, équipement	01-Elargissement	EUROVIA GRANDS TRAVAUX	5%	24%	15 200
	02-Déboisement	HOLTZINGER	2%	55%	45
	03-Aménagements paysagers	LES JARDINS DE PROVENCE	10%	40%	385
	04-Clotures définitives	MC EVOLUTION	5%	40%	280
	05-Signalisation de police	SIGNATURE MEDITERRANEE	7%	40%	50
	06-Signalisation verticale directionnelle	SIGNATURE MEDITERRANEE	5%	40%	140
	07-PMV / PMT existants	GROUPEMENT AXIMUM	5%	40%	560
A61 — Aires de Bizanet / Bifurcation A61/A9 - TOACHE Est élargissement à 2 x 3voies: terrassement, ouvrage d'art, assainissement, chaussées, équipement	01-Elargissement	VALERIAN	7%	24%	19 000
	02-Déboisement	HOLTZINGER	2%	55%	50
	03-Ecopont	RAZEL BEC	10%	55%	6 050
	04-Aménagements paysagers	LES JARDINS DE PROVENCE	10%	40%	280
	05-Clotures définitives	MC EVOLUTION	5%	40%	350
	06-Signalisation de police	SIGNATURE MEDITERRANEE	7%	40%	50
	07-Signalisation verticale directionnelle	SIGNATURE MEDITERRANEE	5%	40%	175
	08-PMV / PMT existants	GROUPEMENT AXIMUM	5%	40%	315

> RÉFÉRENT(S) : Mireille Griffe, Caroline Sablayrolles et Sophie Calderara

CALENDRIER

- > De janvier à avril 2018 : travail d'intégration de la clause sociale dans les marchés privés de Vinci Autoroutes
- > Janvier 2019 : démarrage des travaux A61
- > Novembre 2019 : arrêt du chantier portant sur la moitié du tronçon de travaux concerné
- > Décembre 2020 : reprise de l'activité par Eurovia grands travaux
- > Juillet 2023 : Fin des travaux d'extension de l'A61

TRANSVERSALITÉ

- > La direction des transports et des mobilités

MOMENTS CLEFS

3 comités de pilotage :

- 22 octobre 2019
- 09 février 2021
- 15 novembre 2023

PARTENARIATS

Action en partenariat avec l'ensemble des partenaires :

- > Entreprises impliquées
- > État qui délègue la gestion et l'entretien de l'autoroute A61
- > Vinci autoroute qui est le délégataire
- > Structures d'insertion : IBTP, GEIQ BTP et l'ensemble des structures accompagnantes



101 PARTICIPANTS positionnés

Près de **87 000** HEURES de travail (50 ETP)

860 HEURES de travail par candidats en moyenne, soit plus de 5 mois et demi de travail pour chaque candidat en moyenne (basé sur un temps plein, 35 h/semaine)

UNE ACTION QUI VISE LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ OU PRIORITAIRES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI :

25 % DE ALLOCATAIRES de minimas sociaux (RSA)

34 % DE JEUNES sans diplôme/sans expérience ou en garantie jeunes mission locale

23 % DE DEMANDEURS D'EMPLOI de longue durée (+12 mois d'inscription Pôle emploi)

Plus de 35 % DE RÉSIDENTS des quartier de la politique de la ville (QPV) des villes de Narbonne et Lézignan-Corbières



20. ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département définit et met en œuvre la **politique d'action sociale et médico-sociale** sur son territoire dans plusieurs domaines d'intervention et dispositifs en faveur des familles en difficulté qui mobilisent les fonds suivants : le fonds unique logement (Ful), le fonds d'aide aux jeunes (Faj), le fonds d'action sociale territoriale (Fast), le fonds d'aide à la formation (Faf), l'aide personnalisée au retour à l'emploi (Apre) ainsi que des allocations et aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (Ase). Ces aides sont codifiées dans le cadre d'un **règlement départemental** dont les principes et modalités applicables actuels sont en vigueur depuis 2013.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique et social et des besoins notamment en matière de mobilité ou en lien avec le logement, il était nécessaire d'établir et de partager avec les acteurs concernés (directions métiers du Département et leurs services, partenaires), le bilan de la mobilisation des aides et l'évolution des besoins (projet de révision).

Le projet de révision se décline en plusieurs phases :

- **phase 1** : réunion de groupes de travail chargés de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle du règlement au regard de chacun des dispositifs et proposer des modalités de suivi, d'ajustement et d'évaluation.
- **phase 2** : préconisations et adaptations du règlement. Les travaux des groupes de travail sont restitués lors du comité technique. Les adaptations du règlement à retenir sont alors présentées au comité de pilotage pour validation finale.
- **phase 3** : rédaction du règlement
- **phase 4** : création de supports tels qu'un guide des bonnes pratiques, des fiches process/logigrammes et mémento.

Après l'adoption du règlement et son affichage, la diffusion sera réalisée en 2024 par mail aux membres du comité de pilotage et du comité technique, à l'ensemble des organismes tiers et partenaires, ainsi qu'au travers de publications sur le site internet du Département.

> RÉFÉRENT(S) : Évelyne Macchion

CALENDRIER

- > Groupes de travail et ateliers thématiques entre mai 2023 et décembre 2023
- > Vote par l'assemblée départementale 1^{er} trimestre 2024 : présentation de l'adaptation du règlement en commission permanente
- > Validation par le comité responsable du PDALHPD 1^{er} trimestre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > Direction de l'action sociale territoriale
- > Cellule appui et ingénierie - conseillère technique en travail social
- > Direction enfance famille
- > Direction de l'autonomie

MOMENTS CLEFS

- Comité de pilotage le 23/05/2023
- Comité technique le 25/05/2023
- Comité technique le 07/09/2023
- Comité de pilotage le 30/11/2023
- Comité technique prévisionnel en janvier 2024
- Comité de pilotage prévisionnel au 1^{er} trimestre 2024

13 GROUPES de travail
et **6 ATELIERS** thématiques

Les aides financières mobilisées dans le cadre des dispositifs Ful, Faj, Fast, Apre et Faf représentent un budget total de

3 566 900 € EN 2023

PARTENARIATS

- > Missions locales
- > Pôle emploi
- > Bailleurs sociaux/régie de quartiers
- > Adil
- > Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude (DDETSPP)
- > MSA/Caf



21. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES D'AIDE ALIMENTAIRE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département soutient dans le cadre de subventions de fonctionnement, les associations œuvrant dans les champs des solidarités, de l'action sociale et/ou de l'insertion. Celles-ci contribuent entre autres, à **lutter contre le gaspillage alimentaire, la faim et la précarité** en remettant des **colis alimentaires et/ou en accompagnant les bénéficiaires dans leurs achats**, tout en leur apportant des conseils alimentaires et budgétaires.

Pour certaines associations, les actions développées visent à **lutter contre les exclusions et à favoriser l'inclusion sociale de personnes** en situation de précarité et de vulnérabilité économique et sociale qui vivent dans des territoires dont les caractéristiques peuvent être un facteur d'exclusion. Pour d'autres, elles concernent la **préparation et le service de repas chauds** aux personnes les plus démunies et la **distribution de denrées alimentaires** le soir 5 jours sur 7.

Enfin, des associations développent des **ateliers de cuisine** à destination d'un public fragile, précaire, isolé sur le territoire audois. Il s'agit par cette démarche, de **favoriser l'accès à une alimentation de qualité par la transmission** de méthodes de production, de préparation, de consommation et de conservation des produits de saison.

Dans le cadre de l'accompagnement social, les travailleurs sociaux départementaux peuvent orienter les personnes vers ces associations.



> RÉFÉRENT(S) : Evelyne Macchion

TRANSVERSALITÉ

- > Service lutte contre la précarité financière
- > Maisons départementales des solidarités
- > Service agriculture, tourisme et patrimoine

MOMENTS CLEFS

- Une réunion bilan et perspectives avec chaque association durant le 1^{er} trimestre de l'année

10 ASSOCIATIONS
subventionnées

Un budget de
110 750 € POUR L'ANNÉE 2023

PARTENARIATS

- > Associations caritatives d'aide alimentaire



22. LA MDPH, BIEN PLUS QU'UN SERVICE PUBLIC

LES CHIFFRES CLÉS

ACCUEIL

Au 31/12/2023, **9 584 personnes** se sont rendues à l'accueil physique de la MDPH ce qui représente une projection en année pleine de 9 776 personnes. Une augmentation de **13,31% de fréquentation** serait enregistrée après une hausse de + 49,9% en 2022. En parallèle, **30 262 appels** ont été recensés au 31/12/2023 (-6,02% par rapport à 2022). À noter également l'amélioration progressive des taux de réponse des appels reçus sur le numéro vert MDPH qui s'établit à **71%** au 31/12/2023 en augmentation de 2 points par rapport à 2022.

Ainsi, nous pouvons relever un report de fréquentation de l'accueil MDPH entre l'accueil physique et téléphonique. En effet, les usagers optent pour une relation directe en présentiel sur site avec les agents de la MDPH. Ce constat vient donc soutenir le bien fondé d'une **démarche de territorialisation** soutenue par la MDPH depuis 2020 et qui a été renforcée par l'ouverture de permanences administratives au CCAS de Trèbes, depuis septembre 2022, et à la mairie de Cuxac-Cabardès, depuis mai 2023.

Cette logique de proximité et de simplification des démarches des usagers se retrouve également dans l'investissement des agents d'accueil MDPH dans la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité.

12 agents (accueil et instructeurs qui exercent également des missions d'accueil) ont pu suivre les 6 modules de formation initiale prodigués à l'ensemble des agents d'accueil des services du Département.

En complément, la MDPH organise les différentes sessions d'immersion croisée depuis le mois de septembre 2023. Dans ce cadre, **15 agents d'accueil MDS auront été reçus à la MDPH au 31/12/2023 afin de vivre une expérience selon le principe du «vie ma vie»** et ainsi parfaire leurs connaissances relatives aux procédures propres au champ du handicap et à l'organisation des services de la MDPH. Outre les expériences croisées et riches que permettent ces sessions d'immersion, cette démarche vertueuse à vocation à créer un véritable réseau d'agents d'accueil du Département aux compétences et connaissances transversales et complémentaires.

La MDPH a conduit également tout au long de l'année 2023 une enquête de satisfaction auprès des usagers de ses services dont les résultats sont reportés systématiquement dans le rapport annuel d'activités. Afin de permettre une large représentation des résultats obtenus, la MDPH mobilise un agent renfort de l'unité accueil qui peut solliciter les usagers se présentant physiquement aux services et ce, afin de les accompagner à la complétude du questionnaire. Ainsi, au 31/12/2023, **681 personnes** ont participé à cette mesure de satisfaction usagers, avec un taux de satisfaction de **94,6 %**.

Ces résultats témoignent donc d'une stabilité notoire de la qualité de service MDPH offerte aux usagers.

COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Au 30 octobre 2023 :

- **26 séances plénières** organisées pour 64 dossiers examinés en moyenne par séance
 - 1 404 dossiers présentés au total dont 98 dossiers enfant et 1306 dossiers adulte
- **45 séances simplifiées** pour 288 dossiers examinés en moyenne par séance
 - 12 313 dossiers présentés au total dont 2 855 dossiers enfants et 9 458 dossiers adultes
- **22 séances spécialisées** et 45 personnes reçues depuis janvier
- 39 adultes/2 enfants. 9 dossiers mis en sursis (6 dont les propositions initiales ont été maintenues)
- **2 séances fonctionnelles** (26/06/2023 et 20/11/2023)
- 25 conciliations
- **471 dossiers** évalués dans le cadre du **dossier unique de demandes d'aides à l'autonomie (DUAA)** avec, depuis le mois de février 2023 :
 - 92,8% d'avis favorables pour l'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S)
 - 57,8 % d'avis favorables carte mobilité inclusion invalidité (CMI-I)
 - 42,2 % d'avis défavorables CMI-I avec accord carte mobilité inclusion priorité (CMI-P)

DROITS OUVERTS EN 2023

Au 31/12/2023 **139 302 droits sont en cours**, dont 44 730 notifiés en 2023

4 290 allocations aux adultes handicapés (AAH) ont été notifiées dont 1 148 droits accordés sans limitation de durée (27,85 %).

Le nombre de **prestation de compensation au handicap (PCH)** notifié au 24/11/2023 est de **3 390** dont 245 attribuées à des jeunes de moins de 16 ans et 90 à des jeunes ayant entre 16 et 19 ans (soit 335 PCH enfants contre 3 055 PCH à destination d'adultes). Ces 3 390 PCH se répartissent en différents volets :

- **1 795 PCH aide humaine** dont 1 606 aides humaines à domicile et 189 en établissement
 - 10,15% des aides humaines à domicile sont accordées à des enfants
 - 60,21 % sont accordées à des usagers ayant entre 20 et 59 ans
- **527 PCH aides techniques** dont 319 accordées à des usagers ayant entre 20 et 59 ans (60,51 %)
- **312 PCH aménagement du véhicule** 12,82 % concernent des enfants et 77,24 % concernent les 20-59 ans (241 PCH aide pour l'aménagement du véhicule)
- **239 PCH pour charges spécifiques** dont 114 attribuées aux plus de 60 ans (47,70 %), 12,13 % des bénéficiaires sont des enfants
- **175 pour aménagement du logement** dont 93 à destination des 20-59 ans (53,45 %), et 76 à destination des plus de 60 ans (43,43 %).
- **157 PCH pour charges exceptionnelles** dont 68,15 % sont attribuées au 20-59 ans et 24,20 % sont à destination des enfants
- **8 PCH aide animalière**

509 compléments d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ont été notifiés en 2023 soit 30,32 % des AEEH notifiées.

En effet, **1 620 AEEH** ont été notifiées dont 1 442 pour des enfants ayant moins de 16 ans.

8 310 CMI ont été accordées réparties comme suit :

- **1 507 CMI invalidité**, dont 730 pour les 20-59 ans (48,44 %) et 647 pour les plus de 60 ans (42,93 %)
- **3 387 CMI priorité**, 52,82 % des CMI-P sont attribuées à des usagers ayant entre 20 et 59 ans, 41,75 % à des usagers ayant plus de 60 ans
- **5 660 CMI stationnement**. Les bénéficiaires de plus de 60 ans sont les plus représentés avec 50,61 % des notifications alors que les enfants sont les moins représentés avec 5,44 % de notifications émises

6 543 reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ont été accordées par la CDAPH. 81,40 % sont accordées à des usagers ayant entre 20 et 59 ans (5 326).

DÉLAIS DE TRAITEMENT

- Global, tous dossiers confondus 2,5 mois
- Dossiers enfance : 2 mois
- Dossiers adultes : 2,7 mois
- Traitement de l'AAH : 2,7 mois
- Traitement de la PCH : 2,5 mois

LE PROJET A POUR OBJECTIFS DE :

- rapprocher les services de la population handicapée
- faciliter les déplacements des usagers de la PCH en rapprochant les permanences de leur domicile
- renforcer les partenariats avec les professionnels des territoires
- analyser les besoins de déploiement complémentaires sur le territoire

LES MODALITÉS SONT LES SUIVANTES :

- identification des sites de déploiement : Limoux, Quillan, Sigean, Lézignan-Corbières, Castelnaudary, Coursan, Narbonne
- établissement des binômes : travailleur social et infirmière, ou référent à l'insertion professionnelle, ou ergothérapeute
- planification des présences sur site : 1 journée par mois. Présence y compris pendant les vacances scolaires

LE CAHIER DES CHARGES

La MDPH se déploie sur les territoires à moyens constants.

Par conséquent :

- elle transpose les consultations du siège, sur la MDS de secteur de résidence de l'utilisateur
- elle propose des consultations sur les sites comme des visites à domicile systématiques
- elle offre une période d'une heure à la fin de chaque demi-journée pour des visites spontanées
- elle peut être dans ce cas amenée à faire de la « complétude évaluative »
- elle organise les consultations de recours administratif préalable obligatoire (RAPO)

LE DÉPLOIEMENT

- La mise en œuvre de la territorialisation s'est élaborée conjointement avec les services de la Dast
- Chaque site a fait l'objet d'une réunion de présentation des missions de la MDPH, des objectifs de la territorialisation, ainsi que des modalités d'intervention. Par un jeu de questions-réponses avec l'ensemble des équipes territorialisées, les réserves ont pu être levées, les questionnements abordés
- **6 réunions de lancement** ont été effectuées

La MDPH plus près de chez vous



ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS AU 0 800 777 732

L'ACTIVITÉ DU MOIS DE JANVIER AU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

2023	Nombre de permanences	RDV programmés	Accueils spontanés	RDV partagés	Autre
Sigean	12	53	19		0
Coursan	12	69	0		
Castelnaudary	13	100	2	6	1
Narbonne	51	96	44		
Narbonne enfance	12	58			
Limoux	8	27	6		0
Quillan	18	50	6	10	6
Lézignan	10	79	4		
Total	88	458	81	16	7

L'ACTIVITÉ DU MOIS DE JANVIER AU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

La MDPH réalisait déjà des permanences à Narbonne tous les mardis, à celles-ci ont été ajoutées dans le cadre de la territorialisation des permanences du secteur enfant un mercredi par mois.

Depuis le mois de juin, en raison de travaux en cours à la MDS de Castelnaudary, les permanences ont lieu au point d'accès aux droits de la mairie de Castelnaudary.

En complément, la MDPH a poursuivi le déploiement de permanences administratives et ce, au sein du

centre communal d'action sociale (CCAS) de Trèbes ainsi que, depuis le mois de mai 2023, dans les locaux de la mairie de Cuxac-Cabardès. Ces points de permanences mensuelles se distinguent de celles assurées en MDS dans la mesure où l'offre de service proposée aux usagers s'appuie sur des agents administratifs du service accueil gestion des droits et donc sur un accueil de niveau 1 (aide à la complétude de dossiers de demandes ; information sur l'avancement du traitement d'un dossier ; informations générales sur les droits et prestations liés au champ du handicap).

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS 2023

JOURNÉE DU 09 JUIN 2023 DÉDIÉE À LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Environ 200 personnes ont participé à cette journée dédiée à la réponse accompagnée pour tous le 9 juin dernier en salle Gaston Defferre au conseil départemental. L'interview de Denis Piveteau a été le fil rouge de cette matinée de travail. Elle a été menée par le parent d'un enfant en situation de handicap accompagné dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous, ainsi que par la directrice de la MDPH de l'Aude. Denis Piveteau est l'auteur du rapport *zéro sans solutions* le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Il recommande dans le rapport, de ne « jamais laisser personne au bord du chemin », notamment les personnes en situation de handicap dite sans solution, sur listes d'attente, ou bénéficiant d'un accompagnement qui n'est pas ou plus adapté à leurs besoins.

L'après-midi du 09 juin dernier était organisée autour d'ateliers de travail. Ces derniers ont été proposés afin de poursuivre la démarche qu'a souhaité impulser la MDPH, notamment en poursuivant les principes de co-construction, déjà mis en place à travers les différents groupes de travail tels que le comité des usagers, les experts... Forts de cette mixité, ils ont permis de croiser les regards en favorisant la participation de chacun et en recueillant les besoins et attentes autour de **7 thématiques**. Le contenu de ces ateliers a permis de contribuer collectivement à l'écriture de l'additif, document qui fait le bilan annuel de la réponse accompagnée pour tous (RAT) et fait le point sur l'offre médico-sociale dans le département. L'additif RAT, qui reprendra les conclusions de chaque atelier, a été présenté à la commission exécutive le 04 décembre 2023.

ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DES RÉUSSITES DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023

Lors de cet évènement organisé par la MDPH, les parcours de réussite professionnelle des personnes en situation de handicap ont été mis à l'honneur par la remise de trophées aux personnes ayant accédé à un emploi et/ou à la création d'une entreprise de plus de 6 mois suite à un contrat au sein d'un établissement et service d'aide par le travail (Esat), une mise en situation professionnelle en Esat, un accompagnement de la plateforme emploi accompagné et ou un contrat conjoint entre le milieu ordinaire et l'Esat. Les trophées ont été réalisés par l'Esat du Cers. L'après-midi a eu pour finalité de sensibiliser le grand public au handicap et valoriser les réalisations des

personnes en situation de handicap dans le cadre des ateliers au sein des établissements médico-sociaux du Département de l'Aude.

La MDPH a souhaité soutenir la participation des personnes en situation de handicap en leur offrant la possibilité de participer lors de cet évènement à la conception de la carte de vœux de la MDPH pour 2024.

Cette action pourra être reconduite sur d'autres thématiques les années suivantes.

RÉDACTION DE L'ADDITIF ANNUEL AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL RAT

La démarche *réponse accompagnée pour tous* ambitionne que toute personne en situation de handicap puisse, quelles que soient la gravité ou la complexité de sa situation, bénéficier d'une réponse individualisée et accompagnée dans le temps, lui permettant de s'inscrire dans un parcours conforme à son projet de vie. Ainsi, elle mise sur le développement de l'intelligence collective en proposant des réponses co-construites avec l'ensemble des acteurs mobilisés, les financeurs, les partenaires et également les personnes porteuses de handicap sur le territoire audois.

Le dispositif joue un rôle central et transversal en interne de la MDPH. En effet, l'ensemble des services sont impliqués dans sa mise en œuvre concrète au travers de la mobilisation des agents dans le cadre du dispositif d'orientation permanent et également dans le cadre de la réflexion collective visant à faire évoluer la qualité de service et/ou l'offre proposée dans l'Aude.

À l'échelle départementale, le dispositif impulse une démarche de co-construction impliquant l'ensemble des acteurs spécifiques au domaine du handicap et en mobilisant de nouveaux partenaires intervenants plus largement dans le cadre du droit commun et des domaines de la vie quotidienne. L'additif a vocation à poursuivre la réflexion collective sur les évolutions nécessaires et pérennes de l'offre proposée sur le territoire audois sur des thématiques identifiées par les personnes elles-mêmes et sur ce que nous illustrent les situations individuelles au quotidien dans le cadre des plans d'accompagnement global (PAG).

LE NOMBRE DE SITUATIONS ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DE LA RAT

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de personnes relevant du dispositif RAT	95	153	208	163	219	245	254
Évolution annuelle du nombre de situations	+79	+58	+55	-45	+56	+26	+9

LA RÉPARTITION ENFANTS/ADULTES DES SITUATIONS COMPLEXES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE D'UN PAG

Année	2016 / 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Au 15-09-2023
Situations enfants en nombre, en % (-18 ans)	69 72 %	104 67,97 %	129 62,01 %	89 54,60 %	145 66,21 %	165 67,35 %	166 71,86 %
Situations adultes en nombre, en % (+18 ans)	26 28 %	49 32,02 %	79 37,90 %	74 45,39 %	74 33,79 %	80 32,65 %	65 28,13 %
Total	95 100 %	153 100 %	208 100 %	163 100 %	219 100 %	245 100 %	231 100 %

L'accroissement du nombre de situations peut s'expliquer en partie car le dispositif *réponse accompagnée pour tous* est de plus en plus repéré par le réseau partenarial et bénéficie, pour cette année d'exercice, d'un nombre plus important de situations adressées à la MDPH. En effet, 45 nouvelles personnes ont été repérées depuis janvier.

Contrairement aux situations enfants, le nombre de situations adultes accompagnées dans le cadre de la RAT se stabilise depuis 2019.

LE NOMBRE DE SITUATIONS CLÔTURÉES EN 2023

Nombre de situations closes au 15/09/2023	Enfants	Adultes
62	45	17

La mise en place de commissions organisées par la MDPH depuis 2018 permet de partager avec les établissements, les associations gestionnaires, l'éducation nationale et les financeurs, les situations prioritaires, tout en communiquant sur le dispositif et en accompagnant les établissements dans son appropriation. Cette démarche partenariale a permis d'apporter des solutions à 62 situations complexes au 15 septembre 2023.

LE DÉPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION (SI)

La MDPH a déployé en production le palier 2 du système d'information (Iodas) depuis le 13/06/2023 qui intègre différentes évolutions :

- adaptation et évolution de nombreuses éditions
- installation d'un nouveau connecteur et prise en charge des nouveautés du palier pour une remontée et centralisation de données fiabilisées vers l'infocentre
- déploiement de nouveaux flux (notamment flux 4 vers la Caf/livret parcours inclusif)

De nouvelles procédures ont également été intégrées :

- gestion globale des recours (RAPO/conciliation/contentieux)
- événements entraînant des clôtures dans la gestion des demandes (décès des usagers, déménagement, etc.)
- Mise en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail (Mispé)
- PCH parentalité
- Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) (création d'un nouveau droit attribuable)
- demandes de révisions formulées par un tiers
- Plan d'accompagnement global (PAG)
- PCH sans limitation de durée (procédure de contournement jusqu'alors)

Ce déploiement s'est déroulé en plusieurs étapes avec, dès 2022 :

- la constitution d'un groupe projet associant des référents métiers internes, chefs de service MDPH et Cogitis
- la participation à des webinaires de l'éditeur (Inetum) pour appréhender les évolutions techniques et anticiper les adaptations métiers nécessaires
- l'organisation d'ateliers tests pour chacune des procédures

Entre juin et septembre 2023, une grande proximité entre la MDPH et Cogitis a permis d'affiner les besoins en termes de paramétrage et de corriger les points de difficultés techniques.

Dès septembre 2023, des ateliers d'appropriation métier avec constitution de documents supports diffusés aux agents, ont permis de parfaire les connaissances de tous les agents.

QUESTIONNAIRES PAIR-AIDANCE ET PCH DE L'ÉTÉ

La MDPH a créé une enquête à destination des aidants dont l'objectif est de lister les aides en cours et recenser les besoins complémentaires.

189 personnes ont été sondées sur les 390 bénéficiaires ayant reçu une notification en 2022 :

- 21 % des sondés sont aidants depuis plus de 5 ans
- 60 % des personnes interrogées sont aidantes depuis bien plus longtemps
- 72 % des proches aidants sont des femmes
- 74 % des répondants sont mariés ou en couple
- 84 % ont des enfants à charge
- 45 % sont aidantes de leur conjoint (e)
- 39 % sont aidantes de leur enfant
- 8 % sont aidantes de leur frère ou sœur (ou belle-sœur, beau-frère)
- 2 % sont aidantes d'ami (e) proche
- Parmi les 189 sondés :
 - 28 % d'aidants n'ont aucun autre intervenant extérieur
 - 19 % des aidants peuvent avoir une aide de la part d'un autre membre de la famille
 - 14 % sont aidés par des aides ménagères
 - 45 % des proches aidants interviennent auprès de l'aidé chaque jour

Il est à noter que 62 % des aidants font part de fatigue aussi bien physique que psychique, de surmenage, de fatigue morale, déprime et anxiété.

Les besoins recensés sont de plusieurs ordres :

- Le besoin de répit est très souvent cité. Cependant la demande n'est pas forcément le placement temporaire de l'aidé. Les demandes d'accessibilité aux loisirs (vacances) partagés sont fortes. En effet, les aidants et les aidés souhaiteraient partager des « moments plaisirs » hors du domicile mais les loisirs sont difficilement accessibles aux deux personnes en même temps
- Le besoin de reconnaissance (par une meilleure rémunération)
- L'accompagnement administratif

UN PARTENARIAT TOUJOURS TRÈS ACTIF : DE NOUVELLES CONVENTIONS SIGNÉES EN 2023

• 5 nouvelles conventions :

- conventions avec la commune de Cuxac-Cabardès et de Trèbes relatives à la mise en place de permanences administratives MDPH au sein de la mairie de Cuxac-Cabardès et au sein du CCAS de Trèbes
- convention avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) portant sur l'amélioration des prises en charge des enfants en situation de handicap par la coordination des acteurs du territoire relevant de la CCCLA
- convention avec le Département de l'Aude relative au partage de données dans le cadre de la mise en œuvre du dossier unique de demande d'aide à l'autonomie (DUAA)
- convention avec la ville de Castelnaudary concernant la mise à disposition de locaux pour permettre la tenue de permanences MDPH

• 1 avenant à une convention existante :

- avenant n°3 à la convention avec le Département de l'Aude relatif à l'accueil social inconditionnel de proximité (Asip), à la mise à jour de la charte d'accueil, à la présentation du service public de l'insertion et de l'emploi (Spie), à la sensibilisation aux handicaps des agents et au personnel mis à disposition

• 10 renouvellements de conventions :

- convention avec pôle emploi relative aux échanges de données via une interface applicative de programme (API)
- convention avec APF France handicap relative à la plateforme emploi accompagné
- conventions avec l'Afdaim, l'APAJH et le Département de l'Aude concernant la mise à disposition de personnel
- convention avec Espoir de l'Aude concernant la mise à disposition de personnel
- convention avec la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) concernant l'instruction des dossiers déposés dans le cadre du DALO au motif de l'inadaptation du logement au handicap des requérants
- conventions avec les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Afdaim et Ussap
- convention avec la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du Languedoc-Roussillon (Carsat LR) relative aux modalités d'évaluation de l'employabilité, du maintien dans l'emploi et de la réinsertion professionnelle
- convention avec la caisse d'allocations familiales de l'Aude concernant la transmission dématérialisée de données



CHARTES QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) ET AGENTS-AIDANTS

• La charte qualité de vie au travail

Les objectifs poursuivis par cette charte QVT sont multiples :

- développer un environnement de travail sain et épanouissant pour l'ensemble des collaborateurs
- concilier l'amélioration des conditions de travail et la performance collective
- favoriser l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle (télétravail, agent aidant, parentalité...)

Ainsi, la qualité de vie au travail à la MDPH s'en trouve grandement améliorée contribuant à la qualité du service rendu aux usagers.

Les conditions d'épanouissement dans le travail pour les collaborateurs de la MDPH seront favorisées en mobilisant l'ensemble des agents et salariés, en favorisant leur droit de s'exprimer et d'être informés, en leur assurant un environnement stimulant et propice à leur développement professionnel et en inscrivant leur activité dans une organisation du travail respectueuse de leur santé, sécurité et de l'équilibre des temps de vie.

Les actions à déployer concernent plusieurs thématiques :

- l'égalité professionnelle
- l'amélioration du bien-être au travail
- la conciliation vie personnelle/vie professionnelle
- le développement d'un environnement de travail de qualité

La charte QVT a été présentée en Comex du 04 décembre et prendra effet au 1^{er} janvier 2024, pour une période d'un an reconductible 3 fois, sans que cette durée totale puisse excéder 4 ans.



• La charte agent aidant :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rendent officiel la place et le rôle des aidants familiaux.

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit la notion de proche aidant d'une personne âgée en perte d'autonomie, en s'élargissant à l'entourage (voisin, ami...). Il s'agit du conjoint, du partenaire avec qui la personne âgée en perte d'autonomie a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, d'un parent, d'un allié ou d'une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami, qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente, et à titre non professionnel.

L'aidant familial d'une personne en situation de handicap peut demander à travailler à temps partiel ou à adapter ses horaires de travail pour pouvoir remplir son rôle d'aidant. Cependant, la réduction du temps de travail s'accompagne d'une baisse des revenus qui n'est pas toujours souhaitée par l'agent aidant. L'objectif poursuivi par cette charte est de proposer des solutions permettant un aménagement du temps de travail tout en permettant de poursuivre une activité à temps plein.

Les aménagements proposés sont multiples :

- la mise en place d'horaires individualisés
- l'annualisation du temps de travail
- le fractionnement des jours de RTT
- la dérogation de télétravail
- l'organisation d'un don de congés entre collaborateurs
- les autorisations d'absence
- la réduction du temps de travail pour les salariés aidants
- le congé de solidarité familiale
- le congé de proche aidant
- le congé de présence parentale
- la retraite anticipée
- la modularité des congés

DÉPLOIEMENT DES MESURES CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP (CNH)

L'objectif numéro un de la CNH est de permettre d'enclencher l'acte 2 de l'école inclusive et d'aller vers l'école pour tous. Chaque enfant sera désormais inscrit et suivi par l'éducation nationale. L'éducation nationale va se voir confier la réponse de premier niveau et des solutions d'appui médico-social viendront outiller les équipes pédagogiques. Les collectivités territoriales vont aussi participer à la transformation du modèle en facilitant l'accueil des enfants et en sécurisant le statut des accompagnants afin d'assurer une continuité d'accueil sur les temps méridiens et périscolaires.

L'objectif numéro 2 est d'encourager l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Le service public de l'emploi sera renforcé afin d'accompagner les personnes pour élaborer leur projet professionnel, soutenir la formation et faciliter l'activité en milieu ordinaire. Les plateformes médico-sociales permettront d'accompagner les travailleurs en situation de handicap et les employeurs dans le milieu ordinaire de travail.

Autre objectif pour la MDPH : la mise en œuvre du rendez-vous primo-demandeur. Il s'agit de proposer un entretien d'information sur toutes les dimensions liées au handicap avant même l'ouverture de droits. Dans la continuité de l'accueil social inconditionnel de proximité, la MDPH pourra renseigner sur toutes les problématiques liées au handicap et orienter ou conseiller vers des interlocuteurs plus experts sur tel ou tel sujet.

S'INTÉGRER D'ICI 2025 DANS LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE, PORTÉ PAR LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE (CNSA), ET SES DÉCLINAISONS TANT RÉGIONALES QUE DÉPARTEMENTALES

• **Passage à la M57**
Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en matière de qualité comptable puisqu'elle intègre les dernières dispositions normatives et contient un plan de comptes très détaillé permettant l'imputation comptable des dépenses et des recettes au plus fin niveau. L'instruction M57 comporte également des dispositions de nature à assouplir les règles budgétaires en matière de pluri-annualité et de fongibilité des crédits.

Dans la continuité du mouvement de modernisation des finances publiques locales engagé depuis la loi NOTRe, ce référentiel a vocation à être généralisé à compter de l'exercice 2024 pour presque toutes les entités du secteur public local. La MDPH doit donc basculer en nomenclature M57 à compter de janvier 2024. À cet horizon, il se substituera aux instructions budgétaires et comptable M52.

• **L'adoption de la démarche de contrôle interne aux MDPH portée par la CNSA via une trame nationale à laquelle la MDPH a contribué.**

La création de la 5^e branche de la sécurité sociale (branche autonomie) amène la CNSA à élargir le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques à ses partenaires territoriaux de branche. Pour les MDPH, cette nouvelle approche s'inscrit dans la continuité des différents travaux réalisés en partenariat avec la CNSA qui visent à garantir une équité dans l'accès aux droits et prestations. L'année 2023 a été consacrée à définir ensemble une stratégie commune du contrôle interne et à élaborer les outils favorisant la diffusion et la valorisation de cette démarche sur les territoires. Pour ce faire, la MDPH de l'Aude a participé à plusieurs groupes de travail nationaux.

À ce jour, deux thématiques ont été travaillées :

- la gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions pour laquelle la MDPH de l'Aude a apporté sa contribution
- l'enregistrement et l'aiguillage des dossiers

Le contrôle interne, dont la mise en place nécessite une acculturation progressive des agents et une évolution continue et maîtrisée des procédures du quotidien, a vocation à s'intégrer dans le fonctionnement en routine de la MDPH.

• **Apporter la contribution de la MDPH sur le volet personnes handicapées vieillissantes.**

• **Finaliser le partenariat avec l'ARS et le conseil départemental autour de la gouvernance de Communauté 360.**

• **Organiser deux évènements autour de la sensibilisation des publics aux handicaps.**

• **Poursuivre la rédaction de la lettre mensuelle de la MDPH.**



23. RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

DESCRIPTION ACTION PHARE

Une transformation des services intervenant au domicile pour y dispenser des prestations d'aide, d'accompagnement et de soins, a été initiée par le ministère de la santé et de la prévention dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022. Cette réforme d'ampleur, qui vise les services qui accompagnent les personnes en perte d'autonomie dans leur quotidien, tend vers un accès **simplifié et amélioré** pour les usagers et leurs aidants, en proposant des **services uniques pour les prestations d'aide et les prestations de soin**.

La réforme en faveur de la création des services autonomie à domicile (SAD) va progressivement se mettre en place jusqu'en 2025. Cela nécessite un accompagnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) par le Département et l'agence régionale de santé.

Un travail de recensement et de cartographie des structures concernées a été réalisé conjointement avec l'ARS. Une **enquête a été adressée aux gestionnaires pour identifier les rapprochements entre services envisagés et les premières questions/difficultés**. Une première réunion de présentation de la réforme aux gestionnaires a eu lieu le 05 octobre dernier à l'Hôtel du Département.

Des rencontres tripartites entre le Département, l'ARS et les gestionnaires de structures, sont programmées à compter du mois de décembre 2023. Objectif, travailler avec chacun des 12 territoires couverts par un service autonomie à domicile public.

Une convention a été élaborée avec la CNSA afin de disposer d'un **soutien financier** pour la mise en œuvre de la réforme.

Ce soutien est pensé selon l'articulation suivante :

- mettre en œuvre une prestation juridique pour les 11 SAAD publics, le Spasad et les 13 SIAAD qui ont vocation à s'unifier
- accompagner à la transformation pour :
 - proposer le modèle le plus efficient d'une organisation de travail combinant meilleure répartition des heures, diminution des coûts RH (CDD/intérim), modalités de temps de travail et coordination soin/aide

- déployer un plan qualité en lien avec la dotation complémentaire et formuler les besoins non couverts
- identifier le modèle le plus efficient en termes d'aide à la mobilité des intervenantes qui pourra faire l'objet d'un soutien financier en lien avec la prochaine loi *Bien vieillir* ou le prochain AAC dotation complémentaire
- former à la coordination et au soin
- analyser les coûts de transition et prendre en charge les SAD mixtes ne bénéficiant pas des fonds issus de l'État

CALENDRIER

2023- 2025

- > Mise en place de groupes de travail CD/ARS sur la refonte de la cartographie de l'aide et du soin dans le département
- > Réunion de lancement le 05/10/23
- > **Groupes de travail départementaux : par territoire et via des réunions d'étape**

JUIN 2025

- > Entrée en vigueur de la réforme : tous les SSIAD doivent être des SAD aide & soins

TRANSVERSALITÉ

- > Cellule système d'information géographique (SIG)

47 SAAD AUTORISÉS dont 13 SAD tarifiés

PARTENARIATS

- > ARS, SAAD, SSIAD, SPASAD, CCAS, CIAS et élus locaux

> RÉFÉRENT(S) : Barbara Sibille



24. DÉPLOIEMENT D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

1. Adapter l'offre territoriale médico-sociale aux besoins des PA-PH

Le Département a en charge l'élaboration et la mise en œuvre du **schéma d'organisation sociale et médico-sociale**, véritable outil de référence de politique publique, établi pour 5 ans, en cohérence avec le schéma régional de santé. Ce schéma détermine les **perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale**. Dans l'Aude, ce schéma est intégré au schéma départemental des solidarités 2021-2025.

Concernant le volet autonomie, le Département s'inscrit pleinement dans la construction d'une **société inclusive** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle feuille de route prévoit des actions pour assurer une prise en compte toujours au plus juste des besoins et du projet de vie de la personne âgée, de la personne en situation de handicap et de leurs proches aidants.

Il s'engage donc auprès des établissements et services médico-sociaux qui apportent cette réponse afin de leur permettre de **proposer une offre qualitative et justement calibrée**.

On note pour 2023 :

- le déploiement de l'**habitat inclusif** : animation d'un réseau des porteurs de projet, ouverture d'un 2^e HI
- l'instruction de l'**initiative pour le développement des résidences autonomie (IDRA) 2022** : vers l'autorisation de **80 places supplémentaires** de résidence autonomie
- le lancement et instruction d'un **appel à candidature (AAC) dotation qualité** sur la QVT
- la participation au fonds d'urgence des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) en difficulté et **soutien financier** du Département

2. Consolider et renforcer la politique de prévention

Pour 2023, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), le Département a engagé **1 096 114 €** au titre du concours *autres actions de prévention* et **141 892 €** pour le forfait autonomie.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) finance également la gestion d'une **technicothèque** proposant aux bénéficiaires de l'APA à domicile un accompagnement et une meilleure accessibilité aux aides techniques.

En outre, face à l'accroissement du besoin en accompagnement numérique, une délégation de gestion a été mise en œuvre auprès de la MSA pour la mise à disposition d'un **animateur numérique**.

Soulignons également le déploiement du programme **Icope** sur le territoire, en lien notamment avec les CPTS afin de repérer les premières fragilités.

Par ailleurs, c'est dans le cadre de cette politique de prévention que la collectivité s'est engagée en adoptant un **schéma d'adaptation de l'offre d'hébergement des personnes âgées** qui a été intégré au nouveau schéma départemental des solidarités. Ce schéma met l'accent sur l'habitat intermédiaire qui propose un logement adapté dans un environnement sécurisant et permet non seulement le maintien à domicile, mais aussi de faire de la prévention. Cet accent a été conforté par la loi Elan qui a reconnu la valeur de l'habitat dans la prévention de la perte d'autonomie. Elle a, en effet, étendu la compétence de la conférence des financeurs à celle de l'**habitat inclusif (HI)**.

De plus, le Département porte et déploie, en lien avec la CFPPA, un **programme d'aide aux aidants**, qui sont généralement les conjoints des personnes âgées aidées, sans lesquels le maintien à domicile de la personne âgée serait compromis.

Enfin, la direction autonomie s'est pleinement emparée de la politique de **lutte contre l'isolement** social qui a fait l'objet de la co-construction d'une feuille de route avec l'ensemble des partenaires concernés (voir fiche action du service PES).

3. Ajuster l'offre de service du Département pour améliorer la qualité d'accès et d'accompagnement des PA-PH (dans leurs différents lieux de vie)

Le Département veille à **compléter ses dispositifs** pour accroître encore plus l'accessibilité aux droits et aux prestations par les publics âgés et/ou en situation de handicap.

Ainsi, les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2023 :

- le déploiement de la **demande unique d'aide à l'autonomie** et la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle de la perte d'autonomie avec la Carsat et la MSA
- la montée en charge de la **PCH parentalité**
- la participation au déploiement du **référént de parcours**
- renouvellement de la **convention santé solidarité seniors** avec la CPAM et la MSA avec extension du périmètre
- la réponse à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la CNSA pour disposer, via un conventionnement 2023-2026, de financements pour la mise en œuvre de la **réforme des SAD, le soutien des proches aidants PH, l'attractivité des métiers de l'autonomie et le soutien des accueillants familiaux**

4. Permettre la conception et la mise en œuvre d'une politique autonomie adaptée aux besoins des usagers

Pour réaliser les missions relatives à l'organisation de l'offre médico-sociale, la prévention et l'accompagnement, la direction autonomie mobilise un partenariat riche, particulièrement illustré en 2023 :

- dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pour la **lutte contre l'isolement** qui a rassemblé institutionnels, associations, professionnels de l'accompagnement de la perte d'autonomie, CCAS et CIAS
- dans le cadre de **14 rencontres territoriales ASG** vers 158 communes audoises pour informer et améliorer l'accès aux droits
- par le déploiement de l'outil régional de communication et de coordination **SPICO**, conjointement avec l'agence régionale de santé, la communauté professionnelle territoriale de santé et le dispositif d'appui à la coordination
- par l'installation du **comité territorial départemental de la communauté 360** en décembre 2023

BP 2023 de

144 212 084 €

dont **72 454 308 € PH**,

68 677 775 € PA

et **3 080 000 € TEH**





25. REPÉRER LES FRAGILITÉS AU PLUS TÔT POUR UNE VIE À DOMICILE EN AUTONOMIE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La **détection de la fragilité** chez les seniors est l'un des enjeux importants dans le **maintien de l'autonomie et de la qualité de vie**. Elle permet de détecter des déclin fonctionnels et de les compenser ou de les améliorer par des actions de prises en soin, d'éducation ou de prévention.

La fragilité est un syndrome clinique qui précède la dépendance et se manifeste par plusieurs signes : perte de poids involontaire, baisse de la force musculaire, fatigue, lenteur de la marche et grande sédentarité. La fragilité est réversible, alors que la dépendance ne l'est plus. La survenue d'un état de fragilité doit être reconnu et les causes recherchées pour une prise en charge adaptée au plus tôt.

Véritable enjeu de politique sociale, l'état de fragilité à d'autres composantes que celles liées au seul état de santé comme la précarité, la perte du lien social, accentué par la crise sanitaire, la désertification médicale et le renoncement aux soins.

Développé par l'OMS, le **programme Icope** (Integrated Care for Older People) a pour objectif de **retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité**. Il vise aussi à inciter les seniors à devenir acteurs de leur santé. *Icope* s'adresse aux personnes à partir de 60 ans, autonomes et qui vivent à domicile. A partir de tests simples et ludiques, une évaluation des 6 fonctions essentielles (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) est réalisée en auto-évaluation ou par un professionnel (infirmier, kiné, travailleur social, etc.) avec l'appui d'outils numériques. Si une fragilité est repérée, **une évaluation approfondie** et un suivi personnalisé sont mis en place. L'accompagnement proposé permet à la personne de **s'impliquer activement dans le renforcement ou la préservation de ses capacités**.

En Occitanie, ce programme est porté par le gérontopôle de Toulouse.

Le déploiement du repérage s'appuie sur les acteurs de terrain via les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les maisons de santé pluriprofessionnelles et les professionnels de santé.

Le repérage de la fragilité est un axe fort de la politique de prévention du Département, il est inscrit dans le **schéma départemental des solidarités 2021-2025**. Il est aussi un enjeu partagé du programme coordonné 2022-2026 de la conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie.

Ce projet est porté au sein du Département par les **espaces seniors** à travers des partenariats clés développés par les responsables de coordination en fonction des opportunités existantes ou en cours de développement sur les territoires. Les agents des espaces seniors sont formés à *Icope*.

En 2023, le repérage de la fragilité est actif sur l'ensemble des territoires et se déploie, en fonction des zones gérontologiques, en partenariat avec les médecins gériatres, référents *Icope* pour le département, soit avec les centres hospitaliers comme à Castelnaudary et Narbonne, la clinique de la fragilité à Limoux, avec les CPTS sur la zone gérontologique des Corbières-Minervois et le carcassonnais.

Les espaces seniors développent des ateliers pour accompagner les seniors à télécharger l'application et pouvoir réaliser :

- le test en auto-évaluation
- des ateliers avec la CPAM ou les centres de prévention santé qui permettent de faire le point sur sa santé

Les colloques, forums, événements à destination du grand public sont également des moments opportuns pour informer le public et les inciter à adhérer au programme *Icope*.

Par ailleurs, le repérage de la fragilité et la promotion du programme *Icope* est mené à travers tous les **ateliers de prévention déclinés dans le cadre de la CFPPA**. Le lancement du plan d'action 2024 va intégrer une information sur le repérage des fragilités et le programme *Icope* aux porteurs de projet.

MOMENTS CLEFS

- **1^{er} juin** : colloque sur le repérage des fragilités, organisé par l'espace seniors du Carcassonnais en partenariat la CPTS du Bassin Carcassonnais en 2 temps : le matin, des conférences par les médecins gériatres pour les professionnels du territoire, l'après-midi un théâtre au forum ainsi que des stands de dépistage pour le grand public pour faire le point sur sa santé. **80 professionnels et 80 personnes étaient présentes**
- **27 septembre** : journée de l'Andass, dans le cadre du parcours autonomie, présentation par le Dr Boudet de la prise en charge des fragilités et du programme *Icope*
- **28 septembre** : journée de sensibilisation et d'animations dans le cadre de la *Semaine bleue*, organisée par l'espace seniors du Littoral en partenariat avec la Ville, le CCAS et l'Hôpital de Narbonne, et la CPTS du Grand Narbonne

Colloque sur le repérage des fragilités, Carcassonne :

80 PROFESSIONNELS
et **80 PERSONNES**

Journée *Semaine bleue* Narbonne :

200 PERSONNES

PARTENARIATS

- > Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- > Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)
- > Professionnels de santé formés à *Icope*
- > CH, clinique, hôpital de jour





26. MISE EN ŒUVRE DE LA DOTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES SAD AUTORISÉS

DESCRIPTION ACTION PHARE

La dotation complémentaire ou dotation qualité prévue à l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, vise à financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager listés à l'article L. 314-2-2 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Cette dotation doit permettre **une amélioration de l'accompagnement des usagers**, quel que soit leur degré de perte d'autonomie, le soir ou le week-end, dans tous les territoires, même les plus difficiles d'accès. Elle doit aussi permettre de **financer des actions en faveur de la qualité de vie au travail (QVT)** pour les salariés des services, ainsi que des **actions visant à lutter contre l'isolement des personnes accompagnées et à soutenir les aidants**.

Elle est attribuée par le Département dans le cadre d'un appel à candidatures (AAC) et sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services autonomie à domicile (SAD) retenus.

La dotation qualité doit répondre à **6 objectifs** listés dans l'article L 314-2-2 du CASF :

- 1- accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- 2- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- 3- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
- 4- apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- 5- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
- 6- lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

Le Département de l'Aude a souhaité s'engager dès 2022, en soutien des SAD autorisés sur son territoire, et lancer la démarche pour une mise en place de cette dotation complémentaire ou dotation qualité au 1^{er} septembre 2022, date de sa création. **Un premier AAC a été lancé** avec pour objectifs de valoriser l'accompagnement des personnes présentant une forte perte d'autonomie et les interventions réalisées les week-ends et les jours fériés. Au total, **29 SAAD sur 44** ont candidaté soit 66 %, puis 27 ont signé un CPOM et bénéficié de la dotation qualité pour un montant cumulé de **1 459 113 €**.

> RÉFÉRENT(S) : Barbara Sibille

Dans la mesure où la montée en charge du dispositif encadré par le décret 2022-735 du 28 avril 2022 est prévue jusqu'au 31 décembre 2030, avec une publication d'AAC pouvant être annuelle, **un nouvel AAC a été publié le 30 juin 2023**, intégrant un objectif supplémentaire (l'objectif 5), l'amélioration de la QVT des intervenants. Dans le contexte d'évolution des SAD particulièrement dégradé en matière de recrutement, la valorisation et le soutien d'actions d'amélioration dans ce domaine étaient prioritaires. Cette fois, **24 SAD autorisés** sur un total de **47 ont candidaté** dans les délais, soit 51% et 23 ont été retenus, dont la totalité des 13 SAD tarifés (comme en 2022). Une nouvelle phase de négociation de CPOM et d'avenants aux CPOM est actuellement en cours. Les dotations sur ce deuxième AAC représentent un montant de **734 958 €**.

CALENDRIER

- > **30 juin 23** : publication de l'AAC
- > **03 octobre 23** : publication de la liste des candidats retenus
- > **Fin 2023** : rencontre des SAD retenus pour la phase de négociation CPOM

TRANSVERSALITÉ

- > Service d'aide sociale générale

24 SAD

autorisés sur un total de 47
ont candidaté dans les délais

PARTENARIATS

- > SAD et ARS





27. GUIDE DU SIGNALEMENT DES ADULTES VULNÉRABLES EN DANGER

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de ses missions de solidarités humaines, le Département accompagne au plus près les publics les plus vulnérables dans la prise en charge des situations de fragilité. Ces dernières années, il a été constaté **une augmentation des situations d'adultes vulnérables** en danger, qu'ils se mettent eux-mêmes en danger ou qu'ils soient en danger du fait d'autrui.

Le service action sociale personnes âgées-personnes handicapées (PA-PH) assure dans ses missions, le recueil et l'évaluation de ces situations au domicile. Il travaille avec de nombreux partenaires qui font remonter les difficultés rencontrées pour se repérer entre les différents intervenants, les différents dispositifs et savoir à qui s'adresser.

Un colloque portant sur le thème des *vulnérabilités et signalements* a été organisé le 16 juin 2022 à l'Hôtel du Département. Le premier constat fait lors de cette journée, a permis de proposer à toutes les personnes présentes et les partenaires, de participer à un travail collégial afin de mettre à plat ce qui existe, de clarifier les procédures et **d'élaborer un guide du signalement** des personnes vulnérables en danger. Ce support a été partagé avec les professionnels, les partenaires et les acteurs de terrain.

Cinq axes de travail ont été proposés, les groupes ont engagé cette réflexion à compter de fin mars 2023. Les axes de travail sont les suivants :

- **axe 1** : état des lieux des acteurs et partenaires intervenant auprès des publics vulnérables et travail d'engagements réciproques
 - Recensement des partenaires et acteurs
 - Engagements réciproques
 - Elaboration d'une charte de partage d'informations
- **axe 2** : définitions et typologies
 - De quoi parle-t-on ? Définitions partagées
 - Définitions des publics
 - Typologies des violences

- **axe 3** : cadre juridique (adultes vulnérables en danger, maltraitances, violences conjugales, violences intra familiales)
 - Signalement aux autorités judiciaires
 - Secret professionnel
 - Protection des personnes et des biens (mesures de protection)
 - Droits des personnes malades
 - Soins psychiatriques
 - Droits des usagers dans les établissements et services médico-sociaux (ESSM)
- **axe 4** : boîte à outils
 - Recenser ce qui existe déjà : grilles de signalements ou d'alertes
 - Elaboration d'une grille de repérage à la vulnérabilité/maltraitances : clignotants
 - Fiches de transmission, modèle de rapport, fiches de retour des signalements au parquet
 - Médiation
 - Processus de changement
 - Mise en place et proposition de dispositifs existants : démarche contractuelle
 - Soins en psychiatrie...
- **axe 5** : circuits de l'alerte et des procédures
 - Etat des lieux avec les différents points d'entrée (numéro d'appel national, partenaires dans le département, etc.)
 - Circuits des différents acteurs (parquet, Gendarmerie, Police, CIDFF, Département, Alma 11, France victime...)
 - Pistes d'amélioration, de coopération et de coordination. Faut-il un circuit unique ?

Un groupe de travail interpartenarial a été mis en place fin 2023 pour élaborer le plan de présentation du guide.

CALENDRIER

Réunions :

- > axe 1 : 27/03 et 05/06
- > axe 2 : 03/04 et 13/06
- > axe 3 : 30/03 et 08/06
- > axe 4 : 17/04, 15/06 et 03/10
- > axe 5 : 21/04

TRANSVERSALITÉ

- > Les services de la direction de l'autonomie
- > La Direction de l'action sociale territoriale (Dast) avec les MDS mais aussi les autres directions et service de la DGASH et de la MDPH

Nombres de participants aux groupes de travail :

entre **15 et 45 PARTICIPANTS**
À CHAQUE GROUPE, soit au total sur les réunions des groupes de travail

264 PERSONNES
qui ont participé

MOMENTS CLEFS

- Colloque 16 juin 2022
- Groupes de travail
- Séminaire de bilan d'étape, de présentation et validation par tous les partenaires prévu le 25 avril 2024

PARTENARIATS

- > L'ARS, la DDETSPP, la Préfecture, la Gendarmerie, la Police nationale
- > Les tribunaux judiciaires, notamment les parquets
- > Les mandataires judiciaires privés et associatifs
- > Les centres hospitaliers, les Soins de suite et de réadaptation, l'Union sanitaire et sociale Aude Pyrénées, les Maisons de santé pluriprofessionnelles, les CCAS, les CIAS, les mairies, les professionnels de santé
- > Les SAD, les ESSMS, les associations, le CIDFF, les services sociaux et médico-sociaux du Département, etc.





28. DÉPLOIEMENT DE LA DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le Département de l'Aude, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA ont déployé le **dossier unique de demande d'aides à l'autonomie** au 1^{er} janvier 2023.

Ce dossier unique de demande d'aides à l'autonomie est un nouvel imprimé destiné à faire une demande :

- d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) auprès des Départements
- d'aide *Bien vieillir chez soi* (BVCS) auprès de la Carsat
- d'accompagnement à domicile des personnes âgées (d'AADPA) auprès de la MSA

Le dossier unique de demande d'aides à l'autonomie permet de **simplifier les démarches administratives** des personnes âgées désireuses de rester à domicile et de favoriser leur accès aux droits. Il a été conçu de manière à **faciliter l'orientation de la demande vers le bon organisme et en cas d'erreur, le dossier est automatiquement réorienté**. Il a été homologué Cerfa à compter du **1^{er} octobre 2023** et donc généralisé sur l'ensemble du territoire national.

La réglementation prévoyant la possibilité d'octroyer la carte mobilité inclusion dans le cadre de la demande d'Apa pour les Gir 1 à 4, a été mis en place avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Objectif, prendre en compte l'avis de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH pour établir la décision correspondante.

Par ailleurs, le déploiement de ce formulaire s'est accompagné, dans l'Aude, de la mise en œuvre de la **reconnaissance mutuelle de l'évaluation** de la dépendance entre le Département, la Carsat Languedoc-Roussillon et la MSA. Le demandeur ne fait donc pas l'objet d'une double sollicitation pour évaluer sa situation et son niveau de dépendance.

Afin de s'assurer d'une pleine réussite de ce déploiement, nous avons communiqué sur ce projet juste avant son démarrage auprès de nos partenaires accompagnant le public cible : MFS, organismes tutélaires, technicothèque, mairies et CCAS, SAAD, assistantes sociales des hôpitaux.

Enfin, le formulaire de demande d'Apa proposé en ligne a été remplacé par le **formulaire de demande d'aides à l'autonomie** et complété par un **formulaire de demande de révision** et un **formulaire de demande d'Apa**. Il est disponible en version papier dans les différents points d'accueil du territoire du Département de l'Aude. Il est téléchargeable sur le site du Département et sur les sites institutionnels (CNSA, service-public.fr...). Il peut également être rempli en ligne via le téléservice proposé par le Département depuis le site internet **www.aude.fr/apa-formulaire-demande-en-ligne**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et de la Prévoyance

cerfa

Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées

Ce formulaire est émis par le Ministère chargé des personnes âgées

Comment constituer votre dossier ?
1 – Lire la notice explicative
2 – Remplir le formulaire (pages 5 à 9)
3 – Rassembler les documents justificatifs indiqués en page 4
4 – Envoyer le dossier (formulaire et documents justificatifs) soit à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur, soit au département de résidence du demandeur

Pour aller plus loin :
– site internet du département de résidence du demandeur
– lassuranceretraite.fr
– msa.fr
– pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Notice, partie à conserver

1. Quelle prestation peut être demandée avec ce formulaire ?

Ce formulaire permet de demander l'une de ces prestations :

- **L'Accompagnement à domicile des personnes âgées**, mis en place par les caisses de retraite : l'Assurance retraite pour les retraités du régime général ou de la Fonction publique d'État et la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les retraités du régime agricole ;
- **L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, mise en place par les départements.

L'Accompagnement à domicile des personnes âgées s'adresse aux retraités fragilisés qui ont besoin de préserver leur autonomie.
L'APA est destinée aux personnes ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.
Dans le formulaire (page 7, partie 4), un court questionnaire concernant le niveau d'autonomie du demandeur vous aidera à déterminer l'organisme compétent auquel adresser la demande.
Après étude de ce dossier par l'organisme compétent, une visite à domicile sera organisée afin d'évaluer plus précisément le niveau d'autonomie et les besoins du demandeur. S'il est éligible à l'une de ces prestations, un **plan d'aide personnalisé** lui sera proposé.

Il existe également une aide à domicile mise en œuvre par le département : « l'aide à domicile au titre de l'aide sociale départementale ». Celle-ci est accordée sous certaines conditions, notamment de ressources. Son montant est récupérable sur la succession au décès du bénéficiaire.
→ Pour plus d'informations, s'adresser au centre communal d'action sociale (CCAS) ou consulter pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

TRANSVERSALITÉ

- > Service de l'aide sociale générale (ASG)
- > Unité médicale
- > MDPH
- > Communication externe

MOMENTS CLEFS

- Conférence de presse 17/03/2023
- Déploiement du formulaire Cerfa au 1^{er} octobre 2023

Nombre de demandes d'APA reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023 :

6 241

dont **1 278 premières demandes** et dont **1 223 dossiers uniques aide autonomie** soit 96 %

13 RÉUNIONS PARTENARIALES

organisées en 2023



FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE



Construire **L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE** et favoriser le **DÉVELOPPEMENT DE TOUS** constituent des enjeux majeurs pour le Département. C'est pourquoi, la collectivité s'emploie au quotidien à mettre en œuvre les conditions permettant à chaque Audoise et Audois de **S'ÉPANOUIR**.





1. CYCLE JOYEUX ARCHI'VERSAIRE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Inauguré il y a tout juste 20 ans, le bâtiment des Archives départementales de l'Aude Marcel-Rainaud offre à ses usagers, au-delà d'un équipement fonctionnel répondant aux missions fondamentales qui lui sont assignées, un espace de rencontre et de sérénité, en prise directe avec le territoire et son histoire.

A l'occasion de cet anniversaire, les Archives départementales de l'Aude Marcel-Rainaud ont présenté au public dans le hall d'accueil, une **rétrospective de sept expositions marquantes** conçues entre 2003 et 2023.

Chaque exposition a été accompagnée d'une riche programmation. **Six conférences** ont été organisées aux Archives et sur le territoire. Le public est venu en nombre pour écouter des spécialistes du patrimoine tels que Jean Blanc, Guy Marchot, Jean Guilaine, Marc Azéma, Gauthier Langlois et Marie-Elise Gardel ! Le cycle d'activités s'est terminé en apothéose avec une visite commentée du bâtiment par Pierre Courtade, l'architecte en chef du bâtiment et un spectacle de danse-voltige offert à l'occasion de la journée nationale de l'architecture.

CALENDRIER

- > **Janvier 2023** : conférence *Manuscrits religieux enluminés des pays d'Aude IX^e XIV^e siècle*
- > **Février 2023** : conférence *L'internement des civils étrangers en France et dans l'Aude 1939-1946*
- > **Mars 2023** : projection-débat *Jean Guilaine, Itinéraire d'un archéologue de la Protohistoire*
- > **Avril 2023** : conférence *Charpentes et plafonds peints en Languedoc*
- > **Mai 2023** : conférence *Rôle et influence du Félibrige dans les pays d'Aude*
- > **Juin 2023** : conférence *L'architecture castrale de la Montagne Noire et du Minervois à l'époque de la Croisade*
- > **Octobre 2023** : visite guidée par l'architecte en chef du bâtiment des Archives et spectacle de danse-voltige

TRANSVERSALITÉ

- > Les services de la direction du patrimoine

MOMENTS CLEFS

- Spectacle *Suspend's* par la compagnie 9.81. Une performance de danse-voltige sur la façade nord du bâtiment, pour déplacer le regard, inverser nos perceptions et s'emparer des volumes d'une manière décalée ! Un spectacle inoubliable d'une rare poésie pour toutes celles et tous ceux qui y ont assisté !

BUDGET :

5 500 €

Fréquentation :

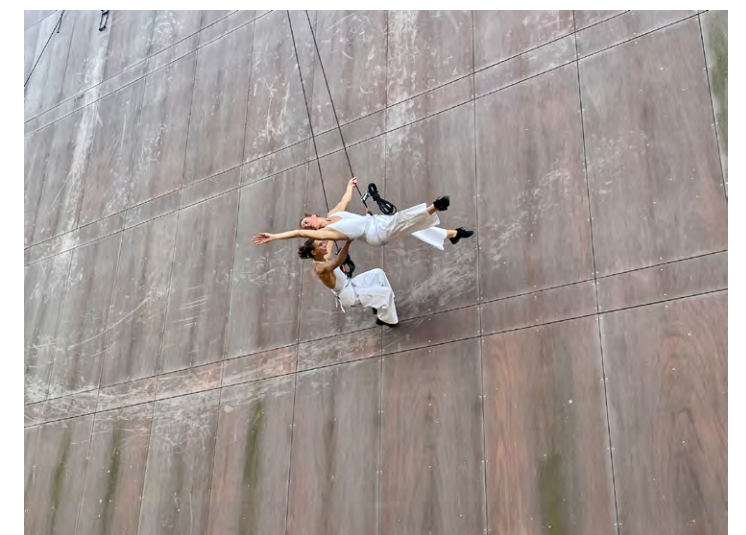
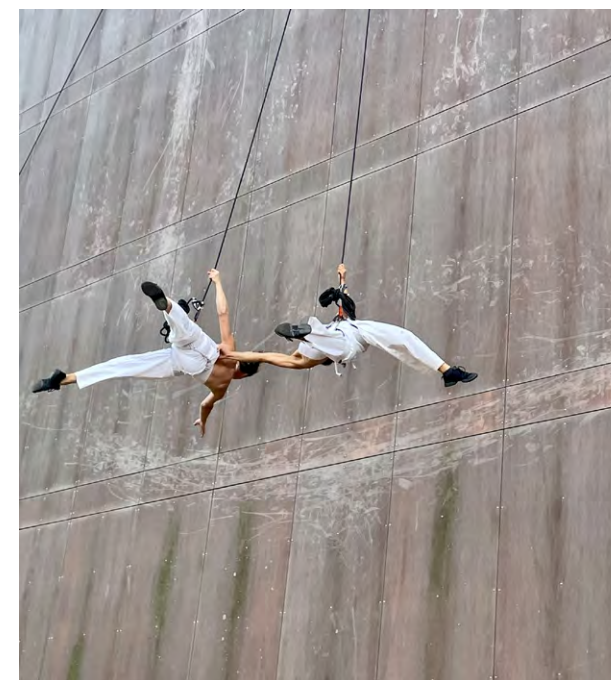
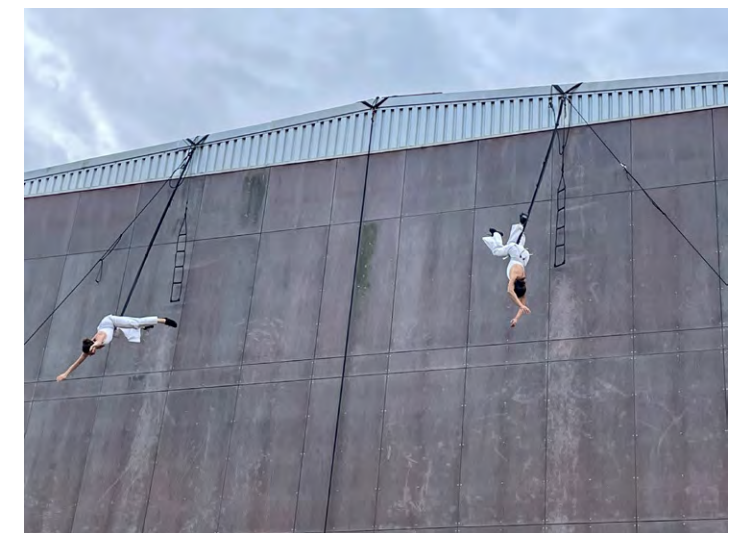
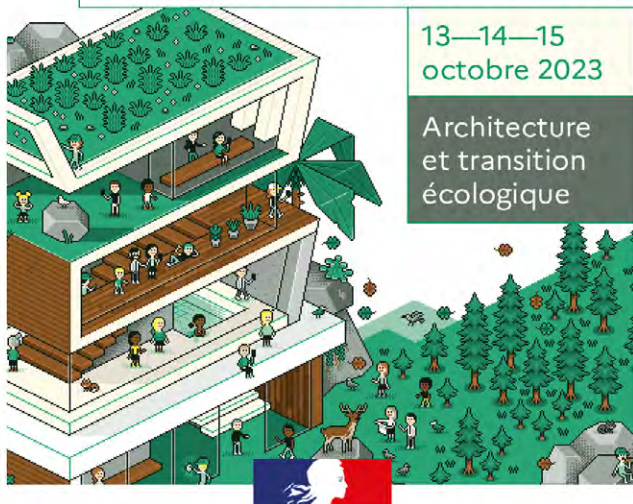
1 910 PERSONNES

Toutes les conférences et animations étaient gratuites, l'entrée étant libre dans la limite des places disponibles

Journées nationales de l'architecture

13—14—15
octobre 2023

Architecture
et transition
écologique





2. PRÉSERVATION DES HYPOTHÈQUES



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Les Archives départementales de l'Aude **collectent, classent, conservent et communiquent les documents versés par les administrations** ayant leur siège dans le Département. Mais aussi les archives privées entrées par achats, dons ou dépôts dans le respect du code du patrimoine et autres textes réglementaires.

Dans le cadre de leurs missions de préservation des originaux, d'une part, et de large diffusion de leurs fonds, d'autre part, les Archives départementales poursuivent des **opérations de numérisation, d'indexation et de mise en ligne de leurs fonds** constitués de documents sur différents supports (papier, parchemin, supports photographiques et autres). En 2023, les **documents numérisés correspondent à des documents provenant des hypothèques**. La documentation hypothécaire est une source précieuse pour faire l'histoire d'un bien foncier. Les archives des hypothèques ont deux utilisations principales :

- la recherche d'un acte translatif de propriété dont on a les références et que l'on n'aura pas trouvé dans les archives notariales
- la connaissance des différentes propriétés d'un individu, les références de leur acquisition ou de leur aliénation

La campagne de numérisation porte sur les **tables alphabétiques, les registres indicateurs et les répertoires des formalités** des bureaux de Carcassonne, Narbonne et Limoux, de 1793 à la fin des années 1940.

➤ **RÉFÉRENT(S) : service des relations aux administrations et de la préservation du patrimoine**

CALENDRIER

- 2022/2023 : préparation des documents devant partir à la numérisation. Grosse opération de conservation dite préventive pour **dépoussiérer page à page les registres** et vérifier la mise à plat de chaque page
- 2023 : le mois d'avril a marqué le début de la **prestation de numérisation réalisée in situ** par la société spécialisée Arkhenum dans le cadre d'un marché

MOMENTS CLEFS

- Préparation des documents
- Suivi de la campagne de numérisation
- Conditionnement des documents
- Contrôle qualité intégrité des fichiers numériques livrés

Objectif : mise en ligne sur le site Internet des Archives départementales de l'Aude

BUDGET :
40 000 €

113 000
VUES NUMÉRISÉES

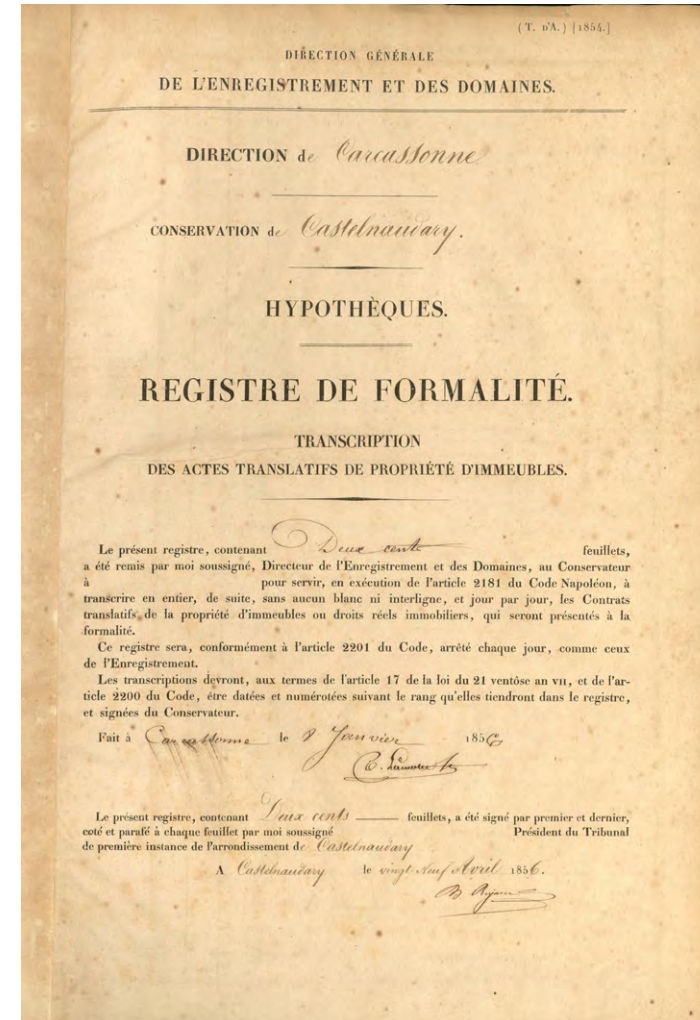


TABLE du Répertoire.					
1 ^{re} PARTIE. N° 55. (Janvier 1881.)					
NOMS mis en tête de chaque acte de l'acte.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DOMICILES.	RÉPERTOIRE. ANCIEN N° de l'acte.	NOUVEAU N° de l'acte.
Joulia	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	301	132
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	302	133
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	303	134
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	304	135
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	305	136
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	306	137
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	307	138
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	308	139
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	309	140
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	310	141
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	311	142
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	312	143
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	313	144
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	314	145
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	315	146
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	316	147
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	317	148
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	318	149
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	319	150
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	320	151
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	321	152
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	322	153
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	323	154
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	324	155
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	325	156
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	326	157
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	327	158
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	328	159
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	329	160
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	330	161
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	331	162
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	332	163
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	333	164
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	334	165
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	335	166
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	336	167
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	337	168
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	338	169
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	339	170
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	340	171
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	341	172
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	342	173
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	343	174
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	344	175
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	345	176
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	346	177
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	347	178
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	348	179
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	349	180
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	350	181
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	351	182
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	352	183
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	353	184
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	354	185
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	355	186
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	356	187
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	357	188
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	358	189
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	359	190
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	360	191
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	361	192
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	362	193
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	363	194
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	364	195
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	365	196
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	366	197
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	367	198
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	368	199
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	369	200
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	370	201
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	371	202
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	372	203
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	373	204
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	374	205
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	375	206
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	376	207
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	377	208
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	378	209
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	379	210
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	380	211
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	381	212
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	382	213
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	383	214
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	384	215
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	385	216
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	386	217
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	387	218
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	388	219
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	389	220
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	390	221
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	391	222
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	392	223
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	393	224
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	394	225
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	395	226
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	396	227
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	397	228
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	398	229
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	399	230
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	400	231
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	401	232
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	402	233
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	403	234
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	404	235
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	405	236
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	406	237
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	407	238
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	408	239
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	409	240
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	410	241
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	411	242
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	412	243
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	413	244
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	414	245
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	415	246
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	416	247
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	417	248
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	418	249
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	419	250
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	420	251
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	421	252
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	422	253
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	423	254
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	424	255
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	425	256
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	426	257
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	427	258
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	428	259
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	429	260
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	430	261
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	431	262
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	432	263
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	433	264
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	434	265
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	435	266
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	436	267
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	437	268
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	438	269
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	439	270
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	440	271
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	441	272
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	442	273
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	443	274
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	444	275
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	445	276
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	446	277
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	447	278
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	448	279
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	449	280
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	450	281
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	451	282
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	452	283
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	453	284
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	454	285
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	455	286
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	456	287
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	457	288
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	458	289
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	459	290
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	460	291
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	461	292
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	462	293
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	463	294
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	464	295
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	465	296
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	466	297
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	467	298
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	468	299
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	469	300
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	470	301
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	471	302
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	472	303
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	473	304
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	474	305
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	475	306
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	476	307
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	477	308
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	478	309
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	479	310
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	480	311
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	481	312
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	482	313
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	483	314
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	484	315
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	485	316
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	486	317
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	487	318
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	488	319
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	489	320
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	490	321
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	491	322
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	492	323
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	493	324
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	494	325
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	495	326
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	496	327
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	497	328
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	498	329
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	499	330
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	500	331
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	501	332
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	502	333
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	503	334
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	504	335
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	505	336
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	506	337
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	507	338
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	508	339
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	509	340
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	510	341
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	511	342
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	512	343
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	513	344
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	514	345
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	515	346
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	516	347
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	517	348
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	518	349
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	519	350
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	520	351
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	521	352
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	522	353
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	523	354
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	524	355
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	525	356
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	526	357
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	527	358
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	528	359
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	529	360
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	530	361
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	531	362
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	532	363
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	533	364
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	534	365
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	535	366
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	536	367
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	537	368
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	538	369
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	539	370
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	540	371
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	541	372
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	542	373
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	543	374
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	544	375
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	545	376
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	546	377
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	547	378
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	548	379
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	549	380
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	550	381
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	551	382
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	552	383
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	553	384
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	554	385
	Angèle épouse	f. Souat	Carcassonne	555	386</



3. RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE ET TERRE DE JEUX



DESCRIPTION DES ACTIONS PHARES

S'ENGAGER POUR TERRE DE JEUX, PARIS 2024 ET LE RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le Département s'est engagé dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques en obtenant le label **Terre de Jeux, Paris 2024** s'inscrivant ainsi dans le partage d'objectifs communs tels que :

- saisir l'opportunité des Jeux pour mettre **plus de sport dans la vie des Audois**
- faire ensemble en favorisant les **collaborations avec les acteurs du sport audois**
- mener des actions concrètes pour **renforcer la célébration, l'héritage et l'adhésion du public**

La collectivité a impulsé de nombreux projets qui se sont traduits en actions en partenariat direct avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), les comités en charge du sport scolaire en primaire et secondaire (UNSS et USEP) et du handicap (handisport et sport adapté).

PROGRAMME TERRE DE JEUX, PARIS 2024

• Soutien auprès de deux ambassadeurs olympiques et paralympiques 2022/2023/2024

Le Département accompagne **2 sportifs jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques** de Paris 2024, ils sont les ambassadeurs olympiques et paralympiques du Département. Il s'agit de Marion Mortefon, championne du monde de windsurf foil et de Romain Fantaccino, sportif handisport, déficient visuel. Cet accompagnement se traduit par une **bourse annuelle de 4 000 €**.

> RÉFÉRENT(S) : Arnaud Fraïsse



• Programme #ExploreTerredeJeux2024

Le programme *#ExploreTerredeJeux2024* entend valoriser les parcours, itinéraires et sentiers sportifs qui font la richesse des territoires. Que la collectivité soit un petit village ou une grande ville, en bord de mer, au milieu des champs ou au pied des montagnes, le sport se pratique partout. Cette opération propose de donner **plus de visibilité à des espaces naturels de pratique sportive**.

Le Département a ainsi réalisé **21 cartes postales référencées sur le site Terre de Jeux, Paris 2024** et transmises à toutes les collectivités territoriales labellisées.

• Semaine olympique et paralympique (SOP)

La *Semaine olympique et paralympique* est un des quatre événements promotionnels olympiques et paralympiques aux côtés de la *Journée nationale du sport scolaire* le 3^e mercredi de septembre, la *Journée olympique* le 23 juin et la *Journée paralympique* le 8 octobre.

Cette opération permet de **cibler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, l'égalité, la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap**.

Cette année, pas moins de **27 classes** de cycle III (CM1, CM2 et 6^e) ont participé à cette opération. Les élèves étaient issus des collèges de : Victor-Hugo à Narbonne, Rosa-Parks à Lézignan-Corbières, Antoine-de-Saint-Exupéry à Bram, Bastion et André-Chénier à Carcassonne, Fontanilles à Castelnaudary,



Joseph-Delteil à Limoux, Michel-Bousquié à Quillan, Alaric à Capendu et Gaston-Bonheur à Trèbes. Des écoles primaires étaient également participantes, à savoir : Anatole-France à Narbonne, Estévenon à Bram, Barbès à Carcassonne, Alphonse-Daudet à Castelnaudary, Jean-Moulin et Louis-Pasteur à Limoux, Albert-Calmette et Paulin-Nicoleau à Quillan, école élémentaire à Capendu, Floralias à Trèbes.

• Journée internationale de l'olympisme (23 juin)

Le Département et ses partenaires directs du sport scolaire (USEP et UNSS) et des comités en charge du handicap (handisport et sport adapté), ont proposé la découverte de nombreuses pratiques sportives sur les complexes sportifs de Nicole Abar et de la Plaine Mayrevielle à Carcassonne. Cette journée a permis à près de **400 jeunes scolaires** de découvrir des activités sportives et parasportives, des pratiques culturelles et des jeux du cirque.

Tous les élèves ont clôturé la journée en réalisant les anneaux olympiques et en participant à une flash mob chorégraphiée par une danseuse professionnelle.

Olympiades culturelles

• Journée paralympique (8 octobre)

Depuis 2 ans, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) a initié une *Journée paralympique* fixée au 8 octobre.

Pour cette année 2023, l'animation principale s'est portée sur Narbonne où tout le cours Mirabeau a été dédié à une **multitude d'activités sportives en direction des personnes en situation de handicap** et à diverses animations mettant à l'honneur la thématique du sport et du handicap.

• Collégiens ambassadeurs du sport scolaire

Le Département soutient **4 collégiens audois** sélectionnés au niveau académique dans la classe académique Pierre de Coubertin & Alice Millat. Elle vise à **former les jeunes aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique**, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs du sport scolaire des jeux olympiques et paralympiques.

Ces 4 jeunes, issus des collèges à Lézignan-Corbières et Castelnaudary, officieront lors des JOP de Paris en 2024 en tant que jeunes officiels (parmi les 4 jeunes, un est en situation de handicap).

• Journée internationale du sport féminin du 24 janvier

Cette journée vise à mettre un coup de projecteur sur la **place des femmes dans le sport** tant dans le développement des pratiques féminines, que dans l'engagement en tant que dirigeantes sportives ou encore la médiatisation et l'économie du sport féminin.

En 2023, le Département a souhaité valoriser l'engagement bénévole dans les instances dirigeantes du sport audois. **4 présidentes de comités départementaux sportifs** ont été mises à l'honneur à cette occasion.

• **Victoires audoises du sport féminin**

Le 8 mars, à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, la collectivité a mis sur le devant de la scène le sport au féminin au titre :

- de l'engagement individuel et/ou associatif
- de la réussite sportive
- de l'arbitrage
- du sport-santé
- du sport et handicap
- du bénévolat dans le sport

Un jury composé d'élus départementaux et d'acteurs du mouvement sportif a élu les lauréates dans 11 catégories.

Cet évènement est un formidable **outil de promotion des pratiques sportives au féminin** mais également de différentes actions proposées par le mouvement sportif audois en direction des filles et des femmes.

• **Comités départementaux sportifs et actions spécifiques en direction du public féminin**

Dans le cadre des conventions de développement du sport conclues avec les comités sportifs, le Département propose d'accompagner **toutes les initiatives en direction des féminines** : stages, journées spécifiques, programmes de promotion, rassemblements, détections, sélections, etc.).

Il est important de préciser que **85 % des comités** proposent des actions en direction du public féminin.

• **Trophées des champions et des bénévoles audois**

La cérémonie des **Trophées du sport audois** permet de mettre en lumière les champions les plus méritants qui ont conquis un titre national voire international, mais également des bénévoles qui se sont illustrés durant l'année au sein de leur comité départemental sportif ou encore des jeunes officiels du milieu scolaire.

En 2023, cet évènement, très prisé par l'ensemble du mouvement sportif, a honoré notamment **51 sportifs individuels** pour des titres de champion de France, champion ou vice-champion d'Europe ou du Monde :

- **51 sportifs de sports individuels**
- **11 équipes de sports collectifs**
- **37 bénévoles**
- **6 jeunes officiels nationaux**

LE PARCOURS DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE AUDE LE 16 MAI 2024

Accueillir le *Relais de la flamme*, évènement emblématique des *Jeux Olympiques et Paralympiques*, est une occasion unique de **mettre en avant le territoire, d'être associé à un événement populaire fédérateur**, à la portée médiatique nationale et internationale incontestable.

Ce relais est l'occasion de porter des actions en direction de la population pour **faire connaître, féminiser et développer la pratique sportive** pour tous sur l'ensemble du territoire.

Mais aussi pour sensibiliser le plus grand nombre d'Audois **aux bienfaits du sport et aux valeurs universelles de l'olympisme** (excellence, amitié, respect), alliant le sport à la culture et à l'éducation sur des notions fondées sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques.

Le *Relais de la flamme*, symbole d'unité et de paix, annonce l'arrivée des Jeux dans le pays hôte et marque le début des célébrations.

Le *Relais de la flamme olympique* passera dans l'Aude le **16 mai 2024**, 7 segments (villes ou sites traversés) permettront de mettre en valeur notre beau département.

• **Le cadre d'intervention**

Une convention conclue en novembre 2022 avec le comité d'organisation des *Jeux Olympiques* fixe le cadre :

- des lieux à déterminer au regard des critères proposés
- des 100 relayeurs qui seront sélectionnés via les 4 plateformes dédiées
- de la contribution à la sécurité des sites choisis et à leur animation

• **Le pilotage**

Le Département est l'échelon pivot du relais pour coconstruire le parcours en lien avec la Préfecture tout en s'appuyant sur des :

- comités territoriaux des opérations (CTO) pilotés par le Département en partenariat avec la Préfecture (mars/septembre/décembre 2023) : parcours, sécurité, site de célébrations
- comités territoriaux d'engagement (CTE) pour toutes les animations sur les différents segments (sept/oct - nov/déc - janvier/février - mars/avril)

• **Le parcours**

- Mettre en lumière les différents patrimoines du territoire : historique, sportif, culturel, touristique et naturel
- 7 segments à identifier sur le territoire devant impacter en priorité les bassins de population les plus importants
- **6 communes traversées et 1 ville étape** (Carcassonne choisie en concertation)

Les communes

- > **Gruissan** : le littoral audois, les ports de plaisance (5), les sports de glisse, les chalets, le village (circulade), la tour Barberousse, l'espace naturel de l'étang
- > **Narbonne** : plus grand bassin de population, Arena, musée Narbo Via, Parc des sports, collèges Cité et Victor Hugo, Palais du travail, Cathédrale Saint-Just, place de l'Hôtel de ville (vestige de l'antique de la Voie domitienne)
- > **Lagrasse** : l'Abbaye propriété du Département (représentant la route touristique des Abbayes dans l'Aude), le village admis dans l'association *Les plus beaux villages de France* depuis plus de 10 ans
- > **Duilhac-sous-Peyrepertuse** : son château fort médiéval fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques. Il est candidat pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco
- > **Limoux** : la blanquette de Limoux qui participe pour une part principale à l'économie de la ville, son carnaval (d'une durée de 3 mois il est inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français), sa place de la République, la rivière *Aude*, le début de la Haute-Vallée (développement des sports d'eau vive)
- > **Castelnaudary** : situé à l'ouest du département connu pour son cassoulet célébré chaque année depuis l'an 2000, le Canal du midi avec son port, ses péniches et ses parcours à pied ou à vélo sur le chemin de halage. Le complexe sportif Pierre de Coubertin
- > **Carcassonne** : la Cité (son ensemble architectural médiéval) un des monuments nationaux les plus visités de France inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, et sa ville basse traversée par le Canal du Midi également classé par l'Unesco

• **Les types de convoi**

- Convoi *Engagement* (grandes villes) : 40 véhicules (1/2 unité de sécurité devant et idem derrière soit 30 personnes), 10 motards de la gendarmerie, GIGN, brigade anti-drone, 6 policiers et gendarmes encadrent le porteur de la flamme et un gardien de la flamme
- Convoi *Agile*, sites difficiles d'accès, opportunité de mise en valeur du patrimoine, dispositif allégé 15 véhicules (idem pour le porteur de la flamme)

• **Les relayeurs**

- **20 km** parcourus dans l'Aude, **200 mètres** par relayeur soit environ **100 porteurs** de la flamme répartis sur l'ensemble du territoire
- Les **6 relayeurs choisis par le Département** : Béatrice Fabre (trails cathares), Isabelle Poursine (présidente du comité de tennis de table), Olivia Ruiz (personnalité du monde culturel), Romain Fantaccino (ambassadeur paralympique déficient visuel), Océan Serny (jeune sapeur-pompier de 16 ans) et Gérard Bertrand (acteur de la viticulture)



Présentation des relayeurs de la flamme



4. DISPOSITIF ENTREZ EN SCÈNE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour soutenir le monde du spectacle vivant, le Département a créé en 2020, en collaboration avec l'association *Arts Vivants 11*, **100 spectacles dans l'Aude**, un dispositif visant à promouvoir et diffuser le spectacle vivant pendant la période estivale en direction des communes de moins de 3 000 habitants. Fort de son succès, l'opération a été reconduite lors d'une deuxième édition en 2021 et a permis la programmation de 50 spectacles et 25 ateliers culturels.

En 2023, *100 spectacles dans l'Aude* a été repensé et est devenu *Entrez en scène*. Objectifs, proposer des spectacles sur le territoire pendant la période creuse (d'avril à octobre en dehors de l'été) et s'adapter aux enjeux culturels, à savoir :

- favoriser l'accès à la culture pour tous, au plus près des Audois et des Audoises, en s'adressant toujours aux communes rurales de moins de 3 000 habitants
- initier auprès des communes un rôle de programmeur du spectacle vivant

Principe du dispositif :

- les communes concernées reçoivent un **catalogue numérisé** de spectacles retenus après un appel à projet mené en partenariat avec l'association *Arts vivants 11*. Ce catalogue a pour ambition de les guider dans leur sélection de spectacles. Un atelier de médiation est



> RÉFÉRENT(S) : Laetitia d'Amico

obligatoirement associé à la programmation des représentations

- l'association *Arts vivants 11* assure l'ingénierie et l'accompagnement auprès des communes en lien avec le service culture du Département
- à l'issue de l'évènement, les communes organisatrices peuvent solliciter un **subventionnement auprès du Département**, selon les modalités, assiette et taux prévus par le règlement d'intervention

TRANSVERSALITÉ

- > La communication externe

MOMENTS CLEFS

- Lancement du dispositif *Entrez en scène* à Alairac le 4 avril 2023

75%

d'aide pour les communes
de moins de 1 000 habitants

50%

d'aide pour celles entre 1 000 et
3 000 habitants en fonction des coûts
présentés dans le catalogue

Entrez en scène 2023 :

25 spectacles
(chiffres non stabilisés)

PARTENARIATS

- > *Arts vivants 11*
- > Les communes de moins de 3000 habitants
- > Les compagnies et artistes sélectionnés dans le catalogue



4. ÉCO-RESPONSABILITÉ DES AIDES

DESCRIPTION DE LA DIRECTION

Le service assure l'instruction **technique, administrative et comptable des dossiers de subventions** dans le domaine :

- des équipements publics et routiers (voirie, cœurs de villages, bâtiments publics, équipements scolaires, culturels, sportifs, touristiques, crèches, services de proximité...)
- de l'eau et de l'assainissement (l'instruction technique est assurée par le service de l'eau)

Cette mission est exercée en lien avec le secrétariat de la DCACT qui gère la plateforme dématérialisée de dépôt et de suivi des demandes de subventions des communes et EPCI pour le compte du Département, de la Région et de l'État.

MOMENT CLEF

- Le salon des maires le 20 octobre 2023

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Lors de l'élaboration du principe d'éco-responsabilité des aides aux collectivités, il était convenu de réaliser **un bilan de la mise en œuvre** dès la première programmation qui a eu lieu en avril 2023.

Cette mission a été confiée à Madame Hajar Belaaraj, élève administratrice territoriale. Ce bilan a pris la forme d'une **évaluation interpartenariale** avec 4 cibles identifiées, à savoir : les collectivités, les élus départementaux, les services instructeurs et les partenaires associés (ATD, CAUE...).

Le résultat fait état d'une **satisfaction globale** des différents acteurs mais aussi de quelques pistes d'amélioration dont certaines ont déjà été prises en compte et ont donné lieu à l'évolution de la notice explicative et de la fiche d'instruction.

> RÉFÉRENT(S) : Dominique Laroche

DATES CLEFS

- Dépôt des dossiers avant le 31 octobre N-1
- Programmation principale en avril et en septembre

623

demandes instruites

14 M€

attribués pour 456 dossiers retenus

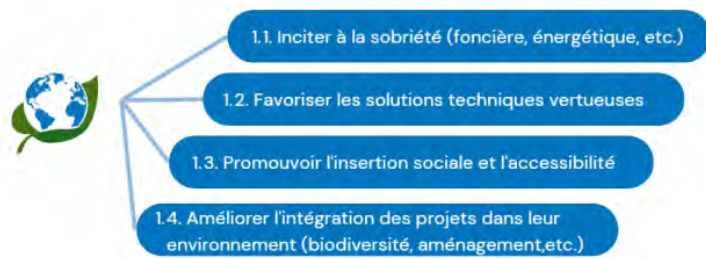
12,5 M€

mandatés en 2023



CALENDRIER

- > La mission a été réalisée du 30 mai au 13 juillet 2023
- > Les résultats ont été présentés aux élus départementaux en juillet et partagés avec les maires et présidents d'EPCI lors des rencontres cantonales d'octobre 2023



51%

des communes ont adapté leurs projets en fonction des nouveaux règlements.

PARTENARIATS

- > Collectivités, élus départementaux, services instructeurs et partenaires associé (ATD, CAUE...)

123 COLLECTIVITÉS,
20 conseillers et techniciens départementaux ont participé à cette évaluation

89 % DES COMMUNES
intégraient déjà les enjeux de développement durable dans leurs projets

51 % DES COMMUNES
ont adapté leurs projets en fonction du dispositif départemental

50 % DES DOSSIERS
répondent à plus de la moitié des critères éco-responsables

69 % DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX souhaitent aller plus loin en travaillant encore davantage sur l'exemplarité de la collectivité



5. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DE ZGHARTA-EHDEN (LIBAN)

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Département de l'Aude met en œuvre des projets de développement avec la fédération des municipalités de Zgharta-Ehden (FMZ) depuis 2012.

Le Département et la FMZ sont impliqués dans plusieurs projets en partenariat avec d'autres collectivités libanaises et françaises :

- 1- programme eau** (2022-2023) avec les fédérations des municipalités de Zgharta-Ehden et de Bcharré (Liban) et la ville de Chambéry :
 - projet cofinancé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
 - thématique : étude sur la disponibilité de la ressource en eau d'un bassin versant et de son exposition aux pollutions
- 2- programme Ficol** (2023-2025) avec les fédérations des municipalités de Zgharta-Ehden et de Bcharré, la ville de Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - projet cofinancé par l'agence française de développement
 - thématique : valorisation économique, sociale et environnementale de la vallée de la Qadisha (patrimoine mondial)
- 3- programme avec le bureau technique des villes libanaises** (2022-2024) avec les départements de la Seine-Maritime et des Yvelines :
 - projet cofinancé par la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
 - thématiques : actions sociales, développement local, formation d'agents et élus des CT
- 4- programme triennal** (2022-2024) avec la fédération des municipalités de Zgharta-Ehden :
 - cofinancé par la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
 - thématique : soutien à des coopératives et actions sociale pour accompagner les jeunes en difficulté vers un retour à l'emploi

Budget CD11 :
10 000 €
BUDGET GLOBAL : 82 000 €

Budget CD11 :
90 000 €
BUDGET GLOBAL : 2,3 M€

Budget CD11 :
60 000 €
BUDGET GLOBAL : 116 000 €

Budget CD11 :
40 000 €
BUDGET GLOBAL : 288 000 €

PARTENARIATS

- > Chambéry solidarité internationale
- > ONG Tetraktys
- > Institut supérieur du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation de Toulouse
- > Région Auvergne-Rhône-Alpes
- > Département de la Seine-Maritime
- > Département des Yvelines

> RÉFÉRENT(S) : Laura Grimaud



6. ORGANISATION DU FESTIVAL ALIMENTERRE DANS L'AUDE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le festival *Alimenterre* est un événement national incontournable porté sur les enjeux alimentaires dans le monde. Il est piloté par le comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et décliné au niveau local par des associations d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Chaque année du 15 octobre au 30 novembre, *Alimenterre* permet de **sensibiliser et donner l'envie d'agir pour contribuer à une alimentation durable** pour toutes et tous à travers l'organisation de projections-débats, d'animations tout public, de rencontres... par des associations, des établissements scolaires, collectivités, centres culturels, cinémas.

Cette année, le Département de l'Aude a coorganisé **3 projections-débats** sur son territoire :

- Le 21/11 *Les fourmis et la sauterelle* à la salle des fêtes de Fabrezan suivi d'un débat animé par Terre de liens (association partenaire du PAT de l'Aude)
- Le 22/11 *Tu nourriras le monde* à la mairie de Maisons suivi d'un débat animé par l'association Terre de liens
- Le 25/11 *Tu nourriras le monde* à la salle de cinéma L'Antre 2 de Villeneuve-Minervois suivi d'un débat animé par le CCFD-Terre Solidaire et d'un buffet de produits locaux labellisés Pays Cathare®

Le Département a aussi élaboré des supports pour communiquer sur l'ensemble des projections prévues dans le cadre du festival sur le territoire audois.

TRANSVERSALITÉ

> Service agriculture tourisme et patrimoine

3 PROJECTIONS
suivies de débats

Une quarantaine
DE PERSONNES par projection

PARTENARIATS

- > Cinem'Aude
- > Mairie de Villeneuve-Minervois
- > Association *Terre de Liens*
- > Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)-*Terre Solidaire*
- > Association *Lafibala*

Publiée le 6 nov. 2023

Projections dans le cadre du festival Alimenterre en Haute Vallée de l'Aude

Le festival Alimenterre sera bien présent en Haute Vallée de l'Aude en ce mois de novembre avec au total 5 projections prévues. Cette programmation sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude est organisée par Aurel Roussary, animatrice à Nature & Progrès Aude. Vous serez les bienvenu.e.s à l'ensemble de ces soirées !



7. RENCONTRE DES ACTEURS AUDOIS DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Chaque année, le Département, en tant que collectivité en accord avec la nouvelle stratégie internationale départementale, a réuni les **acteurs audois de la solidarité internationale** le 03 novembre dernier à l'Hôtel du Département à Carcassonne.

Souhaitant relancer une dynamique d'échanges et de partages, l'équipe des relations internationales du Département a accueilli dans une ambiance conviviale, une **vingtaine d'associations** audoises dans le but de **promouvoir la solidarité internationale dans l'Aude et dans les pays partenaires**.

Une soirée fructueuse en échanges et riche en perspectives.

34 PERSONNES
présentes

22 ASSOCIATIONS
représentées

PARTENARIATS

- > Associations de solidarité internationale de l'Aude



> RÉFÉRENT(S) : Laura Grimaud



8. RESTITUTION DES TANDEMS SOLIDAIRES AUDOIS



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le dispositif régional **Tandems solidaires** est piloté par le réseau régional multi-acteurs Occitanie Coopération et financé par l'agence française de développement, la Région Occitanie et le Département de l'Aude. Il permet à des établissements scolaires et de formation en "tandem" avec des associations de solidarités internationales, de mener avec des élèves et leur équipe éducative, des projets sur l'année scolaire.

Le Département, en tant que co-financeur et membre actif d'*Occitanie Coopération* (notamment au niveau des instances de décisions), organise chaque année une **restitution des tandems audois** mis en œuvre durant l'année scolaire.

Ainsi, la restitution 2023 s'est déroulée le **21 juin** dernier au collège Antoine-Courrière de Cuxac-Cabardès.

Présidée par Valérie Dumontet, vice-présidente du Département déléguée à la démocratie et jeunesse et Henri Arévalo, président d'*Occitanie Coopération*, cette rencontre a été l'occasion de regrouper **une vingtaine de participants**. Tous porteurs de projets ou partenaires, ils ont pu échanger et valoriser les projets menés durant l'année scolaire 2022-2023 dans l'Aude. De plus, cette rencontre a aussi consacré un temps de réflexion collectif afin d'identifier les spécificités audoises des *Tandems solidaires*.

Sur 40 projets soutenus cette année à l'échelle régionale, **9 se sont déroulés dans le département de l'Aude**. Cela traduit l'engagement du Département dans la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale sur son territoire.



> RÉFÉRENT(S) : Laura Grimaud



25 PORTEURS
de projet audois présents

PARTENARIATS

- > Occitanie Coopération
- > Fédération départementale des MJC de l'Aude





9. DIRECTION CONTRACTUALISATION ET APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MISSIONS ET ENJEUX DU SERVICE

Sur le territoire du Département, une équipe de chargés de mission en animation territoriale œuvre aux côtés des communes et de leurs groupements.

Les 4 chefs de projet, répartis sur le Département, dépendent de la direction contractualisations et appui aux collectivités territoriales.

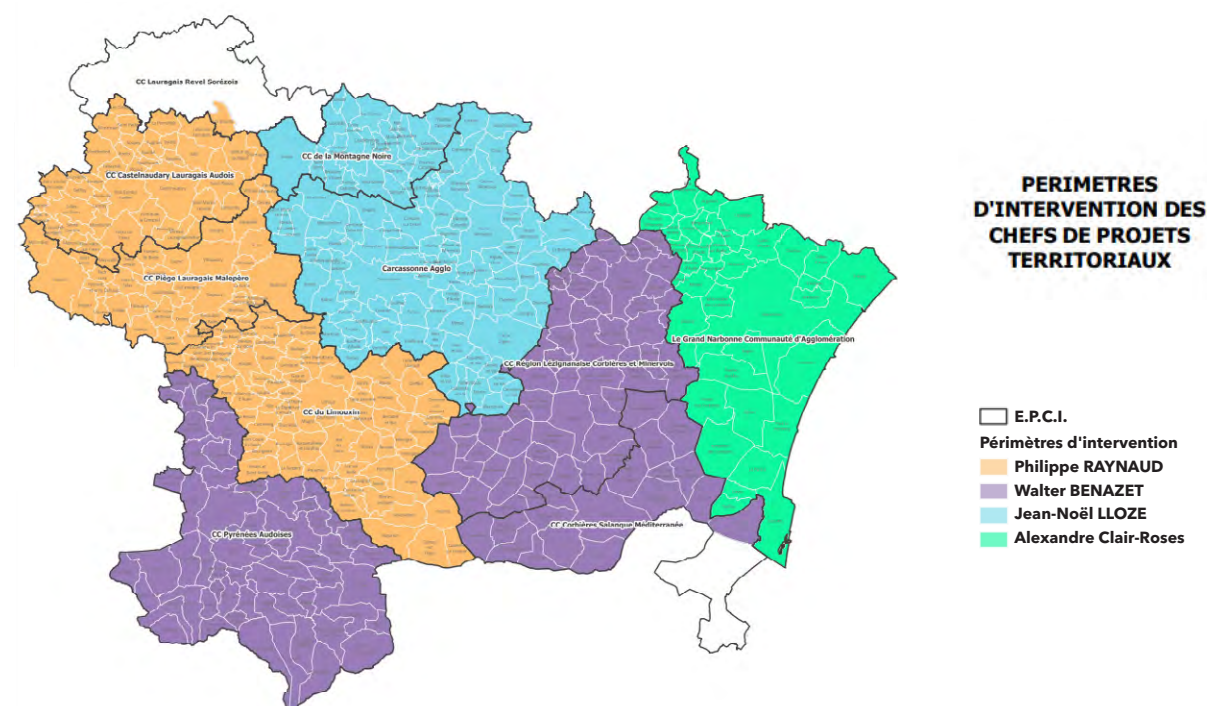
Leur mission première est d'être au service des communes et de s'adapter aux situations, aux projets, à la population et aux territoires.

Ils vont à la rencontre des élus accompagnés des conseillers départementaux.

Ils peuvent être sollicités en fonction des besoins.

Présentation des chefs de projet et de leur territoire :

Territoires	
Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne	Alexandre Clair-Roses
Communauté de communes Région Lézignanaise - Corbières et Minervois	Walter Benazet
Communauté de communes Corbières Salanques Méditerranée (partie audoise)	Walter Benazet
Communauté de communes Pyrénées Audoises	Walter Benazet
Communauté de Communes du Limouxin	Philippe Raynaud
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais audois	Philippe Raynaud
+ + Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère	Philippe Raynaud
Carcassonne Agglo	Jean Noël Lloze
Communauté de Communes de la Montagne Noire	Jean Noël Lloze



Agissant quotidiennement aux côtés des communes et des EPCI, ces chargés de mission en animation territoriale ont les missions suivantes :

- assurer le **rôle d'interface** entre l'institution départementale et les différents acteurs du territoire
- définir les déclinaisons locales des politiques départementales et **accompagner les porteurs de projets** pour qu'ils puissent s'y insérer (identification des enjeux locaux, état des lieux des outils existants et de leur adéquation avec les attentes départementales)
- engager un **travail de terrain et de concertation** pour l'émergence des projets et leur accompagnement le plus en amont possible pouvant découler sur un conventionnement avec une ou plusieurs communes
- intervenir en **appui des élus départementaux** pour préparer, accompagner, et participer aux démarches engagées au niveau des différents échelons territoriaux (communes, communautés de communes, communautés d'agglomérations, démarches de parcs naturels régionaux (PNR), ou de pôle d'équilibre territorial rural (PETR), syndicats mixtes...)
- représenter le Département dans les **instances techniques des groupes d'action locale** (GAL), Pays, parc naturels régionaux, schéma de cohérence d'organisation territoriale, communautés de communes, comité de massif, parlement de la montagne et assurer le lien avec l'ensemble des services du Département concernés
- **construire, porter puis animer les nouvelles politiques contractuelles territoriales** du Département. Intervenir en appui et en coordination sur les politiques sectorielles déjà contractualisées (ex : contrats de ruralité, opération bourgs centres, contrats de territoire...)
- suivre **l'évolution des territoires** au vu des grands enjeux structurants notamment l'adaptation de la société au vieillissement, les transports, la santé et les services à la population, etc.
- au titre de la compétence dévolue aux Départements en matière d'assistance technique, apporter localement un **appui au montage de dossiers** plus ou moins complexes, aux réponses aux appels à projets ou réponse à un appel à manifestation d'intérêt et à la recherche de financement des projets des structures locales
- assurer un **rôle d'alerte**
- favoriser la **coordination territoriale** des actions du Département ou des actions mobilisant le partenariat financier du Département
- faciliter la **transversalité interservices** afin de mettre en adéquation les politiques sectorielles du Département et les projets territoriaux

RÉALISATIONS

Cette nouvelle année a été encore pleinement remplie dans les missions des chefs de projets territoriaux, à savoir **épauler, aider et conseiller** les équipes municipales et intercommunales en place, tout comme dans le même temps, rendre compte des politiques et des directives départementales auprès de ces mêmes équipes.

Les chefs de projets territoriaux sont également dans chaque territoire le représentant du Département dans de nombreuses commissions, comités techniques ou autres groupes de travail consultatifs (groupe d'action locale, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), PNR, intercommunalités, contrat au service des territoires et de la mise en œuvre de la planification écologique (CRTE), CTO, etc.

Outre l'accompagnement des communes et des intercommunalités audoises, les chefs de projet interviennent auprès des conseillers départementaux, leur **rendent des comptes sur les projets ou encore l'actualité de leurs cantons**.

Les chefs de projet, en appui avec la chargée de mission, ont été **acteurs de l'équipe projet du budget participatif**, avec pour missions, l'**accompagnement des porteurs d'idées**, les relations avec les services départementaux, l'animation de la commission de suivi et le suivi des lauréats.

DESCRIPTION DES ACTIONS PHARE

- Participation aux travaux de réalisation et de mise en œuvre des CRTE et des CTO
- Accompagnement des conseillers départementaux et réunions annuelles cantonales
- Rencontres et accompagnements des chefs de projet *Petites Villes de Demain* dans les territoires audois retenus par le programme d'État
- Participation à la concertation de définition des nouvelles stratégies des groupes d'action locale (GAL) sur les territoires en lien avec les programmes *Leader*
- Budget Participatif 2022/2023 : animation commission de suivi, accompagnement des porteurs d'idées et des lauréats



10. AGIR AVEC LES AUDOISES ET LES AUDOIS

DESCRIPTION DE LA DIRECTION

La direction de projet citoyenneté et démocratie participative comme son nom l'indique, a vocation à **mettre en œuvre et à accompagner des projets construits avec les usagers et les habitants.**

Ses actions :

- **porter et accompagner toutes les démarches en matière de participation** citoyenne et d'association des populations aux politiques départementales : accompagnement du comité économique social et environnemental (Cese), conduite du budget participatif, appui aux directions et aux élus sur les projets participatifs, etc.
- L'année 2023 a été marquée par l'accompagnement du Cese au travers de plusieurs chantiers :
 - la conduite d'une autosaisine intitulée *Sobriété : concilier fin du mois et fin du monde, que faire au niveau du Département ?*
 - les contributions sur les schémas départementaux comme le schéma de développement touristique, la stratégie départementale agriculture et pêche ou le futur schéma des mobilités
- **piloter la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (copilotage du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public avec l'État) et favoriser les partenariats avec les structures labellisées *France services*. Dans ce cadre, le diagnostic détaillé de l'accès aux services

aux publics a été largement partagé avec les autres directions afin de nourrir les échanges et les débats. Il a par ailleurs été utilisé pour poser les bases du futur schéma départemental de la solidarité territoriale. Un travail est aujourd'hui bien engagé avec les structures *France services* afin de renforcer les partenariats entre ces structures et nos lieux d'accueil du public. L'objectif de ces rencontres, organisées entre professionnels à l'échelle des bassins de vie, est de favoriser une bonne connaissance des missions et rôles de tous pour toujours améliorer les réponses que chacun peut apporter aux usagers dans leur parcours

Depuis 2015, le Département a l'obligation de rédiger un rapport annuel qui fait état des actions et mesures existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce rapport, présenté au moment du rapport d'orientation budgétaire, rend compte à la fois des mesures prises en matière de ressources humaines, mais aussi des actions déployées dans le cadre de nos politiques publiques.

Cette année, il a été proposé de se mobiliser plus largement sur cet enjeu de société pour aller au-delà d'un simple rapport. Il a été décidé d'élaborer **un plan d'actions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes** et d'élargir les travaux aux autres formes de discriminations liées au genre. Ainsi, une vingtaine d'agents issue des différentes directions de la collectivité est impliquée dans ce travail.

Budget participatif :

21 218 VOTANTS

59

Le nombre de lieux de médiation numérique

Rapport égalité diversité :

63 % DES AGENTS

de la collectivité sont des femmes

UN VOYAGE D'ÉTUDE AVEC LE CAUE ET DES MAIRES AUDOIS À MONTECH (LOT-ET-GARONNE)
POUR RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR UN PROJET DE RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE



COMMUNES CONTACTÉES

320

DÉPLACEMENTS :

environ

25 000 km

(par chef de projet territorial (CPT))

AIDE AUX COMMUNES

Nombre de communes ayant participé
aux actions d'information collective

HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE

30

LIMOUXIN

50

PIÈGE LAURAGAIS MALPÈRE

40

CASTELNAUDARY

20

NARBONNAIS

37

DATES CLÉS

- > 26 mai : réunion de l'assemblée départementale en session pour prendre acte de la listes des **27 lauréats** du budget participatif
- > 16 mars présentation du rapport annuel sur l'égalité femme-homme lors de la session
- > 20 octobre : réunion plénière du Cese bilan et perspectives
- > 19 avril : présentation du diagnostic et des premières orientation du schéma des usages du numérique à la commission des solidarités territoriales

> RÉFÉRENT(S) : Cathy Camboulines

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Elaboration de la stratégie départementale des usages du numérique (SUN)

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans le développement du numérique. En septembre 2014, il a adopté son schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) dont il a confié la maîtrise d'ouvrage au syndicat audois d'énergies et du numérique (Syaden) en 2015. En 2022, l'actualisation du SDTAN a permis de définir la phase 2 du déploiement avec un objectif de couverture à **100 % du territoire en 2025**.

Au-delà de la couverture numérique et du déploiement des infrastructures, le Département a souhaité en 2019 s'engager avec l'ensemble de ses partenaires sur la définition d'une stratégie des usages et des services numériques.

Ainsi, début 2020, à l'issue d'une année de travail partenarial, le projet de schéma des usages du numérique était en cours de finalisation. La crise sanitaire du Covid et les confinements successifs ont profondément fait évoluer les pratiques vis-à-vis du numérique. Le plan d'actions initialement imaginé s'est avéré très rapidement obsolète et dépassé par les pratiques déployées comme la généralisation du télétravail.

Depuis fin 2022, le travail sur l'élaboration de ce schéma a été engagé. Le développement de la place du numérique transforme en profondeur notre quotidien et modifie la relation avec les usagers et les métiers de la collectivité. Si les démarches en ligne ont permis de fluidifier l'accès à certains services, ils ont conduit à **une exclusion d'une partie de la population**, notamment les plus vulnérables.

L'année **2023 a permis de conduire un travail de diagnostic** en rencontrant chaque direction de la collectivité pour identifier les besoins, les projets engagés en matière de numérique. Cette phase de diagnostic et de construction du schéma a également été l'occasion de travailler avec les partenaires infra-départementaux, mais également avec les autres départements afin de conduire un benchmark.

En parallèle, un travail de recensement des lieux de médiation numérique sur le Département a été réalisé. Un partenariat a été engagé avec les services de l'État pour que la collectivité élabore et copilote avec la préfecture, la **stratégie d'inclusion numérique** qui s'appuiera sur la stratégie nationale *France Numérique Ensemble*.

Le futur schéma des usages du numérique s'organisera autour de **5 axes** et posera les bases de la stratégie départementale qui sera articulée avec le futur schéma directeur de l'informatique :

- numérique et inclusion
- numérique et relation usager-fonctionnement
- numérique et responsable
- numérique et attractivité
- numérique et pilotage

CALENDRIER

> Juin 2024 : adoption du SUN



DIRECTION DE PROJETS CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



11. BUDGET PARTICIPATIF #2



1^{ère} réunion de la commission de suivi - Carcassonne - 07/12/2022

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Face à la crise démocratique actuelle, les citoyens attendent d'être mieux pris en compte, d'être plus écoutés et plus régulièrement consultés et ainsi, participer plus activement à la gestion des affaires publiques. Le Département souhaite apporter de nouvelles réponses aux attentes toujours plus importantes des citoyens en matière de participation. L'Aude a donc lancé son **2^e budget participatif**, après la 1^{re} édition de 2019-2020 qui a permis d'illustrer, de manière très concrète, le fait qu'il était possible de conduire un projet en lien étroit avec les citoyens qui ont été associés à toutes les phases du budget participatif.

Pour cette deuxième édition, l'Aude a fait appel à la mobilisation des Audoises et des Audois afin d'initier des idées de projets d'intérêt général, laïques, non discriminatoires, accessibles au plus grand nombre et de dimension collective, proposées et choisies par les habitants.

Le budget participatif finance **100% des projets lauréats**, pour **1,5 M€** de dépenses d'investissement.

Le dépôt des idées, l'instruction interne et le vote, se sont déroulés sur la plateforme **jeparticipe.aude.fr**.

Une équipe projet dédiée, appuyée par les directions du Département, était chargée d'accompagner les porteurs pour amener les idées jusqu'au vote et les transformer en projet.

Le dispositif était suivi par une commission, associant des citoyens non élus, aux côtés des élus départementaux et des représentants des instances consultatives de la collectivité.

> RÉFÉRENT(S) : Maëva Saboureau

CALENDRIER

- > Du **15 novembre au 31 décembre 2022** : dépôts des idées par les Audois
- > De **décembre à février 2023** : accompagnement des porteurs pour transformer les idées en projets
- > **Mars 2023** : validation de la liste des projets qui seront soumis au vote et accompagnement des porteurs de projets pour lancer leur campagne
- > **Avril 2023** : vote des Audois
- > **Mai 2023** : annonce des lauréats
- > **Juin 2023** : rencontre avec tous les lauréats
- > De **juin à aujourd'hui** : instruction approfondie des projets lauréats avant approbation des financements en commission permanente

TRANSVERSALITÉ

- > Communication externe et interne
- > Secrétariat général : affaires juridiques, protection des données, marchés publics, secrétariat des assemblées
- > DGA ressources : SIG, finances, informatique, courrier
- > DGA solidarités humaines : accès aux soins, enfance famille, action sociale et insertion, action sociale territoriale, autonomie, MDPH, maisons départementales des solidarités
- > Espaces seniors
- > DGA solidarités territoriales : toutes directions et tous services
- > DGA transition écologique : tous services (cellule appui et ingénierie, environnement, eau, mobilités douces et canal du midi, agriculture tourisme et patrimoine, pépinière départementale)

MOMENTS CLEFS

- 14 novembre 2022 : **réunion de lancement** du BP2, 120 personnes présentes
- De novembre à décembre 2022 : **18 réunions** *Fabrique des idées* sur les cantons de l'Aude
- 25 mars 2023 : réunion à destination des porteurs de projets pour soutenir leur campagne *Comment communiquer sur votre projet ?*, **plus de 200 personnes** présentes
- **7 réunions** de la commission de suivi
- Plus de 20 réunions de l'équipe projet
- 5 mai 2023 : **annonce des résultats en direct par live Facebook** en présence de la commission de suivi et des conseillers départementaux
- 26 mai : **session pour acter les résultats en présence des 27 lauréats**
- 4 novembre 2023 : première inauguration d'un projet lauréat

331 IDÉES DÉPOSÉES

185 PROJETS
soumis au vote

22 618 VOTANTS

27 LAURÉATS
financés à hauteur de 1,5 million d'euros

Au moins 1 LAURÉAT par canton

PARTENARIATS

- > Maisons France services
- > Mairies
- > Associations relais diverses
- > Acteurs sociaux
- > Acteurs du tourisme
- > Presse locale
- > Agence de développement touristique



Réunion de lancement - Carcassonne - 14/11/2022



Fabrique des idées - Narbonne - 27/11/2022



Réunion *Comment communiquer sur votre projet* - Carcassonne - 25/03/2023



Annnonce des résultats - Carcassonne - 05/05/2023



1^{ère} inauguration de lauréat - Leucate - 04/11/2023



Session du 26 mai 2023 en présence des 27 lauréats



12. PLAN D' ACTIONS ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

DESCRIPTION ACTION PHARE

Chaque année, le Département, en tant que collectivité d'un territoire de plus de 20 000 habitants, a l'obligation de rendre un **rapport qui fait état des mesures prises en interne** et dans le cadre de ses politiques publiques allant dans le sens d'une plus **grande égalité entre femmes et hommes**. Pour aller plus loin, la direction et les services impliqués ont souhaité cette année, construire un plan d'action qui répertorie les actions déjà menées et permet d'en enclencher de nouvelles, par les échanges d'expériences et le travail en transversalité.

Ainsi, un groupe de travail rassemblant les services des différentes DGA s'est réuni à **quatre reprises en 2023**, pour évoquer les actions à valoriser et en imaginer de nouvelles. Il a permis notamment de mettre en avant les sujets qui intéressent particulièrement les agents du Département et sur lesquels ils/elles souhaitent avancer : qualité de vie au travail (QVT), déconstruction des stéréotypes de genre, lutte contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle, contre l'homophobie....

Enfin, ce groupe de travail fait aussi le lien avec le dossier sur les violences intrafamiliales (groupe Vif) : les deux thématiques, égalité F/H et violences, ayant des points communs mais ne se recoupant pas entièrement.

Le plan d'actions *égalité diversité*, en cours d'écriture, recense donc des **actions existantes ou en cours de réalisation**, au niveau RH, formation, travail social, prévention et santé sexuelle, autonomie, handicap, éducation et travaux collèges, culture, sport, bibliothèques, archives, documentation, communication... Il pourrait être présenté lors de l'adoption du rapport annuel en mars 2024, en lien avec une semaine des droits des femmes où seraient proposées différentes actions (conférences, serious games, expos...) pour sensibiliser un nombre plus grand d'agents et valoriser les dispositifs déjà en place.

> RÉFÉRENT(S) : Dominique Laroche

CALENDRIER

- > **Janvier à décembre 2023** : réunion des services (x4) et rédaction du plan d'action
- > **Mars 2024** : présentation du plan d'actions et lancement de la quinzaine *égalité et diversité* pour sensibiliser les agents et valoriser les actions de nos services

TRANSVERSALITÉ

- > Les RH, la formation, les MDS, la PMI et les centres de santé sexuelle, l'autonomie, le handicap (MDPH), l'éducation et les travaux collèges, la culture, le sport, les bibliothèques, les Archives, la documentation, la com interne... Ainsi que des agents intéressés par la thématique à titre personnel.

MOMENTS CLEFS

- Mars 2023 : présentation du plan d'actions en même temps que l'adoption du rapport annuel à la session du débat d'orientation budgétaire (DOB)
- Le mois de mars a été dédié à des conférences, expos ou jeux interactifs en lien avec la journée des droits des femmes du 8 mars

37 AGENTS

du Département et de la MDPH participent au groupe de travail pour le plan d'action égalité diversité

4 RÉUNIONS

ont eu lieu en 2023

La coordination et l'animation sont assurées par la direction de projets citoyenneté et démocratie participative

PARTENARIATS

- > Plan d'actions en interne
- > Un lien est fait avec les groupes et réseaux partenariaux dans lesquels s'inscrit le Département



13. PROGRAMME DE PROTECTION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE DANS LA COMMUNE DE SOLIMAN (TUNISIE)

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet de coopération décentralisée mené entre le Département de l'Aude et la municipalité tunisienne de Soliman en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources hydriques, répond à la fois aux besoins exprimés par les représentants de la municipalité de Soliman, ainsi qu'aux priorités de l'action internationale du Département sur le bassin méditerranéen.

Le projet développé par les deux collectivités a permis en 2022 la réalisation d'une étude environnementale pour définir les actions de dépollution à mener dans la zone de la Sebkha de Soliman ayant abritée une déchetterie sauvage. Les échanges techniques entre les collectivités et leurs partenaires ont permis de définir et d'accompagner en 2023, le **reboisement par des espèces endémiques** possédant des propriétés filtrantes et de dépollution des sols. Les habitants et les élèves des **groupes scolaires de Soliman ont contribué à des campagnes de sensibilisation** et à l'évaluation et le suivi des résultats tout au long du projet. Des sentiers de randonnée, avec une **signalétique sur la biodiversité**, ont été aménagés par des jeunes en insertion en lien avec l'agence pour l'emploi de Tunisie.

Le raccordement en eau potable du quartier défavorisé de Dhahri, en cours de réalisation, permettra aux habitants de **disposer d'une eau de qualité et de mettre fin à des usages néfastes pour l'environnement**.

Ce projet de coopération décentralisée s'articule autour des trois axes suivants :

- **action 1** : sauvegarde et protection d'un espace naturel sensible au cœur de la Sebkha de Soliman par la récupération de la qualité des sols, du paysage et du milieu naturel
- **action 2** : mise en valeur de l'ENS et actions pédagogiques à destination des habitants et des jeunes de Soliman sur les enjeux de préservation de l'environnement et des milieux naturels
- **action 3** : soutien aux travaux d'aménagement d'adduction en eau potable d'un quartier défavorisé de la commune de Soliman et partages d'expériences entre les acteurs de l'eau en Tunisie et en France

> RÉFÉRENT(S) : Nicolas Cimbaro

CALENDRIER

- > Début du projet en 2022, fin en 2023

TRANSVERSALITÉ

- > Services relations internationales (RI) et éducation à la citoyenneté mondiale et environnement

MOMENTS CLEFS

- Visite de la municipalité, du projet et des partenaires par André Viola en décembre 2022
- Ce projet sera présenté et mis en avant lors de la COP28 et lors de la rencontre préalable de la délégation française avec le Président de la République Emmanuel Macron
- Il sera mis en avant lors du forum méditerranéen de l'eau en février 2024

Budget de

186 950 € POUR LES 2 ANNÉES

de projet (2022-2023) dont **10 % de fonds propres du CD11**. Le reste étant financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'agence de l'eau RMC

PARTENARIATS

- > PNR de la Narbonnaise



Coopération CD Aude - Soliman

ENVIRONNEMENT DURABLE

VALORISATION D'UN ESPACE NATUREL
 SENSIBLE ET ACCÈS À UNE EAU
 POTABLE POUR TOUS


 MUNICIPALITÉ DE SOLIMAN,
 GOUVERNORAT DE NABEUL, TUNISIE



CONTEXTE LOCAL ET PROJET

Le projet permettra la réalisation d'une étude environnementale pour définir les actions de dépollution à mener dans la zone de la Sebkha (zone humide) de Soliman ayant abrité une déchetterie sauvage. Les échanges techniques entre les collectivités et leurs partenaires permettront de définir et d'accompagner le reboisement par des espèces endémiques possédant des propriétés filtrantes et de dépollution des sols. Les habitants et les élèves des groupes scolaires de Soliman participeront à des campagnes de sensibilisation et au suivi des résultats tout au long du projet. Des sentiers de randonnée, avec une signalétique sur la biodiversité, seront aménagés par des jeunes en insertion. Le raccordement en eau potable des quartiers prioritaires de Soliman permettra aux habitants de disposer d'une eau de qualité et de mettre fin à des usages néfastes pour l'environnement.

PRINCIPALES ACTIVITÉS MISES EN PLACE

- // Étude de faisabilité d'une action de reboisement et de dépollution de la Sebkha
- // Achat de terre végétale, arbres et plantes filtrantes
- // Adduction en eau potable des quartiers prioritaires de Soliman
- // Actions de sensibilisation et d'information de la population et des usagers



Durée du projet
 18 mois



Objectif de l'action
 Préserver durablement l'environnement local et protéger la ressource en eau à Soliman



Beneficiaires
 40 000 habitants de Soliman



Budget prévisionnel
 100 000 €

Obtenu à ce jour

70 %

ACTEURS ET PARTENAIRES

Conseil départemental de l'Aude et Municipalité de Soliman :
 Maîtres d'ouvrages
HAMAP-Humanitaire : Assistant à maîtrise d'ouvrage
CERTE et CBBC : Experts techniques locaux





14. ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉS GRÂCE À LA SUBVENTION GLOBALE FSE+

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le fonds social européen (FSE+) est un **instrument financier de la politique européenne** de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique européenne contribue à réduire les écarts de développement existants entre les territoires qui composent l'Union européenne.

Dans l'Aude, le FSE+ *inclusion* est mis en œuvre par le Département qui est responsable et garant des solidarités sociales et territoriales, au titre du programme opérationnel national FSE+, *emploi, inclusion, jeunesse et compétences 2021/2027*.

Ce dispositif s'inscrit dans le pacte territorial d'insertion (PTI) qui constitue le cadre dans lequel le Département est chargé de **déterminer et d'animer la politique d'inclusion**, en associant l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire départemental. Cette mise en œuvre s'opère dans une recherche **systématique d'équité entre les zones urbaines et les zones rurales** du Département, afin que personne ne soit laissé sur le bord du chemin.

Pour la période 2021-2027, le FSE+ est confié au Département dans le cadre d'une **subvention globale** dont la plus grande partie est redistribuée sur le territoire audois, notamment aux **associations et collectivités locales portant des projets relatifs à l'insertion socioprofessionnelle et sociale**.

Le FSE+, qui intervient en plus des crédits publics, et notamment des crédits du plan départemental d'insertion (PDI), permet ainsi d'accompagner des projets portés essentiellement par les associations et intercommunalités de l'Aude, au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

En voici les principaux axes d'intervention :

- des **actions de renforcement de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle**
- des **actions destinées à lever les freins à l'emploi**
- des **actions de référents socioprofessionnels qui mettent en place des parcours pour les personnes afin de favoriser leur orientation vers l'insertion professionnelle**
- des **actions pour développer l'offre d'emploi et faciliter le rapprochement avec les acteurs économiques**
- des **actions de mise en situation de travail, articulées avec des démarches de formation et d'accompagnement**
- des actions pour promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées aux risques de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants

CALENDRIER

> De 2022 à 2027

TRANSVERSALITÉ

> **DGAST**/direction contractualisations et appui aux CT/Mission Europe

> **DGASH**

- Direction action sociale insertion/service insertion/cellule FSE
- Direction enfance famille

MOMENTS CLEFS

- Signature de la convention de subvention globale
- Lancement des premiers appels à projets FSE+
- Ouverture du FSE+ aux actions purement sociales (logement, lutte contre les violences, ASE, MNA, etc.)
- La clôture et la fin de gestion de la programmation précédente
- L'absence de défaillance dans la gestion du FSE par le Département relevée par les contrôleurs et auditeurs externes
- L'atteinte des objectifs de mobilisation et de gestion financière du FSE

La subvention représente un montant total de

9 426 351 €

(hors crédits d'assistance technique)

Cela représente chaque année, en moyenne une trentaine de projets soutenus et plus de 2 500 personnes accompagnées sur le territoire audois

PARTENARIATS

> Intercommunalités, CCAS, secteur associatif, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire audois



> RÉFÉRENT(S) : Christine Côte et Antoine Fauqué

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES



ENVIRONNEMENT
ET PRÉVENTION
DES RISQUES



AMÉNAGEMENT
ET ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE



RÉSEAU ROUTIER
ET MOBILITÉS

Acteur incontournable de l'**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**, le Département de l'Aude s'attache à développer la **COHÉSION** et la **SOLIDARITÉ TERRITORIALE**. Aussi, conscient des enjeux environnementaux, la collectivité veille à l'exemplarité en favorisant et animant les **DÉMARCHES ÉCORESPONSABLES**.





1. MISE EN SÉCURITÉ DES FALAISES : TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS ROCHEUX

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Chaque année, la division territoriale de la Haute-Vallée de l'Aude (DTHVA) réalise des travaux de protection des falaises contre les chutes de blocs afin de sécuriser les circulations dans les massifs.

2 approches sont mises en œuvre pour ces chantiers :

- **préventive** sur des secteurs connus et actifs en prenant l'appui des remontées des centres routiers
- **curative** suite à un éboulement important, une étude a été réalisée par un bureau d'études techniques (BET) et propose des travaux à programmer pour la sécurisation de la cicatrice active

Les travaux se situent généralement dans des zones à forts enjeux environnementaux : N2000, sites inscrits et classés. Les vallées impactées par les travaux nécessitent une bonne connaissance des enjeux de desserte des communes pour favoriser la continuité de la vie des habitants et l'économie locale.

La planification de ces travaux est contrainte par des délais d'intervention hors périodes de nidification des espèces protégées.

Ce sont des travaux à risques pour les entreprises qui font appel à des personnels spécialisés en travaux acrobatiques. Une bonne préparation et une bonne définition des enjeux sécuritaires sont nécessaires afin de ne pas exposer le personnel et les usagers à des risques mal maîtrisés.

Le service environnement biodiversité, le BET, le coordinateur sécurité et l'entreprise sont des acteurs clés pour aider la DTHVA dans la préparation et la réalisation des travaux en falaise.

Depuis des années, une sensibilisation à l'intégration paysagère des ouvrages de protection est mise en œuvre avec une dévégétalisation maîtrisée, une protection de la flore pendant les travaux. De plus, une recherche de matériels à faible impact visuel, ou de matériaux comme le bois pour des poteaux sont favorisés.



CALENDRIER

- De janvier à juin : préparation des dossiers pour validation par services instructeurs
- De septembre à décembre : travaux

TRANSVERSALITÉ

- Service environnement biodiversité pour l'aide à la rédaction des dossiers Natura 2000
- Association *Aude claire* pour la protection du Desman des Pyrénées (Aurélié Bodo)

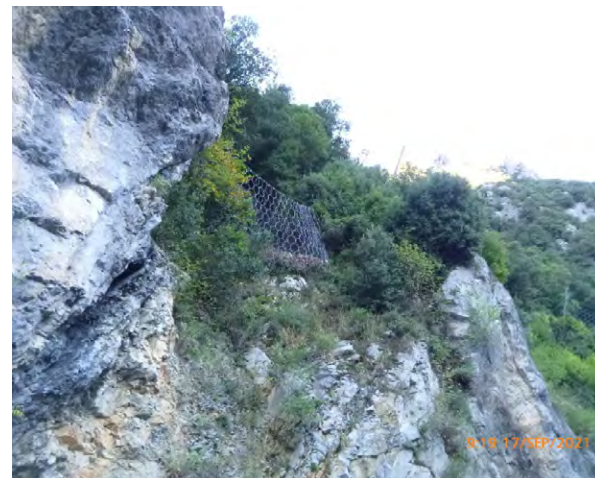
65 % DU RÉSEAU
de HVA en Natura 2000,
(les gorges de St Georges secteur de
nidation d'un couple de Gypaète)

Environ

340 000 €
DE TRAVAUX/AN

PARTENARIATS

- DDTM, Dreal, l'inspectrice des sites, UDAP, la chargée de mission N2000 de la Com com des Pyrénées Audoises, la LPO
- BET Sage, entreprise Ozone
- SPS Frédéric Fongaro



Extrait du Rapport de Anna Terras LPO 2022



Figure 3 : photographies du jeune Gypaète barbu. [A] photographie du jeune en vol datant du vendredi 23 juin © Francine Terrier. [B] photographie du jeune Gypaète et d'un de ses parents se nourrissant, datant du mercredi 27 juin © Anna Terras

5- Conclusion

Les travaux n'ont vraisemblablement pas perturbé de manière évidente la reproduction de ce couple de Gypaète barbu des gorges de Saint-Georges, puisque le poussin a pris son envol. Pour autant, il a été constaté à plusieurs reprises le non-respect des consignes de vol par l'hélicoptère effectuant les hélicoptages ce qui aurait pu avoir de graves conséquences sur le succès de la reproduction. La présence d'un observateur de la LPO reste nécessaire lors de travaux comme ceux réalisés sur la R118 afin de pouvoir constater et signaler tout problème lors de leur réalisation. Toutefois, il faut conserver à l'esprit que des perturbations, apparemment sans incidence, l'année N peuvent avoir des effets à plus long terme, par exemple avoir un effet dissuasif sur l'utilisation l'année suivante (N+1) du site de nidification concerné, avec soit report du couple sur un autre site moins favorable soit carrément absence de nidification.

En résumé

Selon la réglementation sur des sites classés Natura 2000, certains travaux contenus dans une liste préfectorale ne doivent pas porter atteinte à certaines espèces animales et végétales. Dans ce contexte, ces travaux se sont déroulés sous la surveillance de la LPO pour s'assurer du bon respect de cette réglementation.

Les travaux de protection contre les chutes de blocs rocheux se sont bien déroulés et non pas provoqués d'impact auprès de ce couple de gypaète barbu en pleine reproduction.

➤ RÉFÉRENT(S) : Frédéric Lacoste et Jérôme Talut



2. MISE EN ŒUVRE DE DEUX PLANS DE GESTION SUR LES RISQUES ROCHEUX

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le territoire audois possède un réseau routier qui traverse des massifs montagneux soumis à de nombreux aléas rocheux. Depuis 2018, la DTHVA pilote 2 projets d'élaboration de plans de gestion sur cette thématique :

1. le plan de gestion des ouvrages de protection de falaise (PGOPF)

Il consiste à recenser les ouvrages existants, à alimenter la base de données AREO, à désigner des référents et à assurer des visites régulières des OPF. L'objectif est d'avoir une bonne connaissance du patrimoine existant, de le visiter et de l'entretenir régulièrement afin que les OPF continuent à sécuriser les routes

2. le plan de gestion des risques rocheux (PG2R)

Le PG2R a pour ambition de définir une méthodologie de gestion des travaux de sécurisation des falaises en superposant les aléas rocheux d'un secteur sur les enjeux de mobilité de la route : une aide à la décision et une anticipation des crédits d'investissement

Pour poser les fondations et les hypothèses de ces grands projets, deux groupes de travail ont été montés en 2018, 2019 et 2020.

Les 2 plans, qui verront le jour en 2024 et 2025, proposeront un guide des bonnes pratiques pour préparer et réaliser les travaux : obtenir les autorisations environnementales, réaliser les concertations avec les services instructeurs, connaître les enjeux environnementaux des massifs et les protéger.

CALENDRIER

- > PGOPF : mise en œuvre 2024
- > PG2R : rédaction 2024 et validation 2025

TRANSVERSALITÉ

- > Les 4 DTS qui ont des massifs, le service gestion de domaine public, le service ouvrage d'art et le service environnement

MOMENTS CLEFS

- 2019 : rencontre avec les départements alpins qui nous ont sensibilisés sur l'importance de rédiger ces 2 plans
- 2019 : présentation du projet aux élus et cabinet
- 2021 : convention avec le Cerema
- Fin 2023 : présentations du PGOPF aux Départements

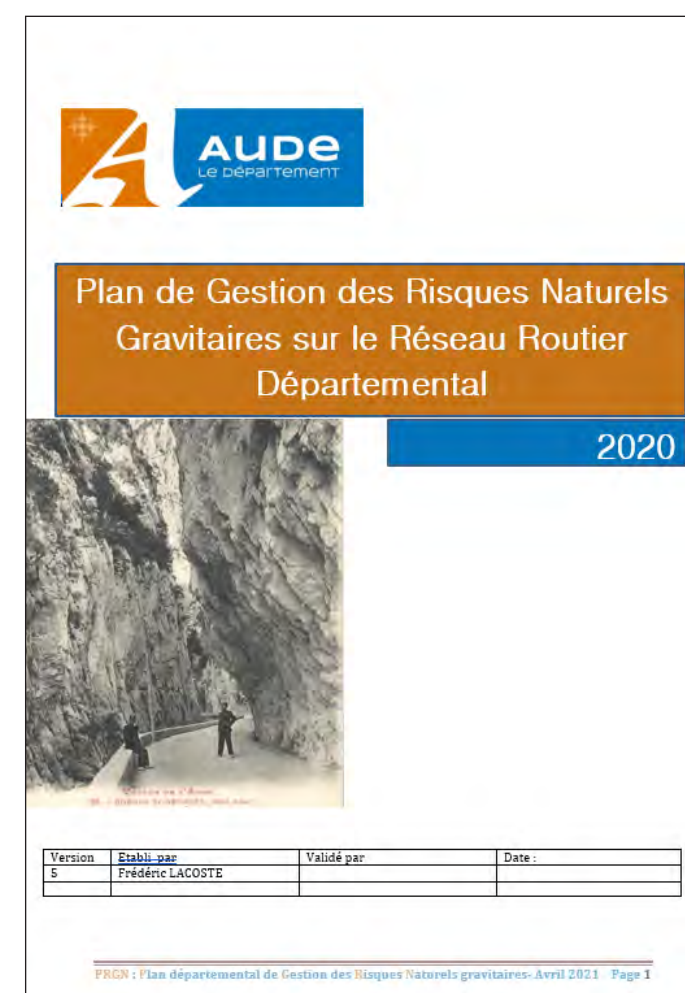
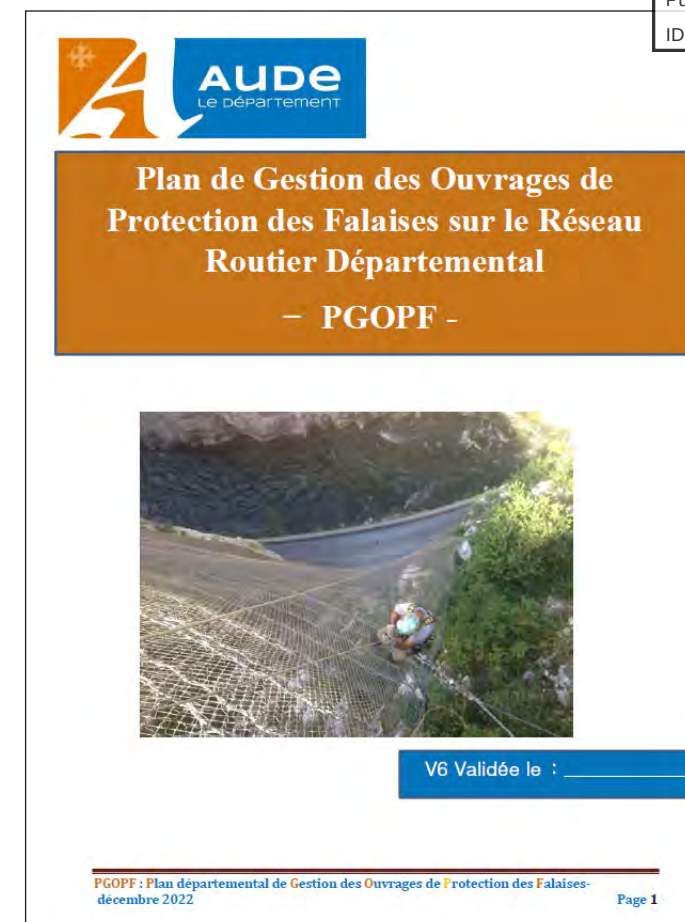
La **MISSION DU CEREMA**
(30k€) sur 3 ans

170 **OUVRAGES DE PROTECTIONS**
DE FALAISE recensés

PARTENARIATS

- > Le Cerema, le C2ROP (groupe de travail national), le Département de la Savoie et le BET Sage

> RÉFÉRENT(S) : Frédéric Lacoste et Jérôme Talut



Version	Etabli par	Validé par	Date
5	Frédéric LACOSTE		



3. SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DU DÉPARTEMENT - ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE À RÉSEAU11



Barrage de Laprade

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le projet d'adhésion du Département de l'Aude à Réseau 11 est devenu effectif au 1^{er} janvier 2024 et s'intègre dans les stratégies départementales dans le domaine de l'eau à travers :

- les perspectives d'une **sécurisation pérenne de la disponibilité de l'eau potable** pour les territoires menacés par la forte tension sur la ressource liée au changement climatique, la multiplicité et la complexité de la mobilisation des ressources en eau
- la **fin du contrat de concession du complexe hydraulique départemental de Laprade** et l'obligation de réfléchir aux conditions juridiques, techniques et financières de la poursuite de son exploitation (décembre 2023 : barrages, adducteurs, microcentrales et station de potabilisation) dont l'objet principal est actuellement la production d'eau potable sur le bassin carcassonnais. Dans ce contexte en 2023, un audit technique et financier du complexe de Laprade a été engagé afin de **déconsolider le périmètre hydraulique** en séparant les compétences : Département de l'Aude = eau brute et production d'énergie/RéSeau11 = potabilisation de l'eau et distribution de l'eau

CALENDRIER

- > **Session du 22 juin 2023** : engagement du **principe d'adhésion**, des enjeux institutionnels et calendrier de la démarche
- > **Session du 19 octobre 2023** : formalisation de l'adhésion du Département de l'Aude et approbation du projet de statuts
- > **Décembre 2023** :
 - arrêté préfectoral de constitution du syndicat mixte ouvert RéSeau11 après avis de la CDCI
 - approbation par le Département d'un avenant de prolongation de DSP de 1 an du complexe de Laprade avec le concessionnaire Sodepla
- > **Adhésion effective au 1^{er} janvier 2024**
- > **2024 = année de transition avant la déconsolidation effective de la gestion du complexe hydraulique de Laprade** (transfert ou mise à disposition des biens/équipements) et choix des modes de gestion pour un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2025
- > **1^{er} janvier 2025** : nouveaux modes de gestion du complexe de Laprade avec une convention de vente d'eau en gros entre le Département (barrage) et RéSeau11 (potabilisation)

MOMENTS CLEFS

19 octobre 2023 : session où a été votée la formalisation de l'adhésion du Département de l'Aude et l'approbation du projet de statuts

TRANSVERSALITÉ

- > Direction du patrimoine et des moyens généraux
- > Direction des finances

COMPLEXE HYDRAULIQUE DE LAPRADE

CAPACITÉ DU BARRAGE
8,8 Mm³

PLUVIOMÉTRIE 2023
649 mm
contre 1 405 mm en moyenne (-54% normale)

USINE DE POTABILISATION
10 000 m³/J
Capacité de production AEP (= consommation journalière de 60 000-70 000/habitants)

EAU POTABLE
Volume produit = **1 368 215 m³**
Recettes = **868 273 €**

EAU AGRICOLE IRRIGUÉE
Périmètre irrigable = **440 ha**,
Volume irrigué = **90 000 m³ 3**
Recettes = **60 251 €**

PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE
4,6 MW (consommation annuelle de 1000 hab.)
9,9 Mm³ turbinés
Recettes **278 000 €**

PARTENARIATS

- > RéSeau11
- > Sodepla = concessionnaire du Département
- > BRL = exploitant du barrage
- > Veolia = exploitant de l'usine de potabilisation intégré à la Sodepla



Usine de potabilisation des Barthes : décantation, traitement des boues et réservoir d'eau potable.



4. PLAN STRATÉGIQUE DU LOGEMENT D'ABORD 2024-2028

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) intervient dans de multiples domaines : santé animale, bactériologie des eaux, chimie des eaux, hygiène alimentaire et audits/formations/conseils. Il agit de manière transversale sur le territoire et s'intègre parfaitement dans le projet des politiques départementales (alimentation saine et durable, protection des ressources en eau etc.). Il est ainsi un véritable acteur de service public qui doit s'adapter régulièrement aux contextes économiques, juridiques ou encore scientifiques.

Afin de répondre à ces contraintes et dans le but de rendre un service encore plus en adéquation avec les attentes/besoins des Audois, un projet **stratégique de développement du laboratoire** a été initié en 2023. Après une **phase de diagnostic** reprenant les différents items concernant l'activité (ressources humaines, matériel, gestion, informatique, communication etc.), des pistes de développement ont été proposées via, d'une part un travail interne, et d'autre part, à l'aide d'un **questionnaire** transmis à l'ensemble de nos clients/partenaires. Ces propositions vont être étudiées, évaluées et priorisées pour proposer en 2024 **un plan d'action pour les 4 années à venir**.



CALENDRIER

- > 1^{er} copilage : juillet 2023
- > Plan d'actions à 4 ans : 2^{ème} semestre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > Développements en lien avec le service de l'eau et avec le service de l'éducation notamment

8 AXES
internes étudiés

552 CLIENTS/PARTENAIRES
interrogés

7 AXES
de développement
actuellement identifiés

5 LABORATOIRES PUBLICS
limitrophes à rencontrer :
analyse des complémentarités,
des pratiques, des mutualisations
et des collaborations possibles

PARTENARIATS

- > Groupement de défense sanitaire
- > État (DDETSPP)
- > Chambre d'agriculture
- > Réseau de laboratoires publics
- > Collectivités territoriales
- > Fédération de la chasse
- > Vétérinaires



> RÉFÉRENT(S) : Nicolas Marchand



5. ACTIVITÉ DU SERVICE FINANCIER ET ADMINISTRATIF DES ROUTES

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le service financier et administratif des routes (Sfar) a pour mission de :

- coordonner l'ensemble des marchés routiers de la DRM
- gérer des crédits d'investissement et assister les services routiers au suivi budgétaire
- gérer des crédits de fonctionnement et de suivre les consommations des services routiers
- gérer des recettes : cofinancement et dégâts du domaine public
- communiquer en externe sur l'activité de la direction des routes et mobilités

BUDGET 2023 (DÉPENSES)

Section investissement :

29 455 000 €

Section fonctionnement :

8 365 000 €

BUDGET 2023 (RECETTES)

Section investissement :

695 545 €

Section fonctionnement :

616 000 €

CALENDRIER

- > Activité liée au calendrier budgétaire de la collectivité (sessions : vote du BP, DM...) pour la préparation budgétaire et en lien direct avec l'activité des services de la DRM pour l'exécution budgétaire

TRANSVERSALITÉ

- > Le Sfar travaille tout au long de l'année avec l'ensemble des services de la DRM, les services de la direction des finances, le service des marchés publics, le pôle clause sociale, la cellule achats, la DGAST, les services de communication interne et externe, etc.

878 DOSSIERS DE MANDATEMENT
(sur un total de 2517 pour la DRM)

11 DCE LANCÉS
(marchés de + de 40 000 € HT)

13 MARCHÉS
de - de 40 000 € HT lancés

16 DOSSIERS DE COMMUNICATION
traités (notices de communication, articles pour AudeMag)

> RÉFÉRENT(S) : Gaëlle Amiel



6. PRATIQUES DES MOBILITÉS DOUCES : COVOITURAGE, PRATIQUES DU VÉLO, VOIES VERTES

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La mobilité est une problématique importante dans la vie quotidienne des habitants de l'Aude, surtout auprès des publics que le Département accompagne. Cette thématique **peut avoir des conséquences pour l'accès à l'emploi, à la santé, aux services publics, à la culture et dans d'autres domaines.**

C'est dans ce contexte, que la collectivité a souhaité construire **un schéma des mobilités du Département**. Objectif, définir une stratégie globale sur les mobilités pour **faciliter le quotidien des Audoises et des Audois**. Ce schéma doit notamment tenir compte des problématiques de la mobilité des publics en voie d'insertion ainsi que celle des touristes en séjour sur le territoire. Il doit également se co-construire en concertation avec l'ensemble des services du Département et des acteurs intervenant sur les différentes facettes de la mobilité.

La plateforme intermodale Mobil'Aude a été lancée en septembre 2021. Trois nouveautés ont été développées en 2023 :

- ajouts d'annonces de covoiturage provenant de la plateforme Mobicoop afin d'augmenter les chances de trouver un covoiturage
- intégration d'un **compte mobilité** pour avoir accès à l'ensemble des aides à la mobilité existantes sur le territoire
- possibilité pour les conducteurs de bénéficier d'une **prime de covoiturage de 100 €**, mise en place par l'État dans le cadre du dispositif Coup de pouce covoiturage, en réalisant 10 covoitages via l'application Mobil'Aude



> RÉFÉRENT(S) : Sylvain Peyron

CALENDRIER

- > Schéma des mobilités :
 - lancement en avril 2023
 - diagnostic réalisé en avril-septembre 2023
 - stratégie définie en octobre-décembre 2023
 - plan d'actions au 1^{er} trimestre 2024
- > Mobil'Aude : communication sur les nouveautés en septembre 2023

TRANSVERSALITÉ

- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires (DDET)
- > Direction des routes et des mobilités
- > Service des aides aux communes
- > Direction de l'éducation et des collèges
- > Direction de l'action sociale et de l'insertion
- > Direction de l'autonomie
- > DGA ressources

MOMENTS CLEFS

- Réunion de lancement du schéma des mobilités le 19 avril 2023
- 4 ateliers territoriaux réalisés le 31 mai et 1^{er} juin 2023
- Comité de pilotage de présentation du diagnostic le 29 septembre 2023
- Journée de 2 séminaires pour définir la stratégie le 10 novembre 2023

PARTENARIATS

- > Services de l'État (DDTM, ADEME, DREAL)
- > Région Occitanie
- > Ensemble des EPCI
- > Les PNR et PETR
- > Syaden
- > Associations agissant sur la mobilité

SCHÉMA DES MOBILITÉS

10 RÉUNIONS

dont 4 ateliers territoriaux et 2 séminaires

26 PARTICIPANTS

au Copil de lancement, 36 participants aux deux séminaires, 74 participants aux 4 ateliers territoriaux

987 HABITANTS

ont répondu à l'enquête mobilité



Atelier territorial à Lézignan-Corbières pour l'élaboration du diagnostic du schéma des mobilités



Ajout d'annonces sur Mobil'Aude provenant de la plateforme Mobicoop

MOBIL'AUDE

2 522 INSCRITS

67 COMMUNAUTÉS

224 ÉVÈNEMENTS RECENSÉS

20 ANIMATIONS

réalisées en 2023



7. MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF AU RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF CARCASSONNE (RIAC) À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la loi Grenelle II, la réglementation sur la collecte, le tri et la valorisation des biodéchets fixe le seuil (rendant obligatoire leur valorisation) à **10 tonnes/an au 1^{er} janvier 2016**. Ce seuil sera abaissé à **0 tonne/an en janvier 2024**. La collectivité départementale est concernée au titre de la restauration collective des collèges, et indirectement, au titre de la restauration administrative de l'Hôtel du Département gérée par l'association Ariac.

La collectivité est engagée dans une démarche **d'éco-exemplarité sur la gestion, réduction et valorisation des déchets** issus de nos activités (accompagnement par le Covaldem11). L'objectif est de doter l'ensemble des sites producteurs de biodéchets d'une **solution de tri sélectif** dans le courant de 2024.

Un **premier composteur collectif** a été mis en place à l'arrière de l'Hôtel du Département afin de traiter les biodéchets issus du Riac. Une période de pesée a été mise en place en novembre afin d'évaluer la quantité à traiter.

Le tri sélectif auprès des agents sera mis en place au cours du premier trimestre 2024, en partenariat avec l'association Ariac (association du restaurant inter-administratif de Carcassonne) et le Covaldem11 chargé de l'animation.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 - L'objectif du tri est de séparer les flux de déchets compostables des autres déchets valorisables
- 2 - Les biodéchets sont ensuite stockés dans le composteur et mélangés à de la matière sèche
- 3 - Une fois le mélange composté, il pourra être utilisé en interne par le service espace verts ou si la demande est avérée, cédé aux agents souhaitant l'utiliser à leur domicile

Au cours de l'année 2024, plusieurs évaluations seront effectuées pour quantifier le volume des biodéchets et ainsi limiter le gaspillage alimentaire en adaptant les rations et le contenu des menus.

Une démarche similaire est en cours de mise en place dans les collèges équipés d'un espace de restauration collective.

Cette démarche globale de gestion, réduction et valorisation de nos déchets issus de l'activité de nos services et de l'exercice de nos compétences, permettra de répondre à l'exigence d'auto-exemplarité définie par l'assemblée départementale.

CALENDRIER

- > Dialogue avec le Riac et définition des objectifs : septembre 2023 à janvier 2024
- > Lancement du tri sélectif : 1^{er} trimestre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > L'ensemble des agents du Département sont impliqués dans l'action

La fourniture du composteur ainsi que l'animation du tri sélectif sont assurées gratuitement par le Covaldem

2 857,20 €
investis pour une banque de tri supplémentaire et un collecteur en cuisine

PARTENARIATS

- > Covaldem11
- > Association restauration inter administrative carcassonnais (Ariac)
- > Service des espaces verts
- > Service de la communication interne



> RÉFÉRENT(S) : Jean Michel Mesplé



8. PROGRAMME DES ZONES HUMIDES DE LA MONTAGNE NOIRE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Grâce aux inventaires réalisés par le Smmar, il s'est avéré que la Montagne Noire comporte un nombre conséquent de zones humides principalement situées dans des exploitations agricoles d'élevage.

Conscients des enjeux liés à ces milieux au travers des différents services écosystémiques rendus, le groupement de développement agricole (GDA) de la Montagne Noire, la chambre d'agriculture et l'association naturaliste Ecodiv, ont développé depuis 2021 une animation vers les éleveurs afin de les sensibiliser puis de les accompagner vers une gestion durable des zones humides. Elle a été financée par le Département (au travers de la stratégie départementale pour la biodiversité) et par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

C'est ainsi que **12 éleveurs** ont bénéficié d'un **diagnostic écologique et pastoral avec des fiches actions de gestion** et **2 éleveurs** ont pu bénéficier en 2022 et 2023 de **travaux de remise en état de leurs zones humides** : restauration de 4 mares et d'une partie d'une tourbière.

Une convention et une charte ont été proposées aux éleveurs en 2023 lors d'une conférence de presse, afin de concrétiser l'engagement de ces agriculteurs dans la démarche. D'autres outils de communication dont des plaquettes et fiches de retours d'expériences verront le jour prochainement.

Enfin, des actions de **médiation avec les pouvoirs publics** doivent permettre de :

- trouver des solutions pour mettre en cohérence les travaux effectués par des éleveurs avec le cadre réglementaire de la loi sur l'eau
- proposer des solutions conformes au Code de l'environnement

En octobre 2023, un éleveur a pu ainsi boucher des drains dans sa prairie humide sous le contrôle des services de la police de l'eau.

> **RÉFÉRENT(S) : Vincent Dumeunier**

MOMENTS CLEFS

- 6 juin : conférence de presse autour de la signature des chartes qui engagent les éleveurs dans ce programme
- Août 2022 et 2023 : travaux de restauration des zones humides
- Décembre 2022 et 2023 : comité de pilotage du programme réunissant tous les acteurs agricoles, naturalistes et institutionnels

12 ÉLEVEURS
signataires à ce jour

1 TOURBIÈRE
réhabilitée

4 MARES
réhabilitées

D'autres projets

DE RESTAURATION
en cours de mûrissement

Financement du Département sur

3 années DU PROGRAMME :
- subvention de fonctionnement : **45 885 €**
- subvention d'investissement (travaux de restauration de zones humides) : **36 744 €**

PARTENARIATS

- > Chambre d'agriculture, association naturaliste Ecodiv, agence de l'eau RMC
- > Groupement de développement agricole de la Montagne Noire
- > DDTM
- > Smmar



Restauration de la tourbière des Moussels du Gaec Lassalle commune des Martys



Restauration des mares de l'exploitation de M. Cendral à Villemagne



Visite des prairies humides de M. Spanghero commune des Martys



DGATEM

9. ENGAGEMENT DES PÉPINIÈRES DÉPARTEMENTALES DANS LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ARBRE ET DES PAYSAGES



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

L'année 2023 a vu les pépinières départementales s'engager dans la nouvelle politique départementale en faveur de l'arbre et des paysages.

Cet engagement s'est traduit par :

- la **fourniture de conseils à la plantation** auprès des services de la collectivité, des communes et établissements publics départementaux
- la **mise à disposition de plants**
- des **partenariats** avec l'association *Arbres et Paysages 11* et plus largement avec les acteurs intervenant en faveur de la haie dans le département (Atout Fruit, CAUE, ADT, ...)

Le nombre d'interventions des pépinières a ainsi **augmenté significativement** dans les nouvelles orientations politiques de la collectivité :

- mise à disposition de végétal local
- labellisation en agriculture biologique à Nébias
- partenariat technique avec les autres Départements disposant de pépinières ou engagés dans leur création
- test de nouvelles variétés adaptées au changement climatique et aux attentes de végétalisation en zone urbaine
- création d'un centre ressource pour l'accueil de stagiaires souhaitant travailler dans le domaine de la production végétale

> **RÉFÉRENT(S) : Olivier Baron**

TRANSVERSALITÉ

- > Direction des routes et des mobilités
- > Direction du patrimoine
- > Direction de l'éducation, des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports
- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires
- > Cellule appui et ingénierie/mission *Arbres et Paysages*

MOMENTS CLEFS

- Visites des pépinières par les élus départementaux
- Accueil de la première journée d'échange avec les Départements engagés dans la démarche pépinières
- Participation au forum Accel'air
- Membre des jurys des villes et villages fleuris
- Plantation au collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières avec les élèves, enseignants et parents d'élèves

BUDGET :

33 500 € en fonctionnement,
40 000 € en investissement

58 329 PLANTES
produites

90 CONSEILS
à la plantation

18,5 km
de linéaire de haies champêtres
bénéficiaires des plants





10. ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX SECTEURS AGRICOLES ET HALIEUTIQUES

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

L'agriculture et la pêche audoises font face à de nombreux défis tels que l'adaptation au changement climatique des pratiques et des cultures, la hausse des coûts d'exploitation et des intrants, le déficit de la ressource en eau, le renouvellement des générations, la déprise agricole, etc.

Le Département a donc souhaité **se doter d'une stratégie agricole et pêche** pour venir en aide aux professionnels et les accompagner à **s'adapter aux enjeux climatiques** en cours, tout en conservant une **économie de proximité économiquement viable, non délocalisable** et qui réponde aux besoins des Audois en matière de sécurité alimentaire.

Cette stratégie a été **construite avec l'ensemble des élus concernés** tant du Département que de la chambre d'agriculture. Elle s'est également appuyée sur les **connaissances des diverses organisations professionnelles agricoles et du secteur de la pêche**, partenaires déjà impliqués dans les nombreuses actions déjà portées par le Département de l'Aude.

L'élaboration de la stratégie s'est structurée en 4 phases :

- phase 1 : lancement et travaux préparatoires
- phase 2 : forum des acteurs
- phase 3 : diagnostic, enjeux et élaboration des axes stratégiques
- phase 4 : rédaction et finalisation de la stratégie et de son plan d'actions

Budget consacré à l'accompagnement et l'animation :

30 525 €

FRÉQUENTATION

- Forum des acteurs :
près de **100 PERSONNES**
- Restitution aux acteurs :
environ **80 PERSONNES**

CALENDRIER

- > 15 mars : réunion technique de lancement
- > Mars : entretiens de cadrage
- > 7 avril : commission *économie de proximité*
- > 15 mai : forum des acteurs
- > 8 juin : comité technique
- > 6 juillet et 13 octobre : commission *économie de proximité*
- > 16 octobre : comité technique
- > 17 octobre : Cese
- > 30 octobre : restitution aux acteurs
- > 7 décembre : commission *économie de proximité*
- > 14 décembre : vote en session

TRANSVERSALITÉ

- > DDET
 - service environnement
 - service aménagement foncier et mobilité douce
 - service eau
- > Laboratoire départemental d'analyse
- > Cellule appui et ingénierie de la DGATem :
défense des forêts contre l'incendie
- > Dasi
 - service lutte contre la précarité financière
 - service logement et habitat
 - service insertion
- > Cellule mission conseil en gestion, organisation et évaluation

MOMENTS CLEFS

• Le forum des acteurs du 15 mai 2023

Le Département a organisé un forum des acteurs le 15 mai 2023 qui s'est tenu à Carcassonne et a rassemblé plus de 80 participants : élus, agriculteurs et pêcheurs, agents, administrations et collectivités territoriales ainsi que les acteurs de la société civile et des territoires.

Une animation inspirée de la méthode *design fiction* alimentée par des travaux prospectifs (chambre d'agriculture Occitanie, Ademe, Inrae) mettant les participants dans le contexte de deux scénarii prédéfinis et les faisant réagir sur les enjeux de l'agriculture et de la pêche à l'horizon 2050.

• La restitution aux acteurs le 30 octobre 2023

Le conseil départemental de l'Aude a présenté son projet de stratégie de soutien à l'agriculture et à la pêche à l'horizon 2030 lors du second forum des acteurs qui s'est tenu le 30 octobre 2023 à Carcassonne.

Ce second forum a aussi été l'occasion d'animer une table ronde sur les mécanismes macroéconomiques et réglementaires au regard des enjeux du changement climatique et les réponses à déployer en faveur d'une agriculture et d'une pêche durable et résiliente. Ces échanges et interventions ont pu mettre en perspective les objectifs de la stratégie départementale, notamment grâce aux trois intervenants présents :

- Laurent Torregrosa, professeur et directeur de l'Institut des hautes études de la vigne et du vin
- Bertrand Wendling, directeur général SCM des pêcheurs de Sète (organisation de producteurs Sathoan)
- Éric Andrieu, ex-député européen et rapporteur principal du volet organisation commune des marchés de la politique agricole commune 2023-2027

PARTENARIATS

- > **Institutionnels** : Membres du Cese, Région Occitanie, DDTM, Draaf, DDETSPP, Ademe, CCI Aude, chambre de métiers, ADT de l'Aude
- > **Professionnels agriculture** : Inrae Pech Rouge, chambre d'agriculture de l'Aude, Biocivam 11, Maison Paysanne, Safer, fédération des Cumas, fédération des vignerons indépendants, Coop de France Occitanie, Adear 11, Terre de Liens, fédération régionale des Civam, groupement de défense sanitaire (GDS), groupement de défense sanitaire apicole (GDSA), Graines de Paysan, Fedon 11, Nature et Progrès, Grain d'Art, Ecocitoyenneté, Accueil Paysan, Adem Pays Cathare, SCIC Graines équitables
- > **Professionnels pêche** : prud'homie de Gruissan, prud'homie de Port La Nouvelle - Bages, prud'homie de Leucate, comité régional de pêche maritime et élevages marins, comité interdépartemental pêche et élevages marins, Cepralmar, comité régional de la conchyliculture de la Méditerranée, association Gruissanaise de pêche et conchyliculture
- > **Intercommunalités / Collectivités** : Carcassonne Agglo, Agglo du Grand Narbonne, CDC Piège Lauragais Malepère, Cdc Castelnaudary Lauragais Audois, CDC Corbières Salanque Méditerranée, CDC de la Montagne Noire, CDC des Pyrénées Audoises, CDC du Limouxin, CDC Région Lézignanais, Corbières et Minervois, CDC Lauragais Revel Sorezois, PNR de la Narbonnaise, PNR Corbières Fenouillèdes, PETR Haute Vallée de l'Aude, PETR Lauragais
- > **Autres** : lycée Charlemagne, lycée La Raque, Coopérative transition écologique, agence de l'eau Adour Garonne, agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse, RéSeau 11, Smmar



11. CHANTIER INNOVANT - RD 31 REVÊTEMENT ENTRE LES GIRATOIRES DE MOUJAN ET RICARDELLE À NARBONNE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Chaque année, la direction des routes et des mobilités réalise un chantier innovant afin de trouver des solutions techniques plus **économiques et/ou écologiques**, ou de permettre aux entreprises de tester leurs nouveaux produits en situation réelle.

En 2023, l'innovation routière s'est portée sur la portion de la **RD 31 entre les giratoires de Moujan et de Ricardelle** sur la commune de Narbonne (environ 1,1 km). Le revêtement présentait des fissures dites d'usure, mais au vu des auscultations réalisées, le support était portant et non déformé. L'entreprise Colas a proposé une solution consistant à poser un **enduit monocouche fibré associé à un enrobé à froid ultra-mince**.

En effet, cette solution présente plusieurs avantages :

- **techniquement** : le monocouche fibré qui permet de combler les fissures (surdosage en émulsion), d'étancher la chaussée et de limiter la remontée des fissures, puis la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement
- **économiquement** : la couche de roulement étant ultra-mince (1,5 cm d'épaisseur), il y a donc moins de tonnages d'enrobés mis en place et donc de fait un coût moindre
- **environnementalement** : l'enrobé proposé est un enrobé à froid, appliqué en rechargement (donc pas de rabotage et de produits à recycler ou évacuer)

PARTENARIATS

- > Partenariat avec l'entreprise Colas et son laboratoire technique
- > Intervention de l'entreprise Signaux Girod pour la réalisation des marquages routiers dans le cadre du marché de la DTN

CALENDRIER

- > Préparation du chantier entre mai et juin 2023
- > Travaux réalisés du 05 au 07 juillet 2023

TRANSVERSALITÉ

- > Projet piloté par le directeur adjoint, organisé et suivi par la DTN avec l'appui technique du laboratoire routier départemental

MOMENTS CLEFS



- Visite de chantier en présence du vice-président Patrick François, de la DTN et de l'entreprise Colas le 6 juillet 2023.

BUDGET :

150 000 € TTC

(voirie + marquages)

LINÉAIRE :

1,1 km

TRAFFIC :

6 500 VÉHICULES/JOUR

dont 240 poids lourds

EPAISSEUR ENROBÉ :

1,5 cm

SUIVI DE L'EXPÉRIMENTATION :

5 ans

> RÉFÉRENT(S) : Alain Tribillac et Tiffany Standinger



12. RD102 - RECALIBRAGE ET RENFORCEMENT DE CHAUSSÉE ENTRE FANJEAUX ET GAJA-LA-SELVE DU PR 29 + 900 AU PR 35+ 120

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La RD 102 est un itinéraire reliant les communes de Fanjeaux à Gaja-la-Selve qui supporte un trafic poids-lourd important. Avec une largeur moyenne inférieure à 5 m, celui-ci ne permettait que **très difficilement le croisement entre véhicules légers et engins agricoles ou poids-lourds**, engendrant ainsi inévitablement, la **dégradation des rives de la chaussée et des accotements** mais aussi des problèmes de sécurité.

Le projet de recalibrage consistait à **dimensionner la chaussée de la RD102** du PR 25+649 au PR 36+466, au gabarit **des recommandations établies dans le guide Départemental** pour une route de 2^e catégorie comprenant un trafic de type T3+ (100 à 150 PL/jour et 2000 à 3000 V/jour). Pour ce faire, la chaussée a été élargie à **6 m** et les accotements à **1,5 m**. La rectification des virages côté petit rayon a également été prévue. Le projet s'est établi en plusieurs découpages, dont le premier qui a commencé entre le PR 29 +900 et le PR 35+120.



CALENDRIER

- > **Mars 2023** : reprise et mise à jour du projet avec redécoupage en plusieurs phases
- > **Juillet 2023** : réalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) 1^{ère} phase
- > **Octobre 2023** : attribution du marché 1^{ère} phase

TRANSVERSALITÉ

- > Service de gestion du domaine publics (SGDP)
- > Division territoriale du Lauragais (DTL)
- > Laboratoire routier départemental
- > Service eau-unité hydraulique (DDET)
- > Service des marchés départementaux

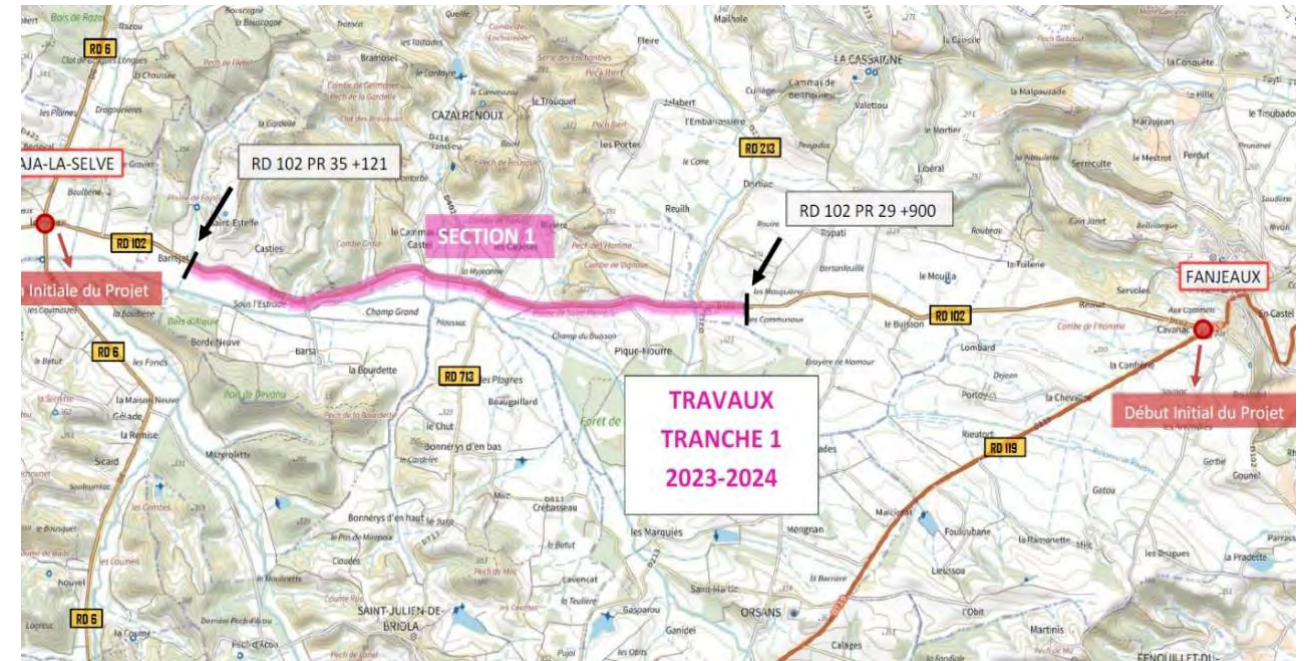
5,22 km
de **CHAUSSÉE RECALIBRÉE** en 1^{ère} phase

10,817 km
pour l'ensemble des phases

TRAVAUX TTC :
3 415 700 €

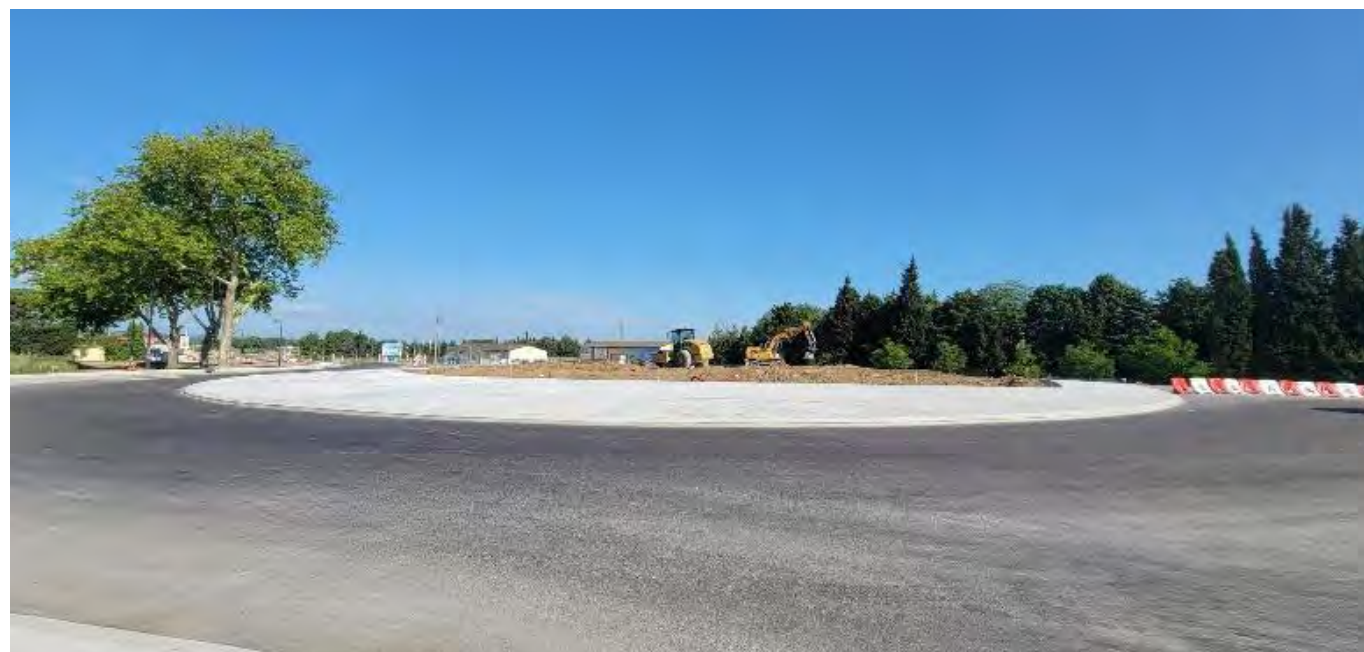
PARTENARIATS

- > Les différentes communes impactées par le projet





13. CRÉATION D'UN GIRATOIRE À L'ENTRÉE OUEST DE CASTELNAUDARY



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

La route départementale 6113 contourne la ville de Castelnaudary par le Nord. Elle forme un carrefour avec la RD 1113 côté ouest de la ville. Un **giratoire a été créé à l'entrée ouest de Castelnaudary**.

Les objectifs de création de ce giratoire était :

- de **sécuriser l'accès** aux commerces et habitations se trouvant de part et d'autre de la route départementale 6113
- d'**améliorer l'accès** à la commune pour les véhicules arrivants de Toulouse
- de **préparer l'accès** à la Zac du Griffoul en projet
- de **créer l'amorce d'une piste cyclable**

Dans le cadre du projet, un aménagement paysagé a été réalisé.

MOMENTS CLEFS

Inauguration du giratoire
le 18 septembre 2023.



CALENDRIER

- > Début des travaux début : décembre 2022
- > Durée des travaux : 8 mois
- > Date de mise en service : août 2023

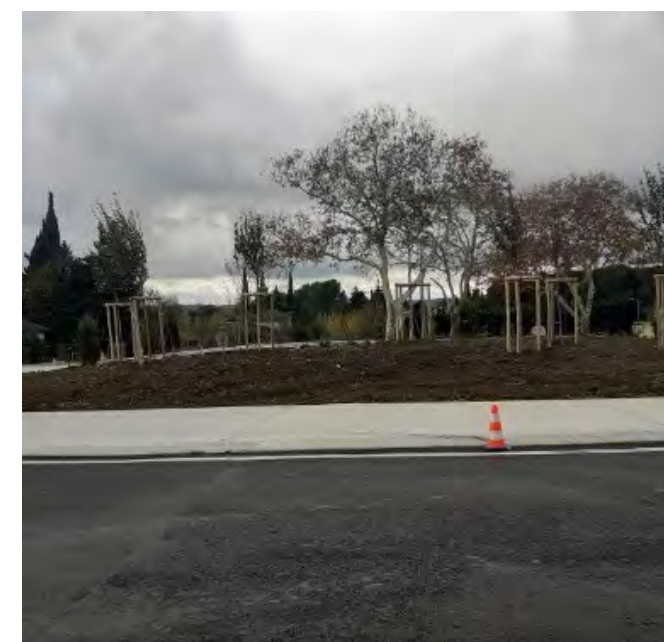
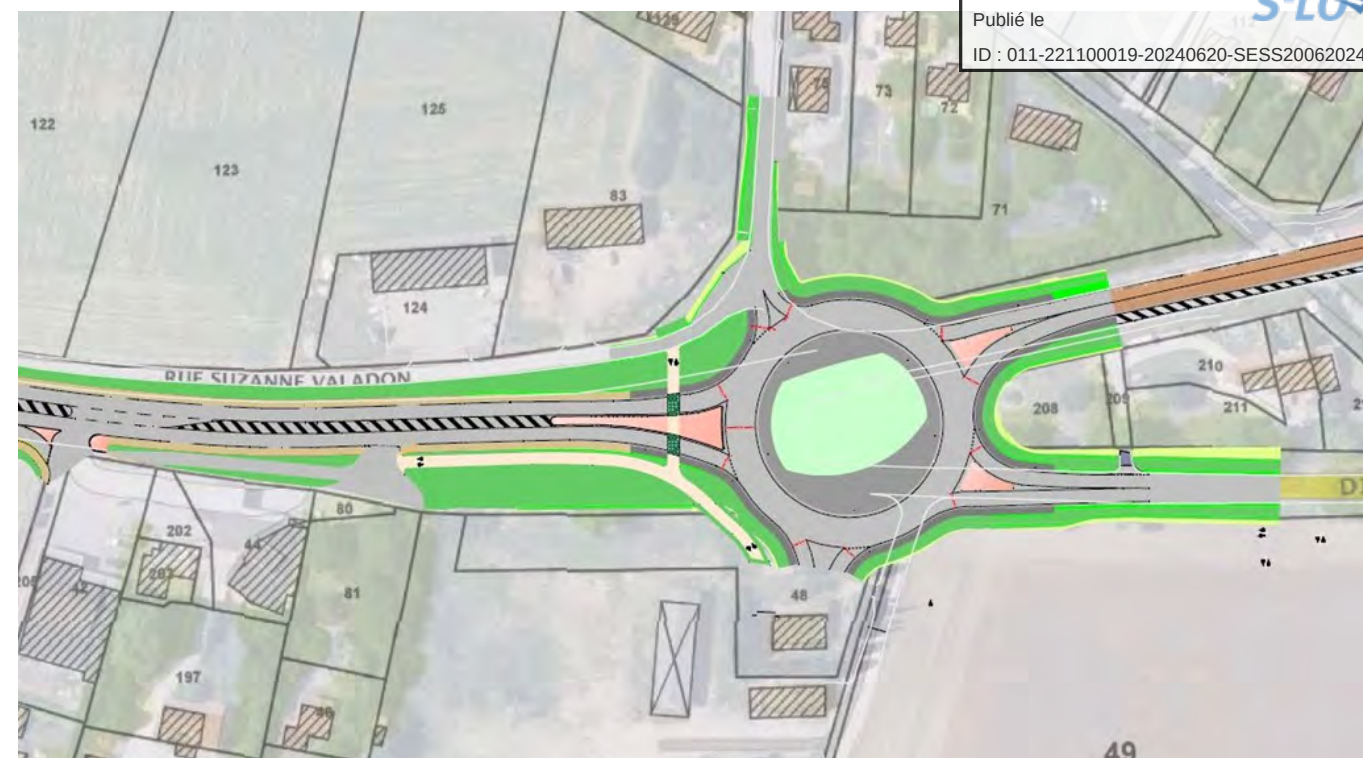
TRANSVERSALITÉ

Les différents services du Département qui sont intervenus :

- > DRM : bureau d'études central, SESR, SGDP, SFAR, Laboratoire routier
- > DDET : service aménagement et mobilités douces
- > service des marchés

1,6 M € TTC
Le montant de l'opération

> RÉFÉRENT(S) : Jean-Jacques Alizet, Michel Valiente et Audrey Martinez





14. PLAN DE GESTION DES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Constitué d'un patrimoine arboricole d'une riche diversité, le réseau départemental routier de l'Aude requiert **une surveillance** particulière, tant sur le plan phytosanitaire que sécuritaire.

La direction des routes et des mobilités a pour mission de mener des actions pour **conserver, pérenniser, voire développer** ce patrimoine, avec pour objectif de garantir la sécurité des usagers.

Le service entretien et sécurité de la route est chargé de **centraliser, coordonner et planifier les différentes actions de diagnostic, études, contrôles et travaux.**

Cette organisation s'articule autour d'un **plan de gestion** mis en place depuis plusieurs années et associant experts, référents dans les divisions territoriales, la cheffe de projet arbres et paysages et les entreprises d'élague.

Le recensement de l'intégralité des arbres (**40 000**) est sur le point d'être terminé. Dès le premier semestre 2024, la surveillance du patrimoine routier arboré s'organisera exclusivement via le plan de gestion.

CALENDRIER

- > 2016 : mise en place du plan de gestion en y intégrant les premiers arbres recensés
- > 2017 à 2023 : **poursuite du recensement et entretien via les spécifications du plan de gestion des arbres** déjà intégrés dans la base de données (Areo)
- > 2024 : fin du recensement de tous les arbres et gestion exclusive conformément au plan de gestion prenant en compte les périodes favorables vis-à-vis de biodiversité

TRANSVERSALITÉ

- > La cheffe de projet arbres et paysages
- > Les 5 divisions territoriales
- > Les pépinières départementales
- > La cellule appui et ingénierie

MOMENTS CLEFS

- Présentation de la charte et signature du manifeste en faveur de la protection du patrimoine arboré de l'Aude le 6 octobre 2023

40 000 ARBRES
en bordure de routes

10 000 ARBRES
recensés avec réalisation de leurs fiches individualisées de suivi en 2023

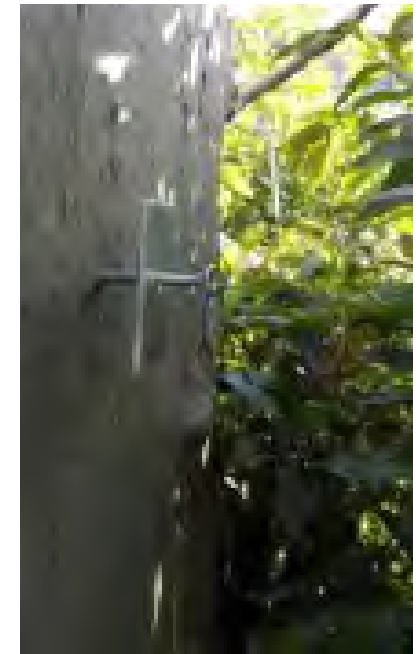
3 000 VISITES D'EXPERTISES
en 2023

Interventions sur
4 000 ARBRES
pour entretien courant et travaux sécuritaires

650 000 € ENVIRON
Le budget total

PARTENARIATS

- > Entreprises d'élague et replantations
- > Experts et bureaux d'études de diagnostics sanitaires
- > Mairies
- > DDTM
- > Dreal
- > Draaf
- > Fredon
- > Ecologue



> RÉFÉRENT(S) : Nadège Cappiot



15. TRAVAUX DE REVÉGÉTALISATION DES ABORDS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES



DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Les travaux de revégétalisation ont été réalisés sur le périmètre de la direction territoriale du Lauragais sur les communes de Saint-Julien de Briola, La Pomarède, Castelnaudary, Saint-Martin Lalande et Alzonne.

3 méthodes ont été employées :

- travaux de plantation d'arbres et arbustes par les agents des centres routiers
- travaux de sélection et préservation de sujets issus de régénération naturelle sur accotements
- travaux d'ensemencement de graines récoltés à proximité

Cette action a pour but d'obtenir à terme un **patrimoine arboré, sain et varié, en bordure des routes départementales** en répondant à plusieurs objectifs :

- restaurer un corridor vert permettant de retrouver une biodiversité sur le domaine public routier départemental
- éviter l'échauffement au niveau de la voirie avec un couvert végétal
- varier les essences utilisées pour prévenir d'éventuelles maladies ou ravageurs
- obtenir un paysage diversifié et accueillant

> **RÉFÉRENT(S) : Audrey Martinez et Pierre Vidal**

CALENDRIER

- > Début des travaux : décembre 2022
- > Durée des travaux : pluriannuels

TRANSVERSALITÉ

Les différents services du Département qui sont intervenus :

- > DRM : service entretien et sécurité routière
- > DDET : aménagement et mobilités douces

MOMENTS CLEFS

- **Plantation d'arbustes fournis par les pépinières départementales** sur le merlon de terre créé sur l'aire de repos de La Pomarède en novembre 2023.

Montant de l'opération :
5 000 € TTC
comprenant l'acquisition de
fournitures pour la plantation

25 ARBRES
replantés

68 ARBUSTES

80 VIVACES

25 ARBRES
d'avenir sélectionnés en
régénération naturelle



16. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE MAQUENS

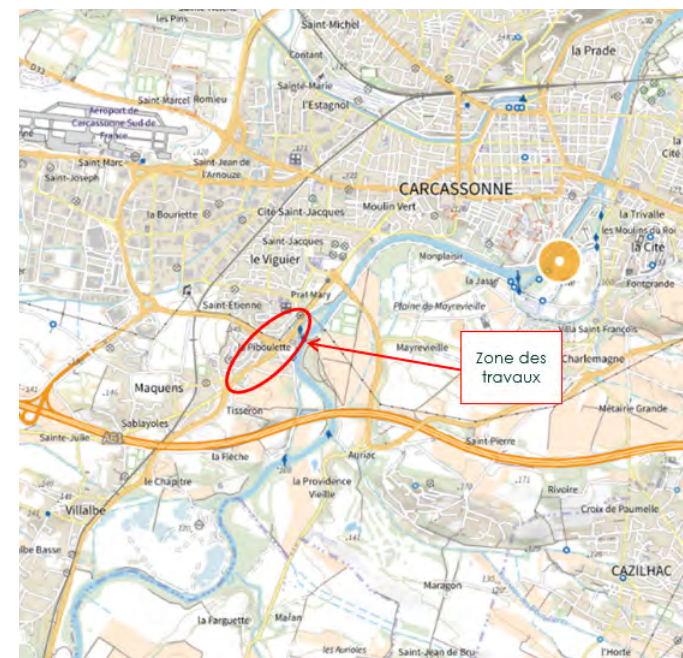
DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Cet aménagement se situe au carrefour des routes départementales RD 6161 - RD 118 aux abords directs du hameau de Maquens. Ce carrefour très fréquenté demandait à être **amélioré afin de limiter les remontées de files importantes et régulières, et de sécuriser les usagers.**

Ainsi l'enjeu du chantier était :

- de réhabiliter le carrefour avec la création d'une voie de délestage type « by-pass » pour les véhicules en provenance de Carcassonne et souhaitant se rendre vers l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest
- d'optimiser le fonctionnement des feux avec la mise en place de feux dits « intelligents » dotés de caméras permettant de mesurer la longueur des files d'attente et d'adapter, en conséquence, les temps de fonctionnement « mise au vert et au rouge »
- de créer un feu affecté avec voie spéciale de tourne-à-gauche dans le sens Limoux-Carcassonne vers l'A61 échangeur de Carcassonne Ouest/zone commerciale Planeto
- de renouveler des revêtements routiers pour sécuriser la circulation et pérenniser le corps de chaussée

L'enrobé a été réalisé avec **30 %** de produits de recyclage afin de limiter l'impact environnemental.



> **RÉFÉRENT(S) : Camille Lamoureux**

CALENDRIER

- > Le chantier s'est déroulé au mois d'octobre 2023 durant 4 semaines
- > Les travaux ont été réalisés en grande partie de nuit afin de perturber le moins possible les usagers de la route

TRANSVERSALITÉ

- > L'étude et le suivi des travaux ont été menés par la division territoriale du Carcassonnais en collaboration avec le service entretien et sécurité de la route ainsi que le service gestion du domaine public

MOMENTS CLEFS

- **03 octobre 2023 : démarrage des travaux** par l'entreprise Rescanières
- **05 octobre 2023 : visite de chantier** en présence de Tamara Rivel, vice-présidente déléguée aux routes et mobilités et de Maria Conquet, conseillère départementale du canton de Carcassonne 3

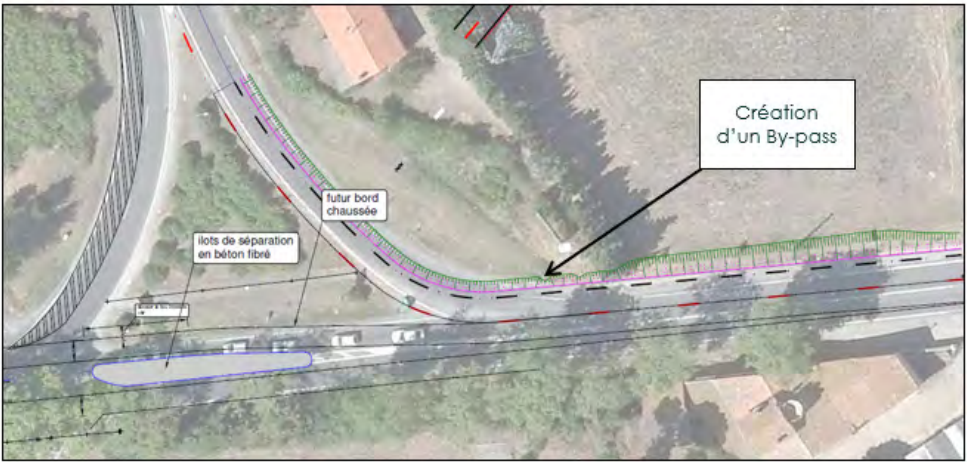
Montant total des travaux :
438 000 € TTC
entièrement financé par le Département

La fréquentation de ce carrefour est
d'environ
25 000 VÉHICULES PAR JOUR
avec des pics de trafic avoisinant
les 2 000 véhicules par heure

PARTENARIATS

- > Entreprise Rescanières : terrassement et chaussée
- > Entreprise Signaux Girod : signalisation verticale et horizontale
- > Entreprise Lacroix : feux et gestion de la régulation trafic

PHOTOS TRAVAUX TERMINÉS



PHOTOS DURANT LA PHASE TRAVAUX



Nouvelle voie de by-pass pour les véhicules en provenance de Carcassonne et en direction de l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest / Zone commerciale Planeto

Nouvelle voie de tourne à gauche pour les véhicules provenant de Limoux et en direction de l'échangeur autoroutier de Carcassonne Ouest/ zone commerciale Planeto



MOBILISER LES RESSOURCES



ADMINISTRATION
GÉNÉRALE



PILOTAGE ET
COORDINATION

ÊTRE AU PLUS PROCHE des Audois, **RÉPONDRE À LEURS BESOINS** et **GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ** sont les principes qui guident l'action des agents départementaux. Afin de remplir ses missions, le Département s'adapte et déploie les moyens nécessaires pour la réalisation de cet objectif.





1. FORMER LES AGENTS À DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



DESCRIPTION DE LA DIRECTION

- Rattaché à la direction des ressources humaines, le service santé et sécurité au travail (SST) assure, en toute autonomie et indépendance, ses missions de suivi médical, d'accompagnement des agents dans le domaine du service social et du handicap, ainsi que dans la prévention des risques professionnels. Sont aussi accomplies les missions de sécurité en lien avec le risque incendie et de secours à la personne.
- Le service SST est le conseiller de l'autorité territoriale dans le cadre de la prévention des risques professionnels.

11 JOURNÉES
de formation réalisées

43 AGENTS
formés

> RÉFÉRENT(S) : Alain Bernardon

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La collectivité a créé un réseau interne de **6 formateurs sauveteurs secouristes du travail**.

Ces derniers ont été recrutés sur la base du volontariat et ont suivi la formation dispensée par le CNFPT sous l'autorité de l'INRS. Ils assurent notamment le déploiement de cette formation certifiante sur l'ensemble des sites départementaux.

Ce dispositif permet de se conformer à la réglementation en vigueur et de proposer des actions de formation sur l'ensemble du territoire, au plus près de l'environnement de travail des agents.

La collectivité est **reconnue par l'institut national de recherche et de sécurité**, en qualité d'entité autonome de formation pour 4 ans.

2023 a été l'année du déploiement de l'apprentissage des gestes de premiers secours dans notre collectivité.

Cette démarche s'inscrit dans la durée, pour amplifier chaque année la culture de prévention des risques professionnels, renforcer la prévention primaire, promouvoir et améliorer la qualité de vie au travail.

TRANSVERSALITÉ

- > Les différents services du Département qui sont impliqués dans l'action



2. BILAN DU DISPOSITIF DU TÉLÉTRAVAIL

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Suite à une expérimentation imposée durant les phases successives de confinement, le télétravail a vu le jour en 2020 au sein de nos services départementaux.

Cette expérience a conduit la collectivité à adopter des principes pour adapter son organisation face à cette nouvelle modalité de travail. Un premier règlement a ainsi vu le jour en mai 2020 suite au premier déconfinement, puis en novembre 2020 afin de préciser les dispositions dans un contexte revenu à la normale.

Les agents ont adopté cette nouvelle modalité d'organisation du temps de travail : nouvelle gouvernance, adoption des 1607 heures, digitalisation et dématérialisation des procédures, etc.

Un **bilan du règlement** a été réalisé afin de mettre en évidence les bénéfices apportés, notamment ceux environnementaux.

DATES CLEFS

Déploiement d'une enquête en ligne
du 05 juin au 15 juin 2023



> RÉFÉRENT(S) : Virginie Ramirez

Sur une année, **832 AGENTS**
ont télétravaillé au moins 1 jour par semaine, soit :

- **60,7 % des agents**
au regard des postes télétravaillables ($\pm 1\,371$ postes) ou $\pm 37\%$ des agents sur 2 251 agents rémunérés au 31/12/2022 (hors AF)
- **16 288 jours** exercés en télétravail
- **661 813 km** non parcourus en 2022, soit :
 - 15 tours du monde
 - 33 tonnes d'essence non consommées
 - un gain par agent de 270 € d'usure du véhicule/an
 - un gain de 165 453 kg de CO₂



3. RÉALISATIONS ANNUELLES DE LA DIRECTION DES FINANCES

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Les réalisations marquantes de la direction des finances pour 2023 :

- > préparation à l'adoption du **référentiel budgétaire et comptable M57** qui s'appliquera à l'ensemble de la sphère publique à compter du 1^{er} janvier 2024
- > adoption d'un **nouveau règlement budgétaire et financier** à la session du 15 décembre : ce nouveau règlement a pour objet de définir l'**organisation budgétaire** de la collectivité et les **règles de gestion interne des flux financiers**
- > signature d'un **prêt vert de 5 M€ avec la banque Arkea** pour le financement d'opérations en faveur du développement durable (ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Hôtel du Département, reconstruction du collège Alain à Carcassonne). Retrouvez plus en détail cette action dans le rapport du développement durable 2023

- > mise en place des outils administratifs et juridiques en vue de la souscription de produits financiers assurant **une couverture contre le risque de taux**

La volatilité des marchés financiers et l'escalade des taux d'intérêts conduisent la collectivité à se couvrir contre le risque de taux, notamment sur ses emprunts à taux variables. Mais aussi de mettre en place à cet effet les outils administratifs et juridiques permettant de déclencher les opérations de couverture (délégations données à la Présidente, enregistrement auprès de l'autorité des marchés financiers et contrats passés avec les banques).



> RÉFÉRENT(S) : Nicolas Conejero



4. INSTALLATION DU SIÈGE DU SMMAR SUR LE SITE DE L'ANCIEN PÔLE D'ÉCHANGE SCOLAIRE À CARCASSONNE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

Évoqué depuis plusieurs mois, le déménagement du siège du Smmar a pu être réalisé en 2023. L'ancien pôle d'échange scolaire non occupé et proche du Département, a pu accueillir les services du syndicat après des travaux d'aménagements conséquents.

Suite à une phase d'étude de faisabilité du projet, la demande d'urbanisme et la passation d'un marché de location de modulaires, le service s'est installé dans près de **400 m² de bâtiments modulaires**, intégrant la création d'un sas pour **relier le bâtiment existant aux nouvelles installations**.

En cette fin d'année, suite à l'incendie dans l'aile ouest de l'Hôtel du Département, ce nouvel équipement a pu accueillir une partie de l'équipe de la direction action sociale et insertion.

CALENDRIER

- > **Avril 2023** : Installation des modulaires
- > **Avril/mai 2023** : création du sas entre les bâtiments
- > **Mai 2023** : travaux d'électricité, de sécurité et de plomberie
- > **Livraison** : première quinzaine de juin

TRANSVERSALITÉ

- > Service exploitation des bâtiments
- > Service de l'atelier
- > Service des moyens généraux

MOMENTS CLEFS

- Inauguration des nouveaux locaux du Smmar le 29 juin 2023

100 000 € TTC

Travaux d'installation et de mise en exploitation des modulaires

80 000 € TTC

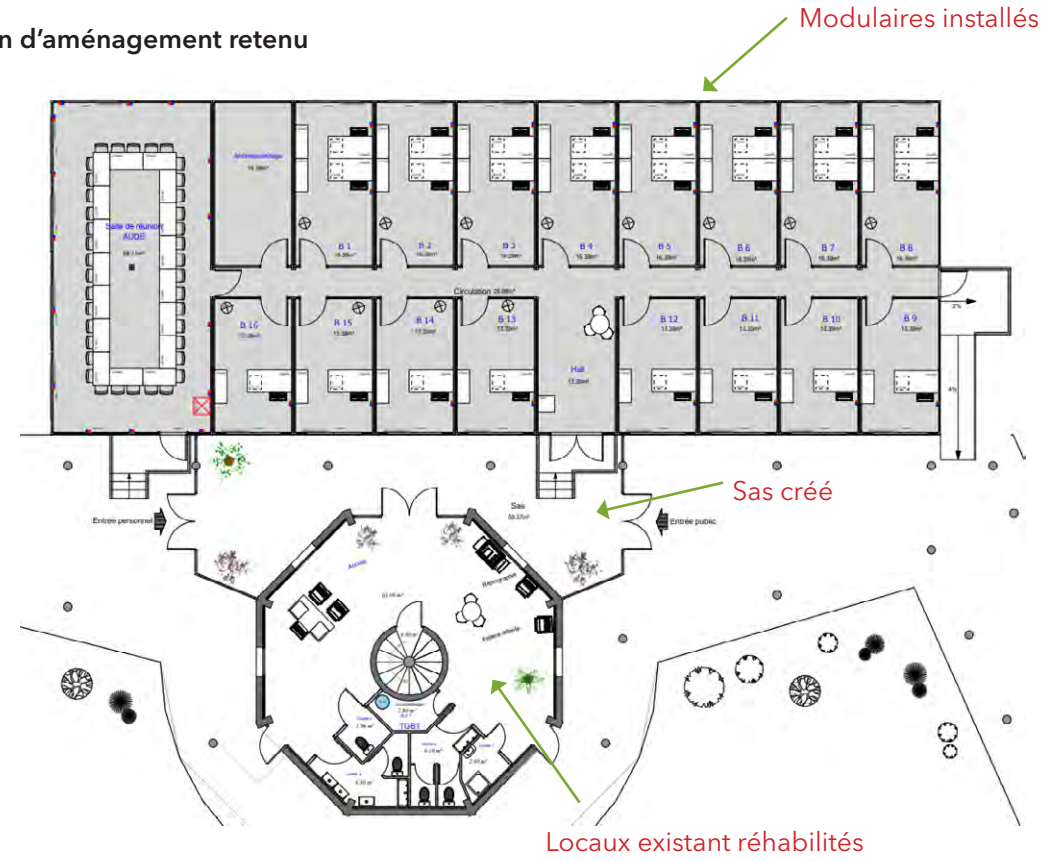
Travaux d'aménagement sur l'existant et sas

PARTENARIATS

- > Smmar
- > Entreprises : Cougnaud, SCOP Abadie, JD2M, Spie, Ineo, Enedis, Syaden

> RÉFÉRENT(S) : Loïc Pierrot et Léonie Morizot

Plan d'aménagement retenu



Travaux d'aménagement avec création du sas d'entrée et de liaison avec l'existant



Conception et projection 3D du projet



Livraison



Installation des modulaires





5. AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU CENTRE ROUTIER DE SALLES-SUR-L'HERS

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE

En lien avec la direction des routes et des mobilités et le centre routier de Salles-sur-l'Hers, le service projets immobiliers a réalisé en 2023 la transformation d'un bâtiment existant en centre routier.

Les travaux concernaient :

- l'aménagement de vestiaires sanitaires hommes et femmes et d'une salle de repos
- la construction d'un atelier et de locaux de rangements dans le hangar existant
- la réalisation d'une mezzanine
- la mise aux normes de l'électricité et du réseau de plomberie
- la création du réseau d'air comprimé, la réalisation du système de sécurité incendie et la pose d'une alarme anti-intrusion
- l'aménagement des extérieurs en partenariat avec la division territoriale du Lauragais

Travaux réalisés en 3 phases :

- 1- aménagement des vestiaires sanitaires
- 2- aménagement de la partie au niveau de l'ancien hangar
- 3- aménagement des extérieurs

Les travaux se sont finalisés fin 2023, le site est opérationnel depuis le **début de l'année 2024**.

CALENDRIER

- > **Phase 1** : du 23 février 2022 au 25 mai 2023
- > **Phases 2 et 3** : du 07 août 2023 à ce jour (finitions en cours)

TRANSVERSALITÉ

- > Division territoriale du Lauragais
- > Centre routier de Salles-sur-l'Hers

MOMENTS CLEFS

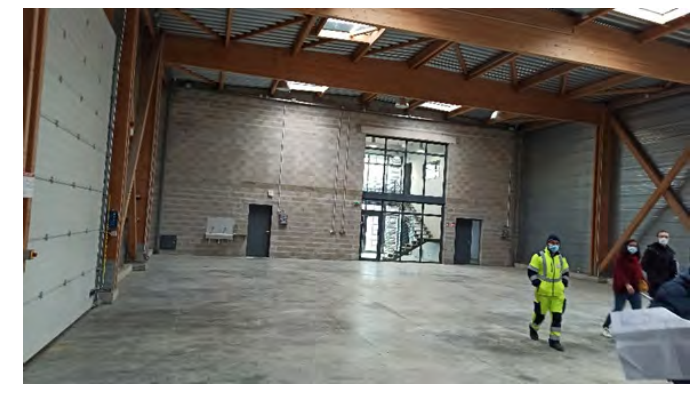
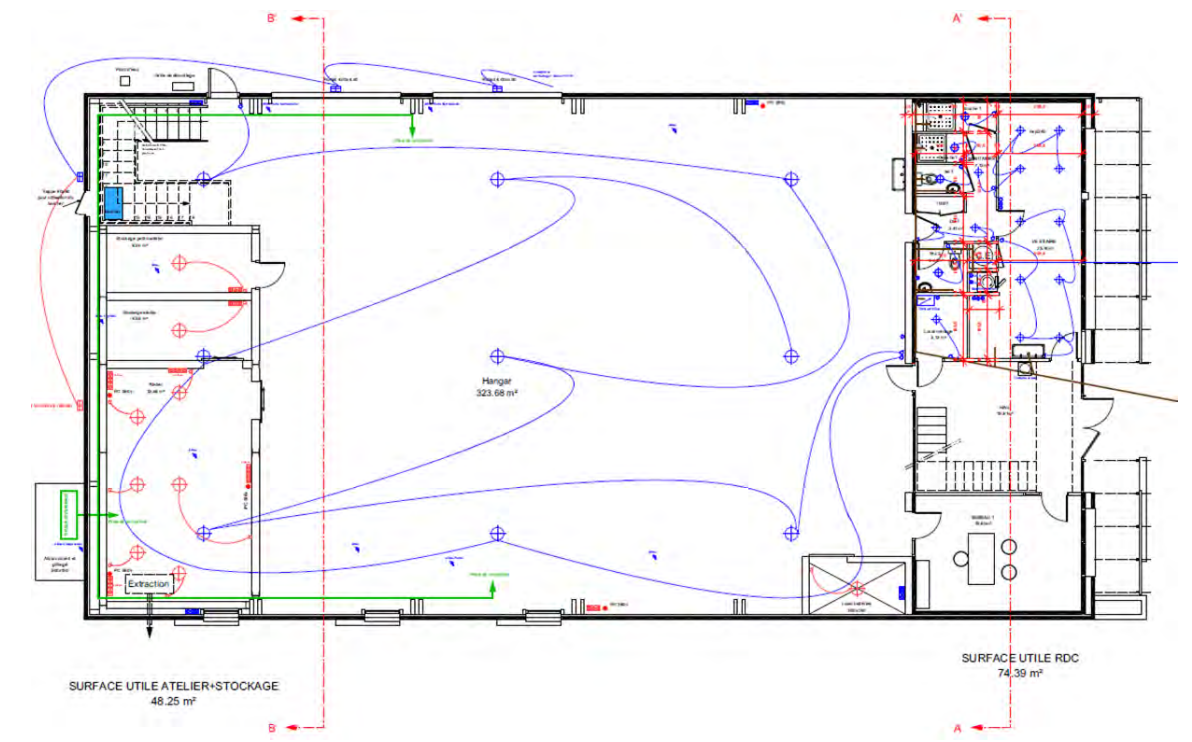
- Déménagement en décembre 2023/ janvier 2024

Montant des travaux :

150 000 € HT

PARTENARIATS

- > Entreprises :
Guilhot, Gastou, Cegelec, Fabre, Métal d'oc, Ineo, Raynier, JD2M et Cazal
- > Bureau de contrôle Veritas, Coordonnateur SPS et M. Fongaro



> RÉFÉRENT(S) : Hugo Le Ray

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

2023



Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
www.aude.fr